

# **RWANDA**

## **"Un espoir gâché"**

**L'opération de l'ONU pour les  
droits de l'homme**

**mars 1995**

**Publié par African Rights**  
**mars 1995**

**Copyright © African Rights**

**ISBN 1 899477 06 3**

**Imprimé au Royaume-Uni**

## **AFRICAN RIGHTS**

*African Rights* est une organisation qui se consacre aux des abus graves droits de l'homme, aux conflits, à la famine et à la reconstruction civile en Afrique. L'urgence qui a motivé la création d'African Rights est une conscience aigue, des restrictions imposées aux droits de l'homme de la nécessité de dessiner de nouvelles stratégies humanitaires, rechercher des solutions aux conflits et aux problèmes les plus pressants de l'Afrique.

Toute solution aux problèmes de l'Afrique - qu'il s'agisse des besoins humanitaires d'urgence ou des exigences à long terme pour la reconstruction et la prise de responsabilité politique - ne peut être recherchée, pour l'essentiel, qu'auprès des Africains eux-mêmes. Il conviendrait que les organisations internationales prennent conscience qu'ils doivent surtout faciliter et soutenir les efforts des Africains pour régler leurs propres problèmes. La tragédie de l'Afrique est que les institutions actuellement chargées de régler ces problèmes ne s'adressent pas aux Africains pour trouver des réponses. African Rights tente de donner la parole aux Africains préoccupés par ces questions urgentes, et travaille dans le sens d'un renforcement de la responsabilité de la communauté internationale.

Rakiya Omaar

Alex de Waal

**African Rights**  
**11 Marshalsea Road**  
**Londres SE1 1EP**  
**Tél.: +44 (171) 717 1224**  
**Fax : +44 (171) 717 1240**

# RWANDA

## "Un espoir gâché"

### L'opération de l'ONU pour les droits de l'homme au Rwanda

*La mission de l'ONU pour la défense des droits de l'homme au Rwanda est un gaspillage : de temps, d'énergie et d'argent mais plus que tout, c'est un gaspillage d'espoir.*

Un rapporteur de l'opération de l'ONU pour les droits de l'homme au Rwanda, interviewé à Kigali, le 11 février 1995.

*Il n'y a pas un seul secteur de nos besoins auquel je puis dire que cette mission des droits de l'homme ait contribué en quoi que ce soit. Quand je considère leur mandat, quand je pense à ce qu'ils disent qu'ils vont faire, je constate qu'ils n'ont rien fait pour nous. Absolument rien. Ils ne sont jamais venus parler de leurs projets pour contribuer à la reconstruction de Kibuye. Ils n'ont jamais effectué d'enquêtes approfondies sur le génocide, ils n'ont rien fait pour rétablir les organes judiciaires, ni pour restaurer un climat de confiance. Au contraire, ils ne créent que des problèmes. A mon avis, cette mission contribue à faire régner l'insécurité à Kibuye, et à renforcer les tensions politiques.*

Asiel Kabera, préfet de Kibuye, interviewé à Kibuye, le 12 mars 1995.

## TABLE DES MATIERES

VUE D'ENSEMBLE.....	3
LE GENOCIDE : LA N'EST PAS LA QUESTION.....	6
<i>Qui sont les "éléments vulnérables" ?</i> .....	6
<i>Une négligence systématique</i> .....	8
<i>Relations avec le gouvernement et le Tribunal International</i> .....	10
<i>La politique de la propriété</i> .....	11
LE CONTROLE DES DROITS DE L'HOMME : LA MEDIOCRITE DES NORMES PROFESSIONNELLES.....	17
<i>La présentation des preuves : insuffisantes ou manquant de vérification indépendante</i> .....	17
<i>La mise en danger des témoins et des détenus : le manque de confidentialité</i> .....	19
<i>La protection d'assassins présumés</i> .....	21
<i>Sur le terrain : la magie des "patrouilles"</i> .....	24
<i>Le modèle favori de patrouille : le style paramilitaire du chef d'équipe de Gisenyi</i> .....	27
<i>Le travail dans les prisons</i> .....	28
<i>La rédaction des rapports : pour qui et dans quel but ?</i> .....	29
<i>Le parti pris politique</i> .....	31
<i>Les arrestations et les détentions : quelle est la responsabilité de l'HRFOR ?</i> .....	32
ETABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE : LA RHETORIQUE ET LA REALITE.....	35
<i>Retards d'ouverture des bureaux</i> .....	39
LE PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE : LA COOPERATION AVEC LE GOUVERNEMENT REJETEE ET QUALIFIEE DE "COLLABORATION".....	41
<i>L'absence d'un contexte politique</i> .....	42
<i>Justice, pas de séminaires : le défi de l'enseignement des droits de l'homme</i> .....	43
PARTIALITE POLITIQUE : DES EFFORTS CONCENTRES POUR "EPINGLER L'APR".....	46
<i>Se préparer au deuxième "rapport Gersony"</i> .....	50
ABSENCE DE GESTION ET D'ORIENTATION POLITIQUE.....	51
<i>Confusion et changements dans le mandat</i> .....	52
UNE OPERATION AU HASARD.....	58
<i>Le recrutement du personnel : heureux d'embaucher le premier venu</i> .....	58
<i>L'absence de préparatifs</i> .....	61
<i>Les conséquences d'une mauvaise gestion : luttes internes et mauvais moral</i> .....	63
<i>Le gaspillage des ressources financières</i> .....	64
<i>Trop proche pour la tranquillité d'esprit : Relations avec les observateurs militaires de l'ONU</i> .....	65
<i>Une dépendance dangereuse : les ONG guides politiques</i> .....	66
CONCLUSION.....	69
RECOMMANDATIONS.....	72
PUBLICATIONS D'AFRICAN RIGHTS.....	75

## VUE D'ENSEMBLE

Au lendemain du génocide au Rwanda, l'opération de l'ONU sur le terrain pour les droits de l'homme au Rwanda (HRFOR) a fait naître un moment d'espoir. Pour les survivants, c'était la première expression concrète de solidarité internationale d'un monde qui s'était contenté de contempler le génocide de loin. L'opération devait contribuer à la recherche de la vérité et de la justice. Pour un gouvernement assailli et appauvri, la mission représentait une chance de commencer la tâche difficile, mais urgente, d'assurer la justice et de reconstruire un pays dévasté au-delà de toute expression.

Elle constituait une possibilité de créer un mécanisme grâce auquel l'ONU travaillerait, dans un esprit constructif, avec le gouvernement du Rwanda afin d'assurer un rôle de protection actif, politiquement informé et complet, pour les réfugiés et les personnes déplacées dans le pays. Elle représentait aussi une chance d'aider une armée de guérilleros, issue de la brutalité d'un génocide et confrontée à tout un éventail de problèmes gigantesques. Il s'agissait notamment pour elle d'un défi consistant à se muer en une armée nationale permanente, tout en assurant la police d'un pays dépourvu d'une force de police civile, où se trouvaient en liberté des dizaines de milliers de tueurs endurcis, des milliers de survivants plongés dans la douleur et la rage, ayant désespérément soif de justice, tout en protégeant le pays contre une ancienne armée et une milice composées des auteurs d'un génocide.

Enfin, la HRFOR représentait un moment d'espoir pour les hommes qui, dans le monde entier, s'attendent que les Nations Unies renforcent leur action dans le domaine des droits de l'homme. C'était une occasion, pour les Nations Unies, alors discréditées aux yeux des Rwandais, de se racheter. C'est la première opération conduite par le bureau nouvellement créé du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme. En tant que première initiative des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, lancée indépendamment de tout processus de paix, l'opération avait de profondes implications politiques, stratégiques et pratiques.

La HRFOR a été créée conformément à la résolution S-3/1, adoptée par la Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme le 25 mai 1994, et par la résolution 935 du Conseil de Sécurité, adoptée le 1er juillet 1994. Sur le papier, son mandat est impressionnant. Les objectifs sont énumérés dans l'Accord (non daté) conclu entre les Nations Unies et le gouvernement du Rwanda sur le statut de l'opération des droits de l'homme au Rwanda, accord signé par le Premier Ministre, Faustin Twagiramungu, et par le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, José Ayala Lasso :

- (a) Enquêter sur les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, y compris les actes éventuels de génocide, conformément aux directives données par le Rapporteur Spécial chargé des droits de l'homme au Rwanda et par la Commission des Experts ;
- (b) Surveiller la situation actuelle des droits de l'homme et, par leur présence, contribuer à résoudre les problèmes existants et à empêcher les violations éventuelles des droits de l'homme ;

(c) Collaborer avec d'autres agences internationales chargées de rétablir un climat de confiance et donc faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que reconstruire la société civile ;

(d) Mettre en œuvre des programmes de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, et notamment dans celui de l'administration de la justice.

Pour que ce projet ambitieux réussisse, il existait plusieurs objectifs et stratégies d'importance critique. Premièrement, la HRFOR devait adopter un mandat intégré, comprenant le génocide, les violations actuelles, l'instauration d'un climat de confiance, la reconstruction du système juridique et la promotion de l'éducation en matière de droits de l'homme. Deuxièmement, ses travaux devaient être guidés par un principe d'impartialité, fondé sur l'objectivité en matière de droits de l'homme, et non pas sur la neutralité dans ce domaine. Troisièmement, chacune des mesures prises par la HRFOR aurait dû être décidée avec un haut niveau de professionnalisme.

Selon les déclarations publiques de la HRFOR, ces objectifs ont été réalisés. Un document publié en février déclarait :

La structure de base de l'administration publique [du gouvernement] est en place, mais les nouvelles autorités publiques ne jouissent pas de la confiance de l'ensemble de la population. En surveillant les événements à tous les niveaux de la société rwandaise, en intervenant en temps opportun auprès des autorités rwandaises, et en fournissant des renseignements précis sur l'évolution de la situation, la communauté internationale [c'est-à-dire, la HRFOR] contribue à la fois à la possibilité pour le gouvernement d'exercer son autorité avec responsabilité, et à réduire l'anxiété qu'éprouvent les réfugiés et les Rwandais déplacés à la perspective de rentrer chez eux en toute sécurité.<sup>1</sup>

Cette appréciation optimiste a été répétée et développée dans le *Programme complet de coopération technique pour les droits de l'homme au Rwanda (Comprehensive Programme of Technical Co-operation in Human Rights for Rwanda)*, programme de deux ans pour lequel la HRFOR cherche une assistance financière.

Près d'une centaine de responsables des droits de l'homme sur le terrain ont été déployés sur l'ensemble du pays de manière à réagir à la situation grave des droits de l'homme. [A l'époque, environ soixante d'entre eux seulement travaillaient au Rwanda. Les autres venaient d'arriver, et n'avaient pas encore pris leur poste]. Ces responsables ont commencé à contribuer à l'instauration d'un climat de confiance et de stabilité... L'immensité des besoins et la complexité de l'environnement rwandais constituent un gigantesque défi lancé à la communauté internationale, et plus particulièrement au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à qui le Secrétaire Général a confié la responsabilité de cette zone. Les bureaux du Haut Commissaire à Genève, et son bureau des opérations de terrain au Rwanda ont été les sources d'informations les plus efficaces pour cette zone, et ont travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement rwandais. Un juriste et un spécialiste de l'éducation ont été affectés à

---

<sup>1</sup> Cité dans "Prospects and Activities for National Reconciliation in Rwanda" (Les perspectives de réconciliation nationale au Rwanda, et les activités correspondantes), HRFOR/doc/feb.95.

chacune des préfectures du pays, ainsi qu'au niveau national afin de définir les besoins et de contribuer à déterminer les priorités des projets.

Pendant plus de deux mois, 25 responsables de terrain ont collaboré activement avec des fonctionnaires du gouvernement, aux niveaux local et national, afin de formuler les besoins et de définir les priorités en fonction desquelles les programmes allaient contribuer positivement à l'amélioration du climat des droits de l'homme.

Malheureusement, sur le terrain, la réalité dément ce tableau optimiste. Ainsi que le prouve le présent rapport, qui s'appuie sur des éléments d'information de première main émanant des rapporteurs eux-mêmes, la HRFOR s'est révélée être un lamentable échec. Rien de ceci n'a été établi. Vouée à devenir un épisode pitoyable de l'histoire du Rwanda, elle est bien, en fait, le digne successeur de la première mission d'assistance de l'ONU au Rwanda, la MINUAR 1, qui a abandonné le pays dès que le génocide a commencé. Par manque de but précis, gaspillage et incompétence, l'opération a été, selon un membre du personnel, "un boycott systématique de tout ce qui aurait pu constituer une contribution positive".

En tant que modèle d'une future intervention pour défendre les droits de l'homme ailleurs dans le monde, cette mission est une véritable catastrophe. Malheureusement pour l'Afrique, les Nations Unies sont sur le point d'envoyer une mission analogue en Angola. Il est aussi question d'envoyer des rapporteurs au Burundi pour enquêter sur la situation complexe et politiquement explosive qui règne du pays. Et il est évident que les Nations Unies n'ont tiré aucune leçon de leur débâcle actuelle au Rwanda, tout comme l'organisation n'avait auparavant tiré aucune leçon de ses missions en Somalie et en Bosnie.

La mission HRFOR est surréaliste. A certains moments, il était difficile de croire les renseignements et les documents communiqués par de nombreux rapporteurs travaillant pour l'opération. Plusieurs d'entre eux, qui ont lu, au Rwanda, les ébauches de ce rapport, se sont demandés tout haut si quiconque, en dehors de la HRFOR, pouvait croire ce qu'il contient. Sans s'être consultés, plusieurs rapporteurs ont proposé que le rapport soit intitulé "Plus étrange que la fiction". Parmi les autres idées de titre, on trouve également "Vouée à l'échec".

Le présent rapport se fonde sur trois mois de recherches menées au Rwanda en janvier, février et mars. African Rights n'avait pas prévu d'orienter ce rapport sur les travaux de l'ONU, mais a été incitée à le faire par un grand nombre de rapporteurs eux-mêmes. African Rights a interviewé environ une vingtaine d'observateurs, et nombre d'entre eux à plusieurs reprises. Principalement pour des raisons professionnelles, la plupart des rapporteurs ont accepté de parler sous couvert de l'anonymat, et nous avons respecté leur vœux. C'est pour cette raison que nous ne donnons aucun renseignement concernant la date et le lieu des interviews des rapporteurs, excepté lorsqu'ils se sont exprimés officiellement.

## LE GENOCIDE : LA N'EST PAS LA QUESTION

*Lorsque vous condamnez le génocide, vous êtes considéré comme n'étant pas neutre.*

Un ancien rapporteur s'adressant à African Rights, à Kigali, le 4 février 1995.

L'opération de l'ONU pour les droits de l'homme au Rwanda (HRFOR) a été mise sur pied à la suite du génocide. Elle a été créée *à cause* du génocide, de façon à constituer un engagement tangible devant mettre fin à l'impunité, et proclamant ainsi "plus jamais ça". Par conséquent, l'enquête sur le génocide, ainsi qu'un rassemblement systématique et méticuleux des preuves qui permettraient de condamner les tueurs, auraient dû être le rôle principal de la HRFOR. Tel n'est pas le cas. Dire que le génocide a été marginalisé dans la HRFOR serait un euphémisme : il a tout juste été inscrit à l'ordre du jour.

*Qui sont les "éléments vulnérables" ?*

Selon le plan d'opération du 16 janvier 1995, "la HRFOR fait partie de l'effort global des organisations internationales, régionales et non gouvernementales, ainsi que des Etats membres, de création de conditions visant à donner confiance aux citoyens rwandais, *et plus particulièrement aux éléments les plus vulnérables de la société rwandaise, tels que les réfugiés et les personnes déplacées dans le pays, afin qu'ils retournent dans leur pays et retournent chez eux afin de reprendre leur vie dans la sécurité et la dignité.*" (Les italiques sont de nous). Il n'a été fait aucune mention des survivants du génocide. A l'inverse des réfugiés et des personnes déplacées dans le pays, les survivants du génocide au Rwanda n'ont pratiquement bénéficié d'aucune aide matérielle des Nations Unies, ni des ONG. De plus, les inquiétudes éprouvées par les survivants quant à leur sécurité ne sont pas prises en considération, mettant seulement en évidence la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées lors de leur retour.

Les survivants du génocide forment, de loin, le groupe le plus vulnérable parmi les Rwandais. Nombre d'entre eux souffrent encore des blessures physiques qu'ils ont subies. D'autres sont gravement handicapés, notamment de nombreuses femmes qui doivent s'occuper de leurs enfants et des orphelins de leurs familles. Dans leur majorité, ils ont perdu la plupart des membres de leur famille proche ou de leur famille au sens large du terme. Un grand nombre de personnes, dont des enfants, sont les seuls survivants de familles entières. De plus, tous ont perdu des amis, des collègues et des voisins. Ils sont accablés de douleur et de solitude. Sur le plan pratique, la mort de tant de gens a détruit les réseaux qui les soutenaient, ce qui fait qu'il leur est encore plus difficile de reconstruire leur vie.

Toutefois, les survivants du génocide ont perdu beaucoup plus que ceux qu'ils aimaient. La plupart d'entre eux, en effet, ont perdu tout ce qu'ils possédaient. Les hommes et les femmes qui ont planifié et exécuté le génocide ont appelé la population à piller les biens des Tutsis, peuple dont l'extinction avait été décidée. C'était là un élément essentiel de la stratégie pour inciter à la participation de masse au massacre. Leur bétail, leur argent et leurs biens ménagers furent pillés. Leurs terres furent



confisquées par les assassins, ou "louées" par des fonctionnaires des administrations locales afin de créer des alliances politiques. Leurs entreprises furent confisquées, et leurs maisons détruites. Il est rare de rencontrer un seul survivant du génocide dont la maison n'ait pas été démolie. Dans les préfectures les plus touchées par le génocide - Kibuye, Cyangugu et Gikongoro -, il est pratiquement impossible de trouver la trace d'une maison qui ait appartenu à un Tutsi avant avril 1994.

La peur n'est jamais loin non plus. Il est faux que la plupart des tueurs ont quitté le pays. Des milliers d'auteurs du génocide sont toujours en liberté dans tout le Rwanda. Ceci est particulièrement vrai à Gikongoro, qui abrite le dernier des camps de personnes déplacées dans le pays, et parmi elles un grand nombre d'auteurs des crimes commis à Gitarama, Butare, Kigali et dans l'agglomération de Kigali. Pratiquement aucun survivant du génocide n'ose retourner à Gikongoro. Dix mille d'entre eux font partie des personnes déplacées à Butare ; les autres sont éparpillés à Kigali. Dans les lointaines collines de Cyangugu et de Kibuye, les tueurs, désireux de supprimer les preuves de leurs crimes, s'efforcent de terminer ce qu'ils considèrent comme le génocide "inachevé". En février et mars, African Rights a interviewé plusieurs survivants qui venaient d'être gravement blessés par les mêmes hommes qui avaient tenté de les tuer au cours du génocide.

Les organisations de défense des droits de l'homme, nationales et internationales, ont perdu leur crédibilité et leur pertinence aux yeux de la plupart des survivants. Le fait que la plupart des groupes internationaux de défense des droits de l'homme ne se soient pas rendus au Rwanda pendant le génocide, et qu'ils se concentrent sur les violations actuelles plutôt que sur le génocide lui-même ont, à juste titre, conduit à un cynisme corrosif qui remet en question l'utilité réelle de ces organisations. Le souvenir du départ de la MINUAR 1, au moment même où le génocide a commencé, a fait que, dans d'innombrables interviews obtenues par African Rights, la rage s'est particulièrement manifestée devant ce que l'un des survivants a qualifié d'"audace" des Nations Unies d'envoyer des rapporteurs chargés des droits de l'homme au Rwanda. Le Dr. Emmanuel Bugingo, vice-recteur de l'université de Butare, a perdu sa femme et la plupart de ses amis. Ecartant d'un geste la seule évocation des rapporteurs des Nations Unies, il demanda, d'une voix vibrante de colère :

Et où étaient les inquiétudes qu'éprouvaient les Nations Unies pour les droits de l'homme pendant le génocide ? Où ? Quels droits de l'homme, les droits de quels hommes ?<sup>2</sup>

Ces réactions sont très répandues parmi les survivants du génocide, qui se sentent oubliés par leurs propres compatriotes comme par le monde entier. Incapables de pardonner la trahison des Nations Unies, la plupart des survivants auraient éprouvé quelques difficultés à accorder le bénéfice du doute à la HRFOR. Toutefois, le fait que la mission semble n'avoir rien fait à propos du génocide a avivé leur critique et leur cynisme sur les motifs qui sont à l'origine de la création de la HRFOR. Un employé d'une agence des Nations Unies à Butare, qui a perdu la plus grande partie de sa famille, et qui a eu la chance d'échapper à la mort, a déclaré :

---

<sup>2</sup> Interviewé à Butare, le 17 janvier 1995.

Lorsque je vois ce que les rapporteurs chargés des droits de l'homme font à Butare, ma seule conclusion est qu'ils sont venus pour se ballader dans le pays. Nous avons essayé de leur parler du génocide. Mais ils sont plus préoccupés par l'emprisonnement d'une personne que par l'assassinat de milliers de gens. Quand on leur parle d'un charnier, ils haussent les épaules. En revanche, ils s'excitent vraiment si on leur dit qu'un soldat de l'APR a giflé un civil. Ils aiment aussi beaucoup photographier les maisons qu'ils croient avoir été occupées depuis que le FPR est arrivé au pouvoir.

Et il a ajouté :

D'après ce que j'ai vu à Butare, je pense que le travail des rapporteurs des Nations Unies est une honte pour les droits de l'homme. Le travail des organisations de défense des droits de l'homme risque de ne pas être pris au sérieux au Rwanda.<sup>3</sup>

### *Une négligence systématique*

Une analyse de la stratégie de la HRFOR à l'égard du génocide confirme les pires craintes des survivants. Mi-septembre, une équipe de quatre américains est arrivée à Kigali afin de commencer une enquête sur le génocide. On ne sait pas, en toute certitude, s'ils faisaient partie intégrante de la HRFOR ou s'il s'agissait d'une délégation distincte, envoyée par le gouvernement américain. Qu'ils aient eu un rapport officiel ou non avec la HRFOR, ils ont refusé de travailler avec l'opération. Il ne fait aucun doute qu'ils ont eu le sentiment que la confusion régnant au sein de la HRFOR les gênerait dans leurs recherches. Ils sont repartis, après avoir passé quatre semaines au Rwanda. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ils ont pu progresser pendant ce temps. Fin mars 1995, aucun des rapporteurs interviewés par African Rights n'avait encore vu un seul exemplaire de leur rapport, ni ne savait où s'en procurer un.

A la fin du mois d'octobre, la pression qui s'exerçait sur la HRFOR pour "faire quelque chose" à propos du génocide ne cessait d'augmenter. Il restait à définir ce "quelque chose". Dans la hâte de paraître actif, on dit aux rapporteurs : "vous pouvez identifier les témoins, mais vous ne pouvez pas recueillir d'informations". Vers le début du mois de novembre, un membre du personnel fut nommé à la tête de l'Unité Spéciale d'Enquête (Special Investigations Unit [SIU]), une équipe de deux personnes, exclusivement chargées d'enquêter sur le génocide.

Malheureusement, la SIU n'a pas bénéficié des ressources humaines qui lui auraient permis d'accomplir sa tâche de façon sérieuse et approfondie. La plupart du temps, les travaux de recherche ont consisté à se rendre, en hélicoptère, sur les lieux des charniers pour quelques heures. La SIU n'a fait que compliquer le problème en ne coordonnant pas ses activités avec celles des rapporteurs sur le terrain. L'un des rapporteurs s'est exprimé au nom de nombreux autres en se plaignant d'un incident qui s'était produit dans sa préfecture :

Peu importe la coordination. Ils n'avaient même pas la politesse de nous prévenir quand ils venaient dans notre préfecture. Ils débarquaient sans nous avertir. Nous sommes les gens sur le terrain, et nous avons la responsabilité de prendre contact avec les autorités

---

<sup>3</sup> Interviewé à Butare, le 18 janvier 1995.

et les victimes. Ils arrivent en hélicoptère dans notre région ; on ne sait pas où ils vont, ce qu'ils ont trouvé, ni à qui ils ont parlé. Nous n'avons jamais été autorisés à lire leurs rapports. C'est ultra-secret, "confidentiel". C'est risible. Comment est-ce que l'une des branches de la HRFOR peut cacher des éléments de la même opération à une autre branche ?<sup>4</sup>

L'indifférence apparente au génocide est telle que, même lorsque l'équipe de la SIU a fini par entrer en action, elle a reçu l'ordre de détourner son attention du génocide, et de se concentrer sur les incidents actuels. C'est pourquoi l'équipe de la SIU s'est rendue, à deux ou trois reprises, à Cyangugu, en novembre, après l'assassinat de treize personnes à Kamembe. Même une équipe espagnole de médecine légale, qui était venue pour enquêter sur les charniers, s'est jointe à cette mission.

En décembre, il fut demandé à la SIU de mettre fin à sa mission, aussi limitée qu'elle fût, et de transférer la responsabilité, ainsi que la totalité des renseignements qu'elle avait rassemblés, au bureau du juge Richard Goldstone, le Procureur général du Tribunal International pour le Rwanda. Fin décembre, les équipes sur le terrain reçurent une lettre de l'adjoint au chef de la SIU, leur donnant un délai d'un mois pour rassembler des informations sur les charniers et les lieux des massacres, les témoins et les contacts avec les fonctionnaires des administrations locales, les autorités militaires, la MINUAR, les observateurs militaires (MILOBS), les agences de l'ONU et les ONG, de manière à transférer les dossiers au bureau du juge Richard Goldstone.

A l'inverse de l'énorme opération de la HRFOR, très bien financée, le Tribunal international n'a, à ce jour, aucun budget, aucun juge et aucun règlement intérieur. Le personnel est composé de cinq personnes, et seuls trois pays ont apporté des contributions financières (Royaume-Uni : 250 000 dollars, Etats-Unis : 500 000 dollars et Suisse : 60 000 dollars).

On a demandé à chacun des bureaux de terrain de la HRFOR de nommer une équipe d'enquête sur le génocide, composée de deux membres, chargée de collaborer avec la SIU et avec le Tribunal International au cours de cette période de transition. Les ordres donnés aux équipes étaient "de créer une base de données, constituée d'informations sommaires sous forme systématique et coordonnée, devant être exploitée ultérieurement par les services d'analyse et les enquêteurs du Procureur général". Ces ordres manquaient de sincérité, puisque la SIU savait parfaitement bien que les rapporteurs de terrain n'avaient jusqu'alors rien fait à propos du génocide.

La date limite initiale, soit le 21 janvier, donnait aux rapporteurs trois semaines pour démarrer et terminer une étude du génocide au cours duquel, dans certaines préfectures telles que Kibuye, Cyangugu et Gikongoro, entre cent et deux cent mille personnes ont été tuées. La date limite fut progressivement reportée, et finalement fixée au 13 mars. Bien que ce délai supplémentaire ait été utile, cette élasticité rendit une planification convenable des recherches impossible.

D'autres problèmes se sont posés. En dépit de l'urgence apparente de la tâche, certaines personnes chargées de l'étude ne reçurent pas les véhicules qui leur auraient

---

<sup>4</sup>

L'identité de ce rapporteur, comme celles d'autres rapporteurs, est confidentielle.

permis d'accomplir leurs tâches. Immobilisé, au moins un des rapporteurs fut forcé de se fier aux renseignements communiqués par les MILOBS stationnés au Rwanda pendant le génocide, et non pas aux survivants, qui sont de loin la meilleure source d'informations.

En janvier, les membres de l'opération reçurent des formulaires destinés à définir les emplacements des charniers. On leur demandait simplement d'indiquer leurs emplacements. C'est une perte de temps et un gaspillage de ressources. Premièrement, il était difficile de savoir ce que la SIU avait fait jusqu'alors, dépensant des milliers de dollars à se déplacer dans le pays en hélicoptère, si ce n'était afin d'accomplir la plus simple des tâches, à savoir l'identification des charniers éventuels. Deuxièmement, la seule chose que l'on attendait des rapporteurs était de tracer un simple croquis du lieu où ils *pensaient* qu'il y avait un charnier, sans pouvoir s'assurer des faits. L'objectif d'un tel exercice échappait même aux rapporteurs.

N'importe qui peut se présenter et dire qu'il y a un charnier à tel endroit, là où il y a de l'herbe et des pierres. Et même s'il y en a un, nous ne sommes pas des spécialistes en médecine légale, et on ne nous a pas demandé de creuser sur les lieux. Pourquoi perdre notre temps et donner de faux espoirs aux gens quant aux charniers et au Tribunal International ?

L'un des rapporteurs a taxé cet exercice d'insulte aux victimes, aux survivants et à tous ceux touchés et concernés par le génocide.

Les formulaires qu'on nous a demandés de remplir et les croquis que nous devons tracer sont absurdes. Nous ne sommes plus à l'école primaire. Cette mission n'est qu'une nouvelle sortie de scouts. Je n'ai jamais rempli un seul formulaire parce que je pense que c'est une insulte aux victimes du génocide, aux survivants, à l'humanité et à notre intelligence.

Les rapporteurs n'ont pas l'expérience qui leur permettrait de creuser les tombes sans courir le risque de détruire d'importantes preuves médico-légales. De plus, les autoriser à le faire serait un manque de respect pour les morts, et offenserait, à juste titre, parents et amis survivants. Le temps et les ressources ainsi gaspillés rendent cet exercice encore plus regrettable.

### *Relations avec le gouvernement et le Tribunal International*

Des entretiens sur le transfert ont eu lieu, au début du mois de mars, entre le bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, José Ayala Lasso, et le bureau du juge Richard Goldstone. Il fut apparemment convenu de nommer un officier chargé de la liaison entre la mission et le Tribunal.

Au cours de ses visites au Rwanda, le personnel du Tribunal International a exprimé clairement ses intentions, à savoir se concentrer sur les poursuites à l'encontre des principaux architectes du génocide - idéologues, politiciens, propagandistes, officiers de l'armée et officiers de sécurité - qui vivent à l'étranger. Il ne fait aucun doute que leur idéologie, leur politique, leur propagande, leurs menaces et leurs ressources ont mis les balles, les grenades et les machettes entre les mains des hommes, des femmes et des enfants dans tout le pays.

Toutefois, à quelques rares exceptions près, le matériel recueilli par les rapporteurs n'aura guère de pertinence pour les affaires dont le Tribunal International se chargera. Les informations, même peu satisfaisantes, seraient un actif pour le gouvernement du Rwanda, qui est chargé de poursuivre les responsables des charniers. Le gouvernement est privé des ressources humaines et financières qui lui permettraient de procéder à des enquêtes approfondies sur les milliers de personnes arrêtées ou soupçonnées de complicité de génocide. Il va sans dire que la HRFOR aurait dû tout faire pour aider à combler les lacunes existantes. A la fin mars, rien n'indiquait que la HRFOR avait la moindre intention de partager ces informations avec le gouvernement du Rwanda.

Le fait que la question du génocide n'ait pas été abordée représente un mauvais présage des activités du Tribunal International. Le manque de professionnalisme et de constance dont la HRFOR a fait preuve quant à la question du génocide a compliqué la tâche du gouvernement et du Tribunal International. En effet, les preuves sont insuffisantes et manquent de vérifications indépendantes, et ceci a fait naître un sentiment de désespoir, de cynisme et la peur chez de nombreux survivants et témoins. De plus, les rapporteurs, qui ont consacré une partie de leur temps au génocide, n'ont pas reçu d'indications claires quant à l'utilisation des informations qu'ils ont recueillies. Il leur a été demandé de remettre la totalité de ces renseignements, y compris les déclarations confidentielles des témoins et les notes manuscrites. Leur manque de confiance dans la direction de la HRFOR n'a fait qu'accroître leurs inquiétudes quant aux risques qu'ils sont susceptibles de faire courir aux témoins.

### *La politique de la propriété*

La HRFOR dans son ensemble ignore ce qui s'est passé lors du génocide. Le *Programme complet de coopération technique pour les droits de l'homme au Rwanda* soulève l'une des questions les plus délicates et les plus sensibles en matière de politique dans le Rwanda d'après le génocide, à savoir la destruction et l'occupation des maisons. Deux problèmes se posent. Le premier tient aux biens des survivants du génocide, ainsi qu'à la manière d'indemniser et de loger ces gens qui ont tout perdu. Le deuxième problème tient aux biens des réfugiés qui ont fui à l'étranger depuis juillet, ou aux biens des personnes déplacées qui sont parties vivre dans d'autres régions du Rwanda.

Le débat sur la propriété s'est exclusivement concentré sur "l'occupation illégale" des maisons appartenant aux réfugiés et aux personnes déplacées. Les survivants du génocide et les réfugiés qui sont revenus du Zaïre, du Burundi et d'Ouganda sont eux-mêmes soupçonnés d'accuser faussement des gens de complicité de génocide, de manière à les priver de leurs droits de propriété. En dépit des critiques vives qui émanent du ministère de l'intérieur, de certains groupes internationaux et locaux de défense des droits de l'homme, des ONG et des médias, selon lesquelles les prisons sont "pleines" d'innocents arrêtés parce qu'ils avaient essayé de reprendre possession de leur maison, peu de preuves concrètes ont été fournies. La HRFOR n'a procédé à *aucune* recherche qui permettrait de savoir combien de personnes ont effectivement été arrêtées, à la suite de fausses dénonciations par des gens qui ont ultérieurement occupé leurs foyers. Ceci n'a pas empêché d'autres services des Nations

Unies de citer la HRFOR comme une source crédible d'informations. Le 10 mars, M. Peter Hansen, Adjoint au Secrétaire Général, chargé du département des Affaires Humanitaires, a écrit à plusieurs hauts fonctionnaires des Nations Unies, dont Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire aux Réfugiés, M. Kofi Annan, Chef du département des opérations de maintien de la paix, et Mme Catherine Bertini, Chef du programme alimentaire mondial. Selon M. Hansen :

Les prisons et les centres de détention sont dangereusement surpeuplés. On estime, qu'à l'heure actuelle, plus de 25 000 personnes sont détenues. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme signale que 250 à 300 détenus meurent tous les mois, dans les prisons et les centres de détention, en raison du surpeuplement, des mauvaises conditions de vie et des mauvais traitements. On signale, par ailleurs, qu'un grand nombre de détenus sont des Rwandais innocents, qui sont revenus des camps et qui ont cherché à récupérer leurs biens, tandis que d'autres sont considérés comme des professionnels du genre.

Le document du programme de coopération technique établi, sans fournir aucune preuve à l'appui, le rapport entre l'occupation des maisons, les accusations fallacieuses de complicité dans le génocide et les emprisonnements :

Même si, dans ce cas, il s'agit de droits de l'homme qui ne sont pas "fondamentaux", le problème est extrêmement grave parce que ceci a donné lieu à d'autres violations des droits de l'homme (c-à-d. de fausses dénonciations pour génocide, qui ont eu pour résultat des détentions prolongées), et a eu un impact négatif sur la capacité du pays à établir la stabilité indispensable au démarrage d'un processus de réhabilitation qui, avec un peu de chance, ouvrira la voie à un développement durable.

L'Unité de Coopération Technique, démontrant sa compréhension partielle du contexte politique, a défini les "solutions possibles" suivantes :

- Construction d'un nombre important d'unités de logement, au moins en nombre suffisant pour remplacer les habitations détruites pendant la guerre.
- Mener une étude pour résoudre, le mieux possible, le problème de la propriété.
- Mener une étude sur l'utilisation des cours et/ou du système traditionnel pour les affaires relatives à la propriété
- Faciliter la création d'une politique gouvernementale de la propriété terrienne réalisable.

Les rapports entre le génocide et la destruction des habitations sont beaucoup plus complexes que ces prétendues solutions le laissent supposer. Les maisons n'ont pas été "détruites pendant la guerre". Les logements de ceux qui devaient être éliminés ont été détruits systématiquement dans tout le pays. Dans tout le Rwanda, mais plus particulièrement dans les régions qui ont été les plus touchées par le génocide, à savoir Kibuye, Cyangugu et Gikongoro, il est pratiquement impossible de trouver une habitation appartenant à un Tutsi qui soit encore intacte. Il en va de même pour certains magasins dans des villes aussi diverses que Gisenyi, Kibungo et Kamembe.

La plupart des survivants du génocide n'ont pas d'endroit où habiter. Le gouvernement n'a pas eu le choix et a été obligé de leur demander de quitter les maisons qu'ils occupaient, même si, pour des raisons économiques, il ne peut pas les reloger. Malheureusement, la controverse politique, très sensible lorsqu'il s'agit du génocide et des problèmes de propriété, a complètement obscurci la réalité, et l'on a préféré se concentrer exclusivement sur les droits de propriété des réfugiés. Ce qui représente, selon un des survivants, "une double injustice". Il est particulièrement regrettable que la HRFOR, qui est au Rwanda depuis plus de six mois, soit si ignorante de ces questions.

La stratégie adoptée par la HRFOR quant au problème du génocide fait ressortir un autre inconvénient majeur de la mission, et de la machine onusienne, pour les questions relatives aux droits de l'homme en général. L'opération ne collabore pas avec les autres initiatives de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme au Rwanda. René Degni-Ségui, un professeur de droit ivoirien, nommé Rapporteur Spécial au Rwanda en mai 1994, a effectué plusieurs visites dans le pays depuis. Il a publié trois rapports publics dans lesquels il a fait une série d'observations et de recommandations qui ont été, en grande partie, ignorées par la HRFOR :

Dans son rapport du 11 novembre, il écrit :

Le Rapporteur Spécial déplore la tendance à utiliser le prétexte de l'insécurité qui règne actuellement au Rwanda pour banaliser le génocide et pour justifier l'inaction. Un tel comportement montre que l'on prend l'effet pour la cause. C'est oublier que le génocide est, en grande partie, la cause de l'insécurité.

Afin d'appliquer les remèdes nécessaires au mal qui touche le Rwanda, il est indispensable d'établir le diagnostic correct. Sans pour autant ignorer les violations actuelles des droits de l'homme, loin de là, il est important de les remettre dans leur contexte et de chercher les racines du mal pour essayer de les faire disparaître avant qu'il ne soit trop tard. Il est donc recommandé d'agir rapidement, et même le plus vite possible. Sinon, nous risquons de devenir les témoins impuissants d'une deuxième guerre et de nouveaux massacres. Ces recommandations (qu'il a détaillées) ont été établies dans le but d'éviter une telle catastrophe et ont été envoyées respectivement au gouvernement du Rwanda, aux gouvernements accueillant des réfugiés et à l'ONU.<sup>5</sup>

Malheureusement, la HRFOR n'a pas tenu compte de ses recommandations. Un enquêteur, qui est au Rwanda depuis novembre, a déclaré qu'il n'avait jamais entendu M. Clarence, le responsable de la HRFOR, faire allusion au génocide :

Sur le terrain, nous recevons toujours des messages radio de Clarence nous demandant d'enquêter sur le cas de quelqu'un qui aurait été battu par l'APR. Toute vie est importante et devrait être protégée. C'est l'une des raisons de notre présence ici. Mais je suis scandalisé par ces messages de Clarence. Où croit-il que nous soyons ? Pour lui, le génocide ne fait simplement pas partie de la réalité au Rwanda. Il est ici dans le cadre d'une mission de défense des droits de l'homme. Mais je ne l'ai jamais entendu mentionner les centaines de milliers de morts. C'est pour ça qu'il ne comprend pas pourquoi on ne devrait pas directement aller voir un soldat qui a perdu sa famille pour le réprimander parce qu'il n'a pas fait ce qu'il fallait pour un prisonnier. Une telle attitude ne facilite pas notre tâche qui est de protéger ceux qui en ont besoin. Si nous continuons à ignorer le génocide, nous allons contribuer à faire régner l'instabilité au Rwanda.

---

<sup>5</sup> Cité dans le rapport soumis au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU par M. René Degni-Ségui, le 11 novembre 1994.

Le fait d'ignorer le génocide n'a pourtant pas découragé les responsables de la HRFOR de faire part de leur "inquiétude" à propos du génocide, pour anticiper les critiques du FPR. Selon Thomas<sup>6</sup>, les enquêteurs ont été encouragés à se servir du génocide comme "couverture", pour empêcher une réaction hostile du FPR. "De cette façon, le FPR coopérera parce qu'il pensera que la mission est ici à cause du génocide." Les observateurs ont reçu ce "conseil" explicite en octobre et novembre, alors qu'on leur avait formellement interdit d'enquêter sur le génocide.

Dans une déclaration datant de février, la HRFOR écrit :

La communauté internationale a le devoir d'aider le Rwanda à apporter la justice à une population traumatisée. Ceci est effectué directement en rassemblant des renseignements et en interviewant des témoins du génocide, mais aussi grâce au travail du Tribunal International.<sup>7</sup>

Mais en réalité, les activités de la HRFOR sont bien différentes. Un rapporteur constatait :

Je ne comprends pas pourquoi nous avons fait si peu à propos du génocide. Cela fait partie de notre mandat. C'est le prétexte avancé pour justifier la présence de l'ONU ici et pour être bien accueilli. Quand les gens de la mission rencontrent des fonctionnaires du gouvernement, ils mettent l'accent sur les enquêtes sur le génocide et mentionnent à peine les travaux possibles sur la situation actuelle. Mais en réalité, c'est l'inverse qui se passe.

La seule conclusion à laquelle je sois parvenu devant la réticence de la mission à travailler sur le génocide est que certains pays, qui n'ont pas intérêt à rendre publique toute la vérité au sujet du génocide, doivent exercer une pression politique.

Un autre rapporteur a remarqué :

Aucun membre de mon équipe ne semble considérer que le génocide est un problème éthique. Même les gens qui ont effectué des travaux limités sur le sujet considèrent que c'est un défi professionnel, un "bon point" professionnel, un sujet sur lequel ils pourront écrire des articles. Ce n'est pas un problème moral.

Mais rien n'a de sens ici si l'on ne comprend pas le génocide. A quelques exceptions près, la plupart des observateurs ne peuvent pas faire face à l'horreur du génocide. Leur désir de se détourner du problème est essentiellement inconscient. Mais il est bien là. Ils feront tout pour éviter d'y faire face. Le génocide détruit la confiance que l'on peut avoir en le monde. Alors les gens préfèrent ne pas y penser. C'est ce que les observateurs chargés des droits de l'homme font : ils ne voient que ce qui se passe actuellement, comme si cela n'avait pas de rapport avec le passé.

Il est tellement plus facile d'accuser l'APR de certains meurtres de vengeance ou d'arrestations et détentions "arbitraires". Je pense que notre rôle devrait être d'aider le Rwanda à mettre en place un système judiciaire qui fonctionne, et non de penser qu'il y a un système actuellement en place, alors qu'il n'y en a pas. L'accent mis sur les violations actuelles, retirées de leur contexte, est plus facile à gérer que de regarder la vérité en face. On peut discuter avec l'APR qui essaiera peut-être de faire quelque chose. On aura alors l'impression d'avoir accompli beaucoup plus que si l'on avait

---

<sup>6</sup> Pseudonymes utilisés pour tous les observateurs, à moins que ceux-ci aient parlé officiellement.

<sup>7</sup> Cité dans "Prospects and Activities for National Reconciliation in Rwanda", HRFOR/doc/feb 95.



essayé de s'attaquer au génocide, de comprendre le génocide, ou de trouver quoi faire au sujet du génocide. Tout ce que l'on fait ici n'a aucun sens si l'on ne comprend pas le génocide.

Mais on ne fera pas grand chose pour les droits de l'homme dans ce pays (ou dans le monde en général) si l'on n'affronte pas le vrai problème, qu'on le veuille ou non, qu'on accepte de le reconnaître ou non.

Il a poursuivi en établissant un rapport entre l'indifférence des membres de la mission au génocide et leur comportement, généralement insensible, à l'égard du peuple rwandais.

Etant donné ce qui s'est passé dans ce pays, je suis surpris qu'il n'y ait pas eu des centaines de milliers de personnes tuées par vengeance. Mais la plupart de mes collègues ne le voient pas de cette façon. Et je pense que ça vient du fait qu'ils n'éprouvent pas de compassion. Ils n'éprouvent aucune compassion parce qu'ils ne considèrent pas les rwandais comme des êtres humains. Ils ne considèrent pas les victimes du génocide, y compris les soldats, comme des êtres humains, qui ont des réactions humaines face à une telle catastrophe. Ce manque de respect pour les Rwandais caractérise le comportement de beaucoup de membres de cette mission, ces attitudes sont un outrage à l'être humain. Je me demande constamment ce que je ressentirais si j'avais perdu tous les membres de ma famille, ou presque. Il faut se mettre à la place d'un autre être humain si l'on veut arriver à comprendre pas seulement ce qui s'est passé mais aussi ce qui aurait pu se passer, et ce qui doit être fait pour aider le Rwanda à se relever.

Quelques observateurs, qui avaient décidé de travailler avec la HRFOR précisément parce qu'ils étaient préoccupés par le génocide, sont partis, déçus, peu après leur arrivée. D'autres ont travaillé au sein même de la mission pour encourager une approche plus positive. Dans une lettre datée du 31 décembre 1994, deux observateurs chargés des droits de l'homme, Dr. Christian Scherrer et Patricia van Nispen, ont écrit :

La HRFOR pourrait jouer un rôle constructif en soutenant le gouvernement de coalition dans la reconstruction du système judiciaire, dans les enquêtes systématiques sur le génocide et en facilitant l'éducation dans les domaines de la paix et des droits de l'homme.

La mission HRFOR est la première du genre. Il s'agit de la première mission des droits de l'homme indépendante d'une opération de maintien de la paix, gérée par le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme. Cette mission n'a pas été créée à la suite de violations des droits de l'homme par le gouvernement actuel mais parce qu'un génocide a eu lieu, au cours duquel 1,2 millions de personnes ont été tuées en l'espace de trois mois. Certains représentants des états membres de l'ONU semblent vouloir oublier l'un des pires génocides de ce siècle.

Aujourd'hui, l'application des principes du droit et de la justice ne sont pas une priorité de la communauté internationale. Certains pays encouragent cette politique destructrice, à courte vue, voire criminelle, et volent au secours de ceux qui veulent nuire à l'Action du Gouvernement de Coalition pour la réconciliation nationale.

Un rapporteur, qui a travaillé à Kigali pendant plusieurs mois, a déclaré qu'elle n'avait jamais reçu de plainte relative au génocide. Kigali est la région où il y a la plus grande concentration de survivants du génocide. La ville de Kigali n'a pas seulement été le théâtre de plusieurs massacres à grande échelle (dans la paroisse de Saint-André à Nyamirambo, à l'école de ETO et sur la route de Nyanza-Rebero). Les survivants

originaires de toutes les préfectures vivent à Kigali. De plus, la ville est facilement accessible par des routes en bon état reliant les préfectures de la banlieue de Kigali et Butare, toutes deux dévastées par le génocide. Le fait que l'équipe d'observateurs à Kigali n'ait effectué absolument *aucune* recherche sur le génocide, et qu'aucun survivant, aucune association regroupant les survivants, ou organisation locale de défense des droits de l'homme (tous basés à Kigali), ait pensé que cela valait la peine d'obtenir l'aide de l'équipe de la HRFOR en dit long.

M. Hooghiemstra, un rapporteur qui s'est attaché à faire de l'APR "le méchant" (voir chapitre suivant), explique les conséquences du refus d'enquêter sur le génocide.

L'enquête internationale, ainsi que les poursuites judiciaires engagées à l'encontre des individus responsables de violations graves du droit humanitaire international et du génocide, qui ont été perpétrées entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994, ont perdu toute crédibilité aux yeux du gouvernement du Rwanda, ainsi qu'auprès d'une grande partie de la population, et, par là même, ne sont plus considérées comme pouvant apporter une solution à la situation interne au Rwanda.

L'assistance technique, destinée au système judiciaire rwandais, n'a pas encore, à l'heure actuelle, commencé à traiter les besoins les plus urgents du système national de poursuites judiciaires en matière d'affaires criminelles. Il n'y a pas non plus actuellement de preuves que ces besoins sont étudiés par la communauté internationale avec l'urgence requise.<sup>8</sup>

A la fin du mois de mars, les observateurs n'ont pas été chargés de faire des préparatifs pour le premier anniversaire du génocide, le 7 avril. Ceci ne faisait pas partie de la stratégie de la HRFOR.

---

<sup>8</sup> Cité dans une note datée du 2 décembre 1994 et adressée à M. William Clarence.

## LE CONTROLE DES DROITS DE L'HOMME : LA MEDIOCRITE DES NORMES PROFESSIONNELLES

Au cours des années, la communauté internationale des droits de l'homme a acquis une grande expérience en matière de contrôle des violations des droits de l'homme et de rassemblement de preuves, destinées aux poursuites judiciaires à la suite des violations de ces droits. Des organisations indépendantes de défense des droits de l'homme, des gouvernements, et parfois même l'ONU, se sont engagés dans de telles activités et ont contrôlé les polices nationales et les pouvoirs judiciaires. A juste titre, des règles très strictes ont été établies et appliquées.

L'une des premières tâches de la HRFOR aurait dû être d'établir, pour sa mission, des règles professionnelles très strictes pour mener ses propres enquêtes, règles qui auraient alors pu être appliquées au gouvernement du Rwanda. Etant donné que la HRFOR est très préoccupée par les violations actuelles, on aurait pu s'attendre que cela soit une priorité pour la mission. Tel ne fut pas le cas.

### *La présentation des preuves : insuffisantes ou manquant de vérification indépendante*

Le niveau des preuves utilisées par les membres de la mission est nettement inférieur à ce que l'on est en droit d'attendre de l'ONU. Adam Stapleton, un pénaliste chevronné, qui a quitté la HRFOR dégoûté par le manque de professionnalisme, a décrit ce qui passe pour de l' "information":

L'opération est dirigée par des amateurs qui se font passer pour des professionnels. L'équipe n'a pas assez d'expérience et manque de professionnalisme pour exécuter les tâches. Qu'est-ce que j'entends par là ? On croit tout et n'importe quoi. Personne ne demande de preuves pour étayer de sérieuses accusations, bien qu'ils sachent à quel point tout cela est politique.

Par exemple, je me souviens d'une réunion au cours de laquelle un observateur, qui revenait de Butare, a dit que cette région était "en proie au terrorisme." Il a ensuite répété certaines histoires qu'on lui avait racontées. La réaction des participants m'a rappelé ma première année d'études de droit pénal. Tout le monde s'exclamait : "Quelle histoire !" ou "Oh, mon Dieu !". Il n'était pas question de vérifier les faits. Ceci est d'autant plus important au Rwanda où de nombreux bourgmestres, qui fournissent les informations, sont très anti-APR.<sup>9</sup>

Asiel Kabera, le préfet de Kibuye, a décrit le processus de "rassemblement d'informations" de l'équipe de Kibuye :

Ils ont engagé deux agents locaux qui passent leur temps au rond-point principal, situé à l'entrée de la ville de Kibuye, sur la route de Kigali et Gitarama. Ils rapportent ce qui s'est passé au rond-point et rassemblent les commérages qu'ils glanent des passants. De toute façon, tout ce qui les intéresse, ce sont les arrestations. Alors ils restent au rond-point dans l'unique but d'obtenir des commérages sur d'éventuelles arrestations.<sup>10</sup>

Elizabeth, qui appartient au service des plaintes, décrit son travail :

---

<sup>9</sup> Interviewé à Londres, le 19 décembre 1994.

<sup>10</sup> Interviewé à Kibuye, le 12 mars 1995.

Nous faisons un rapport qui rassemble les plaintes que nous recevons. Nous le transmettons au chef d'équipe chargé du suivi, qui n'a jamais lieu, à moins qu'il ne s'agisse d'une affaire susceptible de faire du bruit sur le plan politique. J'ai honte car les gens reviennent pour s'enquérir du suivi.

Rien n'était jamais fait pour vérifier si ces plaintes étaient fondées. Bien que rien n'ait été fait pour vérifier les informations, les plaintes étaient enregistrées dans le système. Nous faisons un rapport hebdomadaire qui comprend toutes les plaintes. Il est transmis au chef d'équipe qui y ajoute ses commentaires. Le responsable fait ensuite un résumé de tous les faits qu'il envoie à Genève. A aucun stade de ce processus de canalisation on ne fait quoi que ce soit pour enquêter sur les accusations, pour évaluer les preuves. C'est un tremplin pour tout ce qui est anti-APR, et c'est tout ce qui importe. Alors on entasse les informations.

Le cas que M. Stapleton cite concerne l'un des rapports les plus accablants sur la situation des droits de l'homme au Rwanda. Il a été rédigé par un ancien leader de l'équipe de Butare, en collaboration avec un avocat, M. Ron Hooghiemstra. Ce dernier et les membres de son équipe ont dit à plusieurs observateurs que les informations émanaient d'un gendarme. Les accusations, qui n'ont jamais été vérifiées par la HRFOR, ont été résumées par M. Hooghiemstra dans une note datée du 2 décembre 1994, divulguée à African Rights et dans laquelle il donnait sa démission. Il écrivait :

L'APR sur le terrain a de plus en plus souvent recours à des tactiques qui semblent faites pour terroriser la population, qu'elle soit tutsie ou hutue. Les intellectuels hutus sont visés. Ils sont harcelés, arrêtés et/ou torturés dans certaines régions du pays. Des preuves de première main montrent que ces actes sont commis arbitrairement dès que l'on suggère que ces personnes sont impliquées dans les massacres récents.

L'APR et la gendarmerie hors des villes déclarent ouvertement, ou indiquent clairement par leur comportement, qu'ils considèrent que la MINUAR 1, les ONG et l'opération des droits de l'homme sur le terrain sont alliées avec l'armée de l'ancien gouvernement. J'ai été témoin de la manière dont l'APR et la gendarmerie manipulent les situations et mentent afin de contrecarrer le travail des organisations internationales et de mettre en question la bonne foi de la communauté internationale.

Sans citer un seul exemple concret, il écrivait :

L'assassinat public ou clandestin d'individus rwandais, accusés de participation au génocide ou de coalition avec l'armée de l'ancien gouvernement, est le mot d'ordre.

M. Hooghiemstra a continué sans fournir aucune preuve pour étayer des accusations sérieuses ayant de lourdes conséquences :

Si l'armée de l'ancien gouvernement devait organiser une attaque militaire directe ou une importante opération de guerrilla, l'APR et la gendarmerie n'hésiteraient pas à tuer en masse la population hutue et ses complices résidant au Rwanda. Cette opération serait organisée dans un intérêt militaire.

Bien qu'il n'ait passé qu'une seule journée dans les camps de réfugiés au Zaïre, en octobre, lorsqu'il accompagnait le Rapporteur Spécial, et malgré le fait que le contrôle des activités de l'ancien gouvernement et de l'armée du Zaïre ne soit pas de son ressort, M. Hooghiemstra a trouvé bon de dire :

Nous avons des raisons de croire qu'ils reçoivent aussi le soutien indirect, et direct, de la France.<sup>11</sup>

On n'a pas demandé à M. Hooghiemstra d'étayer ses accusations ; on l'a encore moins réprimandé pour sa conduite si peu professionnelle. Au contraire, M. Clarence lui a demandé de renoncer à démissionner et l'a promu au poste de coordinateur des chefs d'équipe sur le terrain. Dans un acte de révolte peu commun, les observateurs ont refusé la décision de M. Clarence qui voulait récompenser M. Hooghiemstra pour ce qui était considéré comme un comportement inacceptable. Les chefs d'équipe ont signé une lettre de protestation contre cette décision.

Les méthodes particulières qu'utilise M. Hooghiemstra pour contrôler les droits de l'homme ont eu des conséquences absurdes. Une nouvelle employée a participé à des expéditions de la SIU, en hélicoptère, pour se rendre à des charniers, pour tuer l'ennui qui la rongait dans sa chambre d'hôtel à Kigali. Elle a fait un récit très drôle de la manière dont l'hélicoptère tournait en rond. L'équipe avait reçu un message radio lui disant de chercher un nouveau charnier qui, selon M. Hooghiemstra, contenait les victimes d'un massacre commis par l'APR.

Nous avons tourné en rond pour trouver cet emplacement. Finalement, le pilote a contacté Clarence par radio et lui a dit que nous devrions bientôt rentrer à Kigali car nous n'avions presque plus de carburant. Le pilote, étonné, nous a dit que Clarence lui avait suggéré de descendre prendre du kérosène à une station-service de Butare.<sup>12</sup> Finalement, nous nous sommes arrêtés dans une ville au nord de Butare, Cyankizu, je crois. Nous y avons rencontré un groupe d'environ dix personnes qui ne savait rien de l'existence du nouveau charnier. Ron [Hooghiemstra] n'était pas content. Il disait qu'il était sûr que l'emplacement existait mais que les témoins avaient eu trop peur de nous dire la vérité.

M. Hooghiemstra a ensuite écrit une deuxième note, datée du 27 février 1995, cette fois pour expliquer pourquoi le Haut Commissaire "pourrait être forcé" de condamner la détention de personnes accusées de crimes liés au génocide.

Depuis, M. Hooghiemstra a quitté la HRFOR pour aller travailler à la mission de l'ONU pour les droits de l'homme à Haïti.

### *La mise en danger des témoins et des détenus : le manque de confidentialité*

Le manque de ligne directrice et de supervision, l'inexpérience de la plupart des observateurs, la marge permise aux interprétations personnelles du mandat, la tolérance illimitée de la mission envers une conduite peu professionnelle et un manque de jugement ont mis en danger témoins et détenus. Cela est d'autant plus significatif si l'on considère le manque total de structures pour protéger les témoins au Rwanda, ce qui a déjà conduit à la mort de survivants et de témoins, ainsi qu'à des attaques physiques et une intimidation psychologique constantes.

---

<sup>11</sup> Cité dans une note de M. Ron Hooghiemstra et adressée à M. William Clarence, datée du 2 décembre 1994.

<sup>12</sup> Peu de stations-service vendent du kérosène.

En décembre, le chef d'équipe de Gitarama a visité la prison de la ville. Il a demandé aux détenus de remplir un formulaire, donnant leur nom et expliquant s'ils avaient été battus, torturés ou soumis à de mauvais traitements dans la prison. Un responsable du Comité International de la Croix Rouge (CIRC) a trouvé les formulaires, qui avaient été complétés, sur le bureau du directeur de la prison. Le CIRC a protesté à Genève. Cela n'était pas la première imprudence sérieuse de ce rapporteur. Auparavant, un groupe de personnes s'était réfugié au camp de la MINUAR à Gitarama, qui avait ensuite été encerclé par l'APR. Négligeant la présence des soldats, l'observateur a commencé à interroger les réfugiés sur ce qu'ils avaient fait pendant le génocide.

Au cours d'une enquête sur un massacre qui avait eu lieu dans la commune de Ruhashya à Butare, où l'on rapporta que les victimes avaient été tuées par leurs voisins, l'un des observateurs a interrogé trois des survivants devant "presque la moitié du village", selon un de ses collègues. Fait surprenant, ils n'ont pas trouvé les témoins très disposés à leur fournir des informations. Un deuxième interrogatoire, plus privé cette fois, a ensuite été organisé.

Un observateur a accompagné un membre de son équipe à la gendarmerie pour interroger des détenus accusés d'avoir participé au génocide. A sa grande surprise, son collègue a commencé à interroger le premier détenu devant les gendarmes, posant des questions lourdes de sens sur son éventuelle participation au génocide. Il a fini par faire une scène à l'extérieur du poste de gendarmerie pour détourner l'attention des gendarmes.

L'employé d'une organisation humanitaire de Kigali a dit à African Rights :

Notre groupe a récemment rassemblé des informations sur un incident dont certains de mes collègues ont été les témoins oculaires. Je suis allé rapporter les informations aux observateurs. Elles étaient censées être confidentielles. Mais alors que j'étais dans son bureau, l'employée a commencé à raconter l'incident à la radio et a cité le nom de notre organisation. Son collègue, qui était censé enquêter sur le même incident, n'a même pas pris la peine de me parler. Par radio, il a dit à sa collègue que je devais contacter la MINUAR car il avait fini son enquête et leur avait transmis le dossier.

Travailler en collaboration avec les observateurs militaires, qui sont eux-mêmes critiqués pour leur manque de procédures confidentielles, ne fait qu'aggraver le problème. L'employé d'une organisation humanitaire s'est plaint :

Un autre problème avec les observateurs militaires est leur manque total de confidentialité. En ce qui concerne les ONG, nous savons qu'elles ne sont pas discrètes avec les informations. Je ne sais pas si la population locale est traitée avec le même manque de discrétion.

La réalité tourne en ridicule la déclaration du Haut Commissaire, à savoir que "le travail d'enquête des observateurs consistera surtout à rassembler, dans la plus grande confidentialité, des récits de témoins et autres preuves de violations des droits de l'homme."<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> Cité dans "Human Rights Monitors Can Help Bring Peace to Rwanda" par José Ayala Lasso, *International Herald Tribune*, le 17 août 1994.

## *La protection d'assassins présumés*

Une mission consistant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme est parfois devenue un système de protection pour les personnes accusées d'actes de génocide. Le principe juridique de base stipule qu'un suspect est innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée. Rien de ce que toute autorité judiciaire entreprend au Rwanda ne doit porter atteinte à ce principe fondamental. Cependant, l'extrême lenteur avec laquelle le Tribunal International est établi, le fait qu'une enquête sur le génocide soit exclue du mandat de la HRFOR, et la limitation des ressources dont disposent le pouvoir judiciaire et la police rwandais signifient qu'il existe un risque très important qu'un grand nombre de personnes coupables de crimes contre l'humanité ne soient jamais jugées. Cela signifierait que l'impunité continuera à prévaloir. La HRFOR a aggravé ce problème en consacrant beaucoup de temps et de ressources à une méticuleuse - parfois trop méticuleuse - protection des droits de ceux qui sont accusés de génocide. Dans l'atmosphère politique sensible du Rwanda, ceci a signifié que la mission semble souvent peu impartiale : les activités essentielles de l'ONU (dont les ressources sont énormes), dans le domaine des droits de l'homme, consistent à protéger des assassins présumés.

Ceux qui sont accusés de crimes ont des droits. Mais la HRFOR n'a pas le droit de s'ingérer dans le système d'enquête et le système judiciaire rwandais. C'est pourtant ce qu'elle fait. On en a eu un exemple, en décembre, à Kibungo. Dans un entretien avec African Rights, le préfet de Kibungo, Protais Musoni, a raconté les faits :

Un inconnu a tiré sur l'homme qui accompagnait le commandant de Kibungo à Kigarama et l'a blessé à la main. Nous avons fait une enquête et plusieurs personnes ont été arrêtées. L'une d'elles était un nommé Majyambere qui s'était réfugié au camp de la MINUAR. Aussitôt le chef de l'équipe des droits de l'homme de l'ONU est venue me voir. Elle m'a dit que son organisation avait des raisons de penser que le bourgmestre de Kigarama tuait des gens. J'ai accepté de mettre en place une commission d'enquête. Elle est revenue me voir et m'a dit qu'un témoin avait des informations sur le bourgmestre. Il ne voulait parler qu'à moi, le préfet. J'ai donc accepté de le voir.

Pendant ce temps-là, le préfet est parti pour Kigali.

Pendant que j'étais là-bas, une autre personne a été arrêtée pour le même incident. Il a témoigné que c'était, en fait, Majyambere qui avait tiré sur l'homme. Le commandant de l'armée et celui de la gendarmerie sont donc allés demander à la MINUAR de leur livrer Majyambere. La MINUAR a accepté, à condition qu'il soit livré au procureur en présence du Comité International de la Croix Rouge et que des observateurs des droits de l'homme de l'ONU puissent le voir tous les jours. Les commandants m'ont demandé mon avis, et je leur ai dit "d'accord".

Le lendemain matin, les observateurs des droits de l'homme m'ont demandé de leur fournir une escorte pour emmener le suspect à Kigali. J'étais surpris car nous nous étions déjà mis d'accord. De plus, il était accusé de délits à Kibungo, pas à Kigali. Plus tard dans la journée, j'ai appris que les observateurs s'étaient arrangés avec la MINUAR pour faire venir un hélicoptère spécial pour l'emmener à Kigali. Ils ont dit qu'ils avaient obtenu une lettre du ministère de la justice. Je suis allé à Kigali où j'ai appris qu'ils avaient obtenu cette lettre en disant au ministre que le bourgmestre de Kigarama et moi étions de connivence. J'ai expliqué la situation au ministre qui leur a dit de ramener le suspect à Kibungo. Mais les observateurs n'en ont rien fait.

Dans une lettre au ministre de la justice, M. Yohani Batisita Mushumba, le procureur de Kibungo, s'est servi de cet incident, entre autres, pour remettre en question la compétence de l'équipe de Kibungo :

Nous pouvons citer un autre exemple : celui de Majyambere de la commune de Kigarama, qui a Kibungo pour préfecture. Il s'est, lui aussi, réfugié à la MINUAR de Kibungo avant d'être rapidement transféré à Kigali, sans qu'aucun dossier n'ait été ouvert sur son cas à Kibungo, alors qu'il était clair qu'il avait participé au génocide. Le 26/1/1995, en compagnie de dirigeants de l'organisation des droits de l'homme, nous sommes allés les voir à ce sujet, et nous nous sommes mis d'accord pour qu'ils ramènent Majyambere à Kibungo pour que je puisse compléter son dossier. Jusqu'à ce jour, rien n'a été fait.

Cet incident a bouleversé de nombreux membres de la HRFOR et a conduit l'un d'eux à demander :

Que faisons-nous ici ? Si l'APR croit qu'elle a assez de preuves pour arrêter cet homme sous l'inculpation de génocide, qui sommes-nous pour leur barrer la route et les convaincre qu'ils ne peuvent pas le faire ? Ce que nous pouvons faire, et aurions dû faire, c'est assurer le suivi de l'affaire. Mais non. On peut faire confiance à la mission pour se donner toutes les peines du monde pour donner l'impression que ce qui nous intéresse, c'est protéger ceux qui sont peut-être des assassins. C'était là un précédent dangereux.

Cet incident a poussé la MINUAR à établir un règlement qui stipule que l'APR doit être informée que le suspect va être livré au procureur. Mais ce règlement n'a pas été envoyé aux différents bureaux sur le terrain avant début mars. Pendant ce temps, une autre rencontre embarrassante a eu lieu à Kibungo.

Un nouveau chef d'équipe, Thierno Gueye, est arrivé après l'incident Majyambere. Le sous-directeur de la HRFOR a visité Kibungo et a rencontré le préfet qui a appris qu'un deuxième suspect s'était évadé et réfugié au camp de la MINUAR. Malheureusement, il devint évident que la HRFOR n'avait tiré aucune leçon de l'épisode précédent. Le préfet a décrit ce qui s'était passé :

J'ai demandé à Thierno de nous rendre le suspect, Ferdinand. Il m'a dit qu'il l'avait confié au bataillon ghanéen de Kibungo. Je lui ai demandé de faire son travail et de le transférer à la MINUAR à la garde de notre procureur. Il m'a dit qu'il était trop occupé. Le lendemain, j'ai parlé au commandant du bataillon de la MINUAR qui m'a dit qu'il ne savait rien du suspect. Le commandant a découvert en parlant à Thierno qu'il ne m'avait pas dit la vérité. Nous avons organisé une réunion pour discuter de ce problème, un lundi. Elle a été repoussée à un mercredi. Ce jour-là, nous avons appris que Thierno était parti en vacances en France.

Un autre membre de leur équipe a assisté à la réunion. Cette fois, ils ont changé leur histoire. Ils nous ont appris que l'équipe des droits de l'homme avait relâché l'homme en question avant la fin de l'enquête. Ils nous ont dit qu'ils avaient décidé qu'ils ne pouvaient pas s'occuper de lui. Ils pensaient que la solution était de le laisser partir. Nous leur avons demandé comment ils pouvaient libérer un homme accusé de crimes graves avant la fin de l'enquête. Tout cela est arrivé après ma rencontre avec le sous-chef, qui nous avait assurés que ce qui était arrivé avec Majyambere ne se reproduirait



pas. Lorsque Thierno est revenu à Kibungo, je lui ai dit de quitter la préfecture. Nous ne pouvons pas travailler avec des gens qui ne sont pas capables de tenir leur parole.<sup>14</sup>

L'observateur en question, Thierno Gueye, n'a pas été renvoyé et a récemment été nommé chef d'équipe de Gitarama.

Kibungo n'est pas non plus la seule préfecture à enregistrer des plaintes. Début mars, inquiet de l'aide que recevaient des agents infiltrés du Zaïre, le préfet de Kibuye a demandé à tous les résidents de la ville d'obtenir un certificat de bonne conduite de leur bourgmestre. Un groupe de douze femmes a refusé, pour une raison donnée, d'essayer d'obtenir ces certificats et s'est réfugié au camp de la MINUAR à Kibuye, disant qu'elles craignaient les représailles de l'APR. Le préfet a parlé à la MINUAR, qui a refusé de lui livrer ces femmes. La MINUAR était nouvellement installée dans la région et n'était pas sûre de ce qu'elle devait faire. Ils ont appelé Kigali. Le préfet est revenu, accompagné cette fois du commandant militaire et de soldats. La MINUAR a ensuite fait venir le CIRC et les observateurs des droits de l'homme pour leur demander de prendre les noms de ces femmes avant qu'elles ne soient confiées au préfet. Cela a été fait ouvertement, dans une atmosphère tendue entre les soldats armés de la MINUAR et ceux de l'APR. Le préfet a voulu envoyer un fax à Kigali, que les employés de la MINUAR ont refusé de transmettre parce qu'il était rédigé en kinyarwanda et qu'ils n'en comprenaient pas le contenu. (Il est impossible de croire que la MINUAR n'a pas d'interprètes à Kibuye). C'est donc un préfet furieux qui s'est rendu à Kigali pour donner des interviews à la radio au cours desquelles il critiquait sévèrement la MINUAR et les observateurs.

Cet exemple prouve qu'il est dangereux que les observateurs des droits de l'homme soient confondus avec la MINUAR et que l'on n'a pas réussi à s'assurer que les observateurs agissent selon un règlement clair.

Dans un incident plus récent à Gitarama, un groupe de personnes s'est réfugié dans le bureau de la HRFOR. Il n'y avait qu'un seul observateur dans ce bureau. Il a téléphoné à M. Clarence pour lui demander conseil. Celui-ci lui a dit de venir à Kigali pour discuter du problème. L'observateur lui a fait remarquer qu'il était urgent de prendre une décision puisque le groupe était physiquement présent dans son bureau. M. Clarence aurait rattaché, après lui avoir souhaité bonne chance.

Malheureusement, il ne s'agit pas là d'incidents isolés. Dans d'autres cas, les conséquences ont été encore plus graves. Dans une affaire plus récente, les observateurs des droits de l'homme ont fait pression sur l'APR pour qu'elle relâche un détenu qui était l'ancien président régional du parti ultra-extrémiste, le Comité pour la Défense de la République (CDR). Les observateurs ont avancé que les preuves de sa participation au génocide étaient trop minces. Ils ne savaient rien du passé de cet homme, de son attitude pendant le génocide ou de son comportement à la suite des massacres. Ils n'avaient pas entrepris leur propre enquête détaillée sur les faits. L'argument des observateurs était que sa femme et ses enfants étaient restés au Rwanda, "preuve" supplémentaire de son innocence. L'APR a cédé et l'a relâché, après quoi il s'est immédiatement enfui au Zaïre. Cet homme est maintenant soupçonné, à la fois par les observateurs des droits de l'homme et l'APR, d'être à l'origine du meurtre récent de neuf personnes de sa commune

---

<sup>14</sup> Interviewé à Kibungo, le 22 mars 1995.

et d'avoir participé à une série d'autres meurtres dans la même commune. Craignant d'être accusée de ces meurtres, sa famille a maintenant aussi quitté le pays.

Des erreurs peuvent être commises et cet incident ne fait peut-être que refléter une erreur de jugement. Mais, comme l'a fait remarquer un observateur qui s'inquiétait des conséquences plus importantes :

Ni l'équipe, ni le directeur de la mission n'ont pris le problème au sérieux. Il y a de fortes chances pour que la HRFOR ait insisté sur la libération non seulement d'un homme accusé de génocide, mais qui a aussi depuis causé la mort de nombreuses personnes. Cela montre que la gravité de la situation et nos responsabilités, en général, ne sont pas reconnues.

### *Sur le terrain : la magie des "patrouilles"*

La principale tâche actuelle de la HRFOR est de partir en "patrouille". Le but précis de ces patrouilles n'est pas clair pour les rapporteurs qui ont parlé à African Rights. Cet exercice est encore plus discutable étant donné que les MILOBS, la police civile de la MINUAR comme les bataillons armés de la MINUAR, tels que les Ethiopiens à Cyangugu, les Zambiens à Gikongoro ou les Tunisiens à Gisenyi, mènent leurs enquêtes sur les incidents actuels.

Les observateurs ont décrit leur rôle de policiers amateurs comme la répétition inutile du travail des MILOBS. Un observateur, qui a travaillé dans plusieurs préfectures, a fait le commentaire suivant :

Nous sommes censés nous précipiter sur les lieux chaque fois qu'un incident est signalé. Mais pourquoi ? Nous ne sommes pas des policiers. C'est le travail des MILOBS d'aller sur place. Notre présence n'apporte rien. Il suffirait que nous attendions le rapport des MILOBS et qu'ensuite, si besoin est, nous agissions en qualité d'avocats.

Souvent, les observateurs ne savent absolument pas ce qu'ils sont supposés faire et partir en patrouille leur donne l'impression d'être actifs. Après des semaines d'inactivité à Kigali, Mark a enfin été envoyé sur le terrain. Heureux de laisser des semaines d'incertitude et d'ennui derrière lui, il espérait une expérience enrichissante qui lui permettrait de contribuer à la défense des droits de l'homme au Rwanda. Il allait être grandement déçu. C'est avec un mélange d'amertume et d'humour qu'il raconte ses expériences qui pourraient faire le sujet d'un scénario de comédie.

Je suis resté dans ma préfecture pendant trois jours. Je dirais que c'était une partie de plaisir plutôt que du travail. Nous étions bien logés et partagions d'excellents repas avec les observateurs militaires. Nous ne faisons rien, absolument rien. Les seules personnes que nous avons rencontrées étaient les soldats chargés du maintien de la paix de la MINUAR et des MILOBS, qui ne nous étaient d'aucune utilité pour ce qui aurait dû être notre tâche. Le préfet n'était pas là et nous n'avons vu aucun des bourgmestres. "Mission accomplie", nous sommes retournés à Kigali.

Quelques jours plus tard, l'équipe est retournée dans sa région. Cette fois, elle a eu une réunion d'introduction avec le préfet.

Cette réunion mise à part, c'était une autre partie de plaisir. C'était comme si nous étions des scouts. A aucun moment nous n'avons fait quoi que ce soit tous seuls. Nous étions toujours en groupe. C'est comme si on ne pouvait pas nous faire confiance pour agir seul. Cela signifie que quatre personnes font le travail pour le quel une personne a été engagée. Et n'oubliez pas qu'il s'agit d'une opération d'urgence, à tel point que le chef de la mission est parti un mois en vacances au milieu de cette pagaille.

On arrive maintenant à la fin de 1994. Peu importe que nous soyons au Rwanda. Nous devons respecter l'emploi du temps de Genève. Du 24 au 27 décembre et du 31 décembre au 2 janvier 1995, toute l'opération de contrôle des droits de l'homme était en vacances. Et il s'agit d'un programme d'urgence. Bien sûr, d'autres personnes travaillaient au Rwanda pendant cette période. Mais le centre de l'opération des Nations Unies pour les droits de l'homme était vide. J'ai décidé de prendre des jours de congé entre Noël et le Nouvel An moi aussi. Quand je suis retourné au travail, je me suis rendu compte que personne, à part mon chef d'équipe, n'avait remarqué mon absence. A ce moment-là, je devais déjà recevoir un salaire mensuel de plus de 10 000 dollars US. Et franchement, je n'avais absolument rien accompli. J'avais perdu mon temps et celui des autres. Et je n'avais rien fait pour les Rwandais qui attendaient quelque chose de nous.

Au début de l'année, Mark est retourné sur le "terrain". La comédie a continué. "Cette fois, nous sommes partis en patrouille." Lorsqu'on lui a demandé en quoi consistait une patrouille, voici ce qu'il a répondu :

C'est une bonne question. Partir en patrouille consistait à escalader la montagne pour admirer la vue. Ensuite, nous sommes restés assis pendant une demi-heure avec un missionnaire, après quoi nous avons passé une demi-heure avec un bourgmestre.

J'étais complètement dégoûté et j'ai demandé à être muté dans d'une autre équipe. J'espérais trouver des gens avec plus d'expérience qui pourraient m'apprendre quelque chose. J'étais arrivé sans expérience dans le domaine des droits de l'homme. On ne m'avait rien appris et les gens avec qui je travaillais n'étaient pas à même de m'enseigner quoi que ce soit. C'était la première mission à l'étranger de notre chef d'équipe. Malgré tout, on attendait de moi que j'aie "enseigné" le contrôle des droits de l'homme dans la campagne rwandaise. On m'a refusé ma mutation.

Mark a décrit le travail quotidien de sa préfecture en ces termes :

Le matin, nous essayions de voir un ou deux officiels. Les représentants du gouvernement n'étaient pas au courant de notre venue. [Il y a peu de téléphones dans la région]. Aussi, quand nous arrivions à leurs bureaux, ils étaient souvent absents. Nous étions souvent invités à déjeuner avec les observateurs militaires ou l'un des missionnaires. Nous rentrions ensuite chez nous et faisons une longue sieste dans le superbe cadre dans lequel nous vivions. C'était le plus beau logement que j'aie jamais eu. Après la sieste, nous commençons ce que j'appellerais une séance de psychothérapie de groupe. Chaque membre de l'équipe racontait ce qui lui était arrivé ce jour-là. Ensuite, nous partageons un bon dîner avant d'aller dormir. J'ajoute que tous les membres de notre équipe qui passaient leurs journées ainsi étaient des diplômés. La période que j'ai passée sur le terrain m'a permis de grossir.

La situation devenant de plus en plus intolérable, il a essayé de parler à son chef d'équipe.

"Écoutez, lui ai-je dit, vous ne savez pas comment faire ce travail, et moi non plus. Discutons, au moins, avec la population pour savoir ce qu'elle attend de nous. Laissons-

nous guider par elle." Ce à quoi il a répondu : "Je sais comment faire ce travail. Cela fait deux mois que je le fais." Autrement dit, après deux mois de la vie que je vous ai décrite, cet homme était assez compétent pour faire son travail. Il n'est pas avocat, il n'a jamais travaillé dans le domaine des droits de l'homme, et c'était son premier poste à l'étranger. Auparavant, il avait travaillé dans le domaine du développement, ce qui n'a aucun rapport."

Mark a ensuite été "promu" et s'est vu confier la responsabilité des personnes déplacées dans sa région. Un véhicule lui aurait été utile pour aller les voir. Mais on ne lui en a pas fourni. Par conséquent, il a passé une journée à admirer l'un des magnifiques paysages du Rwanda. Il a refusé de rédiger un rapport sur une "visite" qu'il n'avait pas faite. Puis soudain, il a fallu que tout le monde soit sur le terrain pour "contrôler" la situation. Le sous-directeur de la mission devait venir visiter leur préfecture. Le "déploiement" était devenu le mot d'ordre.

On nous a dit que tout le monde devait être en patrouille pour lui montrer que nous étions "déployés". Cependant, il y avait un petit problème. L'équipe n'a que deux voitures et l'un des véhicules était parti chercher la délégation. Et il ne fallait pas que toute l'équipe soit déployée au même endroit. Heureusement pour nous, le sous-directeur n'est jamais venu. Malgré tout, le reste de la délégation pouvait me voir "contrôler les droits de l'homme". Cette activité consistait à observer une distribution de nourriture organisée par le CIRC. Je pouvais dire que j'avais vu des gens nourrir paisiblement. Aucun incident n'a eu lieu. De plus, nous avons vu le bourgmestre de la commune pour qui nous avons traduit une question posée par un MILOB qui ne parlait pas le français. A part cette question posée au bourgmestre, qui ne venait pas de nous de toute façon, nous n'avons pas parlé à un seul Rwandais.

Du point de vue des droits de l'homme, nous n'avons rien accompli. Mais bien sûr, là n'était pas la question. Le but était d'aller dans la campagne pour montrer au sous-directeur de la mission que nous faisons quelque chose. Cette patrouille a été ma "meilleure" patrouille car elle m'a décidé à démissionner. Nous avons passé six heures dans une voiture. Pourquoi ? Je suis prêt à me casser les reins pour quelque chose d'utile, mais pas pour ça.

Mark a pourtant participé à une dernière patrouille. Cette sortie s'est révélée encore plus mouvementée.

Nous avons rencontré un type qui nous a dit qu'il était sur une liste de personnes recherchées. Il fuyait l'armée. Il a expliqué qu'il était resté au Rwanda parce qu'il était innocent. Bien sûr, cela ne voulait rien dire. Avec ce type et les soldats chargés du maintien de la paix [on ne savait pas s'il s'agissait de troupes de la MINUAR ou de MILOBS], nous avons bien déjeuné. Le préfet et le bourgmestre étaient en réunion. Ensuite, les observateurs sont rentrés faire une bonne sieste.

Quant à faire quelque chose pour cet homme qui craignait d'être arrêté, tout ce qu'on nous a demandé de faire a été de noter les informations nécessaires dans un tel cas. Cela ne fait pas partie de notre travail de stopper les arrestations. Tout ce que nous pouvons faire est de nous assurer que l'armée fasse ses arrestations correctement, pour faire savoir aux autorités que nous savons que la personne est entre leurs mains. Si nous sommes attentifs, tout ce que nous pouvons faire est de nous assurer que cette personne reste en vie. Mais étant donné l'absence de structures pour assurer le suivi, c'est encore trop demander. Beaucoup dépend du chef d'équipe. Dans ma région, nous ne sommes jamais allés voir de détenus en prison. Nous ne savions même pas qu'il y avait des centres de détention.

La deuxième patrouille s'est révélée trop insupportable pour Mark et, au retour, il a fait du stop jusqu'à Kigali, dans la voiture d'une ONG.

D'après le règlement, j'aurais dû être renvoyé pour "abandon de poste." J'espérais me faire renvoyer. J'ai dit au sous-chef de l'opération que j'en avais assez des sorties de scouts. J'ai demandé à travailler avec une autre équipe. Il m'a répondu que mon chef d'équipe ne voulait pas me reprendre et pourtant, il a insisté pour que je retourne à ma préfecture. Vingt observateurs avaient demandé à changer d'équipe, ce qui était impossible. Je devais donc rester dans la mienne. Il m'a demandé d'être humble et de faire la paix avec mon chef d'équipe. Je lui ai fait remarquer que, même si nous faisons la paix, il n'y avait pas de travail à faire. Il m'a dit d'être patient et de travailler jusqu'à la fin de mon contrat.

Le plus drôle, c'est que fin janvier, le sous-directeur m'a dit : "C'est la meilleure équipe et, malgré son manque d'expérience, le chef d'équipe s'est fait une excellente réputation." Si c'est la meilleure équipe, vous imaginez ce que la pire doit être ? En attendant, d'autres observateurs vont y être envoyés. Qu'ils fassent quelque chose ou non ne paraît pas préoccuper Genève.

L'équipe de Mark comprenait sept personnes. Ils manquaient de formation professionnelle et d'expérience sur le terrain, et pourtant ils étaient très bien payés. Le salaire moyen est de 6 500 dollars US par mois, exonérés d'impôts. Le revenu annuel moyen des observateurs est de 33 000 à 44 000 dollars US, exonérés d'impôts. Ils avaient deux voitures neuves à leur disposition, une Land Cruiser et une Land Rover. Il n'y avait pas de bureau, mais l'équipe avait fait importer du matériel, comprenant tout ce qu'il fallait pour monter un bureau ambulancier. Les fournitures avaient été envoyées de Genève alors qu'elles auraient pu être achetées à Nairobi et transportées par la MINUAR pour un prix très inférieur.

*Le modèle de patrouille préconisé: le style paramilitaire du chef d'équipe de Gisenyi*

"James Bond", "Rambo" et "Colombo" sont régulièrement utilisés pour qualifier Oskar Lehner, le chef de l'équipe de Gisenyi. Les méthodes militaires qu'il emploie pour contrôler les droits de l'homme sont celles que M. Clarence semble vouloir faire adopter par les autres équipes.

Mi-décembre, la MINUAR et l'APR ont monté une opération en commun, l'Opération Espoir, pour arrêter des personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide. Elles vivaient dans un camp de personnes déplacées à Kibeho, Gikongoro. Cet incident illustre bien l'absence de politiques claires et cohérentes de la HRFOR. Adam Stapleton, le chef de l'équipe de Gikongoro, s'est opposé à la participation de la HRFOR à l'opération. Mais au cours d'un incident des plus étranges, le chef de l'équipe de Gisenyi, Oskar Lehner, est arrivé vêtu de l'uniforme militaire des MILOBS autrichiens. Vêtu de son uniforme, il s'est vanté, devant ses collègues, d'avoir donné l'ordre aux soldats de desserrer les menottes des détenus. La vue d'un observateur des droits de l'homme de l'ONU portant un uniforme militaire et donnant des ordres militaires a consterné ses collègues. Mais M. Clarence et son adjoint n'ont pas pris de mesure contre M. Lehner. Aux yeux de nombreux observateurs, c'était la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. L'un d'eux a commenté l'incident :

Ceux qui ont assisté à cette comédie avaient honte. Comment est-ce était-il possible que rien n'ait été fait ? Sans doute parce que personne ne prend son travail au sérieux. Ce n'est pourtant pas un jeu même si certains le prennent comme tel. Comment Clarence pouvait-il ne pas voir que cet incident était une véritable insulte au bureau du Haut Commissaire ?

Malgré la participation de la MINUAR à l'Opération Espoir, le chef de l'équipe de Butare a insisté sur le fait que les arrestations étaient arbitraires. Il a exigé que les 46 détenus quittent Butare et soient renvoyés à Gikongoro afin que des mandats d'arrêt puissent être obtenus pour eux.

Un autre incident embarrassant s'est produit à Gisenyi mi-février. M. Lehner est arrivé sur les lieux d'un pillage de camions appartenant au Programme alimentaire de l'ONU. Quelque fût la raison de sa présence, il n'était en rien justifié qu'il ait pris un bâton pour frapper les pillards. Des soldats de l'APR et des MILOBS se trouvaient sur place. L'ordre public est leur responsabilité, pas celle de la HRFOR. M. Lehner a ensuite pris des photos des pillards sans leur en demander la permission et une foule en colère l'a poursuivi. Cet extraordinaire spectacle a pris fin lorsqu'une Rwandaise s'est interposée entre M. Lehner et la foule.

C'était une nouvelle "première" pour le Rwanda : jusqu'à cet incident, on n'a jamais rapporté le cas d'un observateur des droits de l'homme de l'ONU attaquant la population avec un bâton. Cependant, on n'a aucune preuve qu'une enquête ait été faite, encore moins que des mesures disciplinaires aient été prises, comme on aurait pu s'y attendre. Au contraire, M. Lehner a été promu depuis. M. Clarence lui a demandé de se rendre dans d'autres préfectures pour "enseigner" le contrôle à d'autres équipes et a envoyé des observateurs à Gisenyi pour apprendre avec lui "sur le tas". Il lui aussi a donné la responsabilité d'enseigner le contrôle à quarante nouveaux observateurs qui sont arrivés mi-mars.

Au cours d'une autre aventure, M. Lehner est arrivé pour "enquêter" sur un crime. Il était fier d'être arrivé avant même les gendarmes et les policiers en civil de la MINUAR. Il n'avait aucune raison d'être là. Mais cela importait peu. C'était indubitablement "dangereux et passionnant" pour lui. Se glissant dans la peau du détective américain Colombo, M. Lehner a pris des photos avec son Polaroid. Gisenyi ne possède pas de service de police médico-légal. Les photos n'ont pas non plus été prises pour permettre aux gendarmes, qui n'avaient pas d'appareil, de garder une trace du meurtre. Etant donné les circonstances, on ne sait pas trop quel était le but de l'exercice.

Dans le plus pur style de M. Lehner, il a fait circuler une note, très probablement pour rire, conseillant sa dernière méthode d'enquête paramilitaire, la patrouille sous-marine, pour retrouver des victimes de l'APR. Au grand étonnement de la HRFOR, un responsable du Centre pour les Droits de l'Homme a pris la demande de matériel de patrouille sous-marine au sérieux. Incapable de croire à la réaction de Genève, un observateur a fait le commentaire suivant : "Je ne doute pas qu'Oskar se soit amusé à essayer de remonter des saletés sur l'APR du fond de l'eau. Mais la réaction de Genève montre à quel point ils ignorent ce qui se passe ici." Cette mission est un avilissement des droits de l'homme. Rien ne le démontre mieux que la tolérance du bureau principal à Kigali et de Genève envers ces attitudes d'adolescents.

## *Le travail dans les prisons*

Les équipes de la mission ont une section chargée des prisons. En théorie, les visites de prison ne sont pas effectuées pour prouver la culpabilité ou l'innocence du prisonnier. Au contraire, c'est une procédure conçue pour minimiser de mauvais traitements possibles dans les prisons, pour améliorer le bien-être des prisonniers et assurer que ces derniers (et les gardiens) connaissent leurs droits et devoirs respectifs. Un observateur a décrit ce qui se passait réellement en mettant l'accent sur les occasions manquées :

Si nous faisons bien notre travail, nous nous servirions de nos visites en prison pour redonner confiance à la population. Beaucoup de craintes et de rumeurs sont liées aux détentions. Nous devrions faire des contrôles au hasard pour décourager les mauvais traitements. De plus, nous devrions suivre certains cas individuels de manière régulière. Nous devrions assurer le suivi nécessaire en allant voir les parents du détenu régulièrement pour leur donner des nouvelles, utiliser nos informations et nos appréciations pour parler aux autorités, et aussi pour faire comprendre aux gens que ce n'est pas la fin du monde d'être en prison. Ainsi, nous renforcerions le travail du CIRC. Il n'est pas normal que seul le CIRC parle des mauvais traitements aux autorités.

A moins que nous ne soyons prêts à examiner à fond les différents cas nous-mêmes, nous pouvons difficilement aller dire aux autorités : "Dites-nous si cette personne est coupable ou innocente." Etant donné les circonstances, ce que nous devrions faire, c'est dire : "Que pouvons-nous faire pour vous aider ? Comment pouvons-nous vous aider dans votre enquête, pour qu'elle soit effectuée avec professionnalisme, rapidité et dans l'intérêt de la justice ?" Mais on ne nous encourage pas à envisager notre travail de cette manière.

## *La rédaction des rapports : pour qui et dans quel but ?*

Beaucoup de temps est consacré à la rédaction des rapports hebdomadaires qui doivent respecter une formule stricte. De nouveaux formulaires sont sans cesse imprimés. Aucune souplesse n'est permise. Les informations doivent être fournies conformément à la dernière formule. Les formulaires se concentrent de plus en plus sur la quantification des mauvais traitements actuels. Selon une note datée du 27 février, le dernier formulaire exige des informations sur les questions suivantes :

I. Situation des droits de l'homme dans le secteur

A. Génocide

B. Violation du droit à la vie : exécutions extrajudiciaires et morts suspectées

C. Violation du droit à l'intégrité et à la sécurité personnelle

D. Violation du droit à la propriété

E. Violation de la liberté d'expression et d'association

II. Personnes Déplacées Intérieurement (PDI)

III. Violations contre les personnes qui reviennent dans le pays

IV. Violation des droits de l'enfant

V. Prisons et centres de détention

VI. Assistance technique

Réhabilitation du système judiciaire

Enseignement des droits de l'homme

VII. Relations avec les autorités

A. Autorités militaires

B. Autorités civiles

judiciaires

administratives

C. ONG

ONG locales

ONG internationales

VIII. Impact de la mission

On demande également à chaque équipe d'inscrire, chaque semaine, le nombre de représentants des droits de l'homme et de volontaires des Nations Unies que compte l'équipe, ainsi que le nombre de véhicules et "autres détails logistiques appropriés". L'équipe doit aussi fournir :

- \* Un rapport sur les développements généraux ayant des conséquences sur la situation des droits de l'homme.
- \* Un rapport sur la situation des droits de l'homme et les détails de quatre ou cinq incidents majeurs illustrant les tendances particulières dans la préfecture et/ou dans le pays pendant la semaine.
- \* Un rapport complet sur les mesures prises par la HRFOR pour chaque incident et, si aucune mesure n'a été prise, elle doit s'en expliquer.



De plus, il existe un autre formulaire hebdomadaire demandant les informations suivantes. Les observateurs sont censés remplir les deux formulaires.

Personne chargée du rapport :
<u>Nombre de membres dans l'équipe</u>
<u>Emplacement des bureaux sur le terrain</u>
<u>Communes, villages visités</u>
<u>Nombre de visiteurs</u>
<u>Nombre d'interviews de civils</u>
<u>Nombre de cas de violations des droits de l'homme rapportés à l'équipe</u>
<u>Résumés</u>
Problèmes de sécurité
Problèmes des ONG
Problèmes divers
<u>Logistique :</u>
Problèmes de matériel
Problèmes liés au personnel

Les rapports sont soumis au chef d'équipe qui les envoie à Kigali, d'où ils sont envoyés à Genève. Personne ne voit l'intérêt de ces rapports. Une observatrice a expliqué pourquoi elle pensait que c'était une perte de temps :

Je rédige le moins de rapports possible parce que je ne comprends pas pourquoi on nous demande de les faire. Oui, Genève nous contacte parfois pour nous dire de nous concentrer plus sur ceci et moins sur cela. Et alors ? Je ne vois toujours pas l'intérêt de rédiger ces rapports. Qui les lit ? Où vont les informations ? Qui utilise les informations et dans quel but ?

Un autre observateur s'est plaint à son chef d'équipe du temps perdu à remplir les formulaires. Son chef lui a dit : "Inventez ce que vous voulez. Après tout, personne ne les lit."

### *Le parti pris politique*

En février, un journaliste du *Messenger* s'est fait tabasser dans un bar de Nyamirambo, un quartier de Kigali. La même semaine, un survivant du génocide de Gikongoro a été

assassiné, dans le même quartier, après avoir informé des habitants de la région qu'il avait reconnu des tueurs de Gikongoro qui s'étaient réfugiés là-bas. La mission ne s'est pas préoccupée de la mort de ce survivant. En revanche, elle a consacré toute son attention au journaliste qui s'était fait tabasser, suite à une série d'articles diffamatoires contre divers individus et de virulents articles anti-APR. Un observateur ayant vu l'ONU faire des pieds et des mains pour "protéger" ce journaliste a rapporté ses réactions :

Trois rapporteurs de l'ONU ont travaillé sur cette affaire ainsi que des observateurs militaires de l'ONU. Certains membres de l'équipe médico-légale néerlandaise de l'ONU y ont également participé. Tout le monde discutait de l'affaire à la radio de l'ONU. Parmi les personnes chargées de l'enquête, personne ne savait ce que le journaliste avait écrit puisque le journal paraissait en kinyarwanda. Ils n'ont pas jugé utile de faire traduire les articles alors que nous disposions de traducteurs. Comme ils croyaient tous que le journaliste s'était fait tabasser par l'APR à cause de ses articles et que l'affaire faisait beaucoup de bruit, nous les avons fait traduire par des Rwandais. Dans mon pays et dans les pays de la plupart des gens qui participaient à cette opération, on peut être poursuivi en justice pour de tels articles. Bien sûr, cela ne justifie pas que l'on tabasse le responsable, quel qu'il soit. Mais ce que le journaliste avait écrit ou qui s'était vengé de lui n'avait pas d'importance. Tout ce qui les intéressait, c'était de faire le lien entre sa critique envers l'APR et l'incident. Ce n'est pas notre travail de protéger les gens. Alors pourquoi protégeons-nous cet homme ?

Ces affaires illustrent trois types de parti pris qui se chevauchent : l'élitisme - un journaliste est plus important qu'un paysan, le caractère sensationnel - un journaliste fait toujours plus de bruit -, et le parti pris contre l'APR.

*Les arrestations et les détentions : quelle est la responsabilité de l'HRFOR ?*

Le rôle de la HRFOR dans les arrestations et les détentions ordonnées par le gouvernement du Rwanda est important. Il faut trouver un équilibre entre la nécessité de soutenir les arrestations d'un nombre très important de personnes ayant participé au génocide et les violations des procédures judiciaires qui doivent être minimisées.

Le gouvernement du Rwanda n'a pas d'autre alternative que d'arrêter ceux qui sont soupçonnés de participation active au génocide. C'est non seulement une obligation judiciaire et un devoir moral, mais aussi la seule façon de réprimer les meurtres de vengeance en masse. Pour le gouvernement, les Rwandais et la communauté internationale, il est urgent de mobiliser les ressources humaines et financières pour assurer que les coupables soient punis, les innocents protégés et que l'on pose les fondations d'un système judiciaire, politique et moral qui renforcerait la réconciliation et rendrait un autre génocide impensable.

Par nécessité, c'est l'APR qui a procédé à la plupart des arrestations. Il n'y a eu aucune autre police pour arrêter les individus soupçonnés de participation au génocide. Dans la plupart des préfectures, la gendarmerie, qui compte 200 gendarmes, n'a pas été déployée avant décembre 1994. Les gendarmes sont presque tous des soldats de l'APR qui n'ont pas nécessairement une grande expérience en tant qu'îlotiers en temps de paix. Au lieu d'aider le Rwanda à développer un système capable de réagir à ce problème

grave de façon juste et efficace, la HRFOR semble plus encline à donner un maximum d'immunité préventive aux éventuels assassins.

L'ironie de la situation est que le refus de la HRFOR de faire face à la réalité du génocide a transformé de nombreux observateurs en protecteurs d'hommes et de femmes accusés de génocide. Les nouvelles d'arrestations sont généralement accueillies avec un haussement d'épaules et une certaine incrédulité face à "de continuelles arrestations d'innocents", attitude qui affaiblit les jugements informés sur les arrestations et rend impossible une évaluation objective de la situation globale.

Dans de nombreux entretiens accordés à African Rights, il s'est avéré que le souci principal des observateurs en matière de droits de l'homme concernait invariablement ce que l'on appelle les arrestations "arbitraires". L'emploi du terme "arbitraire" est important et crée une confusion considérable entre son sens juridique strict, "non conforme au règlement de la procédure" et son sens général, "sans discrimination, au hasard".

Les documents officiels de la HRFOR emploient "arbitraire" au sens juridique. Au sujet des arrestations liées au génocide, le *Programme complet de coopération technique pour les droits de l'homme au Rwanda* a fait l'analyse suivante :

Presque tous ces individus ont été arrêtés d'une manière qui n'est pas conforme à la loi rwandaise. Ceci pose un grave problème : ainsi, la plupart des arrestations et des détentions ont été arbitraires.

Plus loin dans le document, on peut lire :

C'est l'APR qui a procédé à la plupart des arrestations car la gendarmerie nationale n'a pas été déployée sur une grande échelle avant décembre 1994. Les soldats ont effectué ces arrestations sans avoir reçu de formation approfondie en matière d'enquête criminelle. Alors que de telles arrestations étaient liées aux circonstances, elles n'avaient peu, et même aucune justification légale. Les Accords d'Arusha donnent des pouvoirs supplémentaires à la gendarmerie nationale pour qu'elle participe à l'enquête, mais la procédure fondamentale, qui consiste à obtenir un mandat d'arrêt avant de mettre le suspect en garde à vue, est obligatoire.

Les défauts de procédure dans presque toutes ces arrestations pourraient poser des problèmes pour la partie plaignante. Ils pourraient sérieusement compromettre les efforts faits jusqu'à présent et avoir pour conséquence une impunité de facto pour les assassinats.

Les observateurs ont une attitude plus directe : les arrestations "arbitraires" sont inadmissibles, un point c'est tout. Quand on leur a demandé comment ils savaient que les arrestations étaient arbitraires, pas un seul rapporteur n'a pu prouver qu'il avait effectué des recherches minutieuses pour chaque cas, en interrogeant la victime, les accusateurs, les témoins indépendants, en inspectant les lieux du crime etc... La plupart du temps, les "preuves" se réduisaient au fait que le détenu était un représentant du gouvernement qui avait fait des études ou un employé local d'une agence de l'ONU, d'une organisation internationale, d'une ONG ou de la MINUAR, ou leurs parents ou amis proches. Avoir fait des études semble être une preuve valable que ces détenus n'ont pas, selon un représentant de l'ONU, "une aura de criminel." L'élitisme de la HRFOR est illustré par le fait que les plaintes et les interventions relatives aux

arrestations concernent généralement les représentants de l'administration locale et le personnel local de l'ONU et des ONG, rarement des paysans sans instruction.

Selon les règlements des prisons, des tribunaux et des postes de police en temps de paix en Suisse, aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, il est indéniable que les preuves écrites contre de nombreux détenus sont minces. Cela peut être une preuve d'innocence ou cela peut refléter le manque de ressources humaines et financières nécessaires pour entreprendre une enquête approfondie et préparer les preuves de manière plus professionnelle.

Le système judiciaire ne fonctionnant pas au Rwanda, la plupart des arrestations sont, par définition, illégales selon le droit international. La responsabilité de la HRFOR et la promesse qu'elle a faite était d'aider le Rwanda à établir un système judiciaire qui fonctionne et protège les innocents. Au lieu de cela, la mission a consacré ses précieuses ressources, son temps et son pouvoir à surnoisement critiquer le gouvernement du Rwanda et à attirer l'attention sur le fait que le Rwanda, comme tout autre pays du monde, n'a pas de système d'enquête ou judiciaire capable de juger les responsables du génocide.

La HRFOR a été créée parce que le Rwanda compte peu d'hommes et de femmes ayant les compétences et l'expérience nécessaires et aussi parce que le pays ne possède pas les infrastructures et les ressources adéquates. Une des principales responsabilités de la HRFOR consiste à fournir cette assistance. Elle n'y est pas parvenue. En fait, la HRFOR entrave les efforts du gouvernement du Rwanda et fait donc reculer les objectifs de justice et de stabilité politique. La crédibilité de la HRFOR est si faible que de nombreux Rwandais ne voient guère plus en elle qu'une équipe de défense pour les accusés.

## **ETABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE : LA RHETORIQUE ET LA REALITE**

Pour la HRFOR, établir un climat de confiance est très important pour une bonne et simple raison : aucun aspect de son mandat ne peut être exécuté, à moins que la mission n'établisse de bonnes relations de travail avec les représentants du gouvernement aux niveaux national et régional, avec les autorités militaires et la population dans son ensemble. La HRFOR ne peut pas jouer un rôle constructif en encourageant le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays ou des réfugiés sans jouir de la confiance des autorités rwandaises. Elle ne peut encourager la recherche de la vérité et de la justice quant aux affaires relatives au génocide sans avoir établi un climat de confiance avec les survivants du génocide. Elle ne peut contribuer à un rapprochement entre l'armée et certains groupes méfiants de la population si elle n'a pas la confiance des autorités militaires. Elle ne peut être d'aucune assistance réelle aux détenus si elle s'aliène le gouvernement et l'armée, ceux-là même qui ont le pouvoir de décider de leur sort.

Gagner la confiance de tous nécessite un certain bon sens politique tout en faisant aussi preuve de politesse, en prenant des initiatives diplomatiques quand le gouvernement est concerné. Le Haut Commissaire aux des Droits de l'Homme a effectué sa première visite au Rwanda depuis que le nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir seulement fin mars. M. Clarence s'est montré peu enthousiaste à rencontrer les représentants du gouvernement, une erreur retrouvée à tous les niveaux de la mission. Par exemple, l'équipe de Kigali qui est arrivée en septembre/octobre n'a pris aucune initiative pour voir le préfet de la ville avant le 6 février.

Le 1er février, M. Clarence a déclaré à un représentant d'African Rights à Gisenyi que le "gouvernement était content de la mission." En fait, le gouvernement est loin d'être content de la HRFOR. Le président, Pasteur Bizimungu, a rencontré M. Clarence en compagnie du Représentant Spécial du Secrétaire Général, M. Shaharyar Khan, le 23 mars. Sa sévère critique envers la HRFOR a été diffusée le même jour sur Radio Rwanda.

Un représentant haut-placé a décrit les méthodes de la HRFOR au gouvernement comme "vraiment erronées" et leur compréhension des problèmes politiques comme "limitée." Il s'est expliqué :

Les rares fois où ils nous contactent, c'est pour nous donner des instructions. Nous ne pouvons l'accepter. S'ils voulaient sincèrement nous aider, ils devraient venir nous voir pour connaître nos besoins. Ils devraient ensuite effectuer des recherches sérieuses et vérifier les faits au lieu de se contenter de dire non vérifiés.

Nous les voyons à l'œuvre, et nous ne pensons pas qu'ils puissent nous apprendre quoi que ce soit. Ils ne savent pas ce qu'ils font eux-même. Ils ne vérifient pas leurs informations par recoupement avant de les transmettre, alors que les accusations sont très sérieuses. Ces rapports alarmistes sont envoyés à Genève, et de là à New York. Ils sont utilisés pour décider des prêts et des aides qui seront accordés au Rwanda. Ce que nous les voyons faire ne nous aide pas. Cela démolit notre travail.

Ils disent qu'ils sont venus sur place pour établir un climat de confiance dans le pays. Comment peuvent-ils le faire alors que les personnes responsables de cette opération manquent de confiance en elles pour venir discuter ouvertement des choses avec le gouvernement ?

Ils parlent de justice comme si la justice était une question de bureaux et de chaises. Le fait qu'ils voient la justice d'une façon aussi technique est dangereux car c'est susceptible de faciliter les lacunes qui ont contribué à la préparation du génocide. Ils se disent avocats pour la plupart. Ils passent leur temps à taxer d'arbitraire des arrestations qu'ils ne nous aident pas à étudier ou à résoudre. Ils poussent constamment le gouvernement à éviter la surpopulation des prisons et à accélérer les enquêtes et les jugements. Ils sont là depuis des mois et qu'ont-ils fait pour nous aider dans ce domaine ? Rien. Malgré toutes leurs compétences et leurs ressources, ils n'ont classé aucune affaire. Plus d'un million de personnes sont mortes. Le nombre de personnes devant être arrêtées pour ces crimes est forcément élevé. Au lieu de gaspiller leurs ressources comme ils le font, pourquoi ne les donnent-ils pas au gouvernement qui pourrait s'en servir pour améliorer les procédures d'arrestations et les conditions de détention ? Ils ne partagent pas leurs ressources ou leurs informations avec le gouvernement. En fin de compte, le gouvernement est obligé de faire son travail sans les effectifs ni les ressources dont il a besoin. Et en plus, ils nous critiquent.

La réaction de la plupart des observateurs face aux arrestations montre les limites de leur compréhension de la situation au Rwanda. Ils parlent de l'anxiété de la population causée par les arrestations. Ils ne considèrent l'insécurité que par rapport à un détenu particulier. Compte tenu du génocide, il y aurait, en fait, encore plus d'insécurité s'il n'y avait pas d'arrestations. En pensant au détenu, ils semblent oublier ceux qu'il a peut-être tués. Ils sont très préoccupés par les personnes déplacées à l'intérieur du pays mais ils ne viennent jamais nous parler des survivants du génocide. Au lieu de cela, ils protègent des gens accusés d'y avoir participé. Certains criminels se servent d'eux de manière stratégique. Comment peuvent-ils dire qu'ils contribuent à la sécurité alors qu'ils ont parfois même transféré des suspects accusés de génocide d'un endroit à un autre pour les aider à s'échapper ?

La plupart d'entre eux n'ont pas d'idée claire sur ce que leur mission est venue faire au Rwanda. Alors pourquoi viennent-ils ici en tant que spécialistes des droits de l'homme pour nous enseigner quelque chose ? Nous enseigner quoi ?<sup>15</sup>

Au-delà de la question du respect et des bonnes manières, il semblerait qu'une relation ouverte et constructive avec les diverses branches du gouvernement, y compris le ministère de la justice, les gendarmes et le personnel du ministère de la défense serait dans l'intérêt de la HRFOR. Une meilleure compréhension des problèmes de sécurité aiderait la HRFOR à remplir son mandat. Compter uniquement sur la MINUAR pourrait expliquer les limites qui apparaissent dans l'évaluation de la HRFOR quant à la situation politique/militaire au Rwanda et dans les pays voisins.

Le manque de respect pour les autorités gouvernementales est surtout apparent à Kibungo. Dans un entretien avec African Rights, le préfet, Protais Musoni, a donné un grand nombre d'exemples du comportement sans tact ni diplomatie de l'équipe de Kibungo. Récemment, un des observateurs, Mario Ibarra, a menacé d'emprisonner le conseiller municipal de Kigarama après une dispute sur le sort d'un homme accusé d'avoir participé au génocide. Ebahi, le préfet a demandé :

---

<sup>15</sup> Interviewé à Kigali, le 26 mars 1995.

Vous imaginez des observateurs des droits de l'homme de l'ONU menaçant d'emprisonner les gens ? Et cet homme nous dit fièrement qu'en plus d'être un observateur des droits de l'homme, il est membre de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU ?<sup>16</sup>

Au dépit des officiels municipaux, cette scène a eu lieu devant la population, atterrée de voir le comportement insultant de ce rapporteur. Leur réaction a été de tourner leur colère vers le suspect qu'ils ont battu. C'est un bourgmestre furieux qui a emprisonné le suspect, après quoi, selon le préfet, M. Ibarra s'est rendu dans la commune "dans tous ses états. On m'a dit que Mario était hors de lui, disant que nous avions même décidé de tuer tous les Hutus etc..." Le sous-préfet a ensuite amené des témoins pour rencontrer M. Ibarra, des personnes qui avaient accusé le suspect d'avoir essayé de les tuer pendant le génocide. Le jour de son entretien, le 22 mars, le préfet attendait toujours la version écrite des faits de M. Ibarra.

Etant donné la situation, il est peut-être inévitable que de sérieux malentendus soient causés par des incidents peu importants, au départ, mais qui dégénèrent rapidement en conflits graves. Le dernier représentant à se plaindre du comportement de l'équipe de Kibungo est l'adjoint du bourgmestre de la commune de Mugesera. Il roulait en vélo derrière leur voiture. Pour une raison inconnue, cela les a énervés et ils ont décidé de le prendre en photo. Une querelle a eu lieu après que l'adjoint du bourgmestre se soit plaint de cette photo prise sans sa permission. Il a exigé qu'ils lui donnent le négatif, mais ils ont refusé. Le bourgmestre de Mugesera a interdit à M. Ibarra l'accès à sa commune jusqu'à ce que le négatif soit rendu à l'adjoint du bourgmestre.

Le préfet n'est pas le seul à manifester sa désapprobation. Dans une lettre récente au ministre de la justice, le procureur de Kibungo, Yohani Batisita Mushumba a écrit :

Après avoir observé la conduite inconvenante de certaines organisations internationales installées à Kibungo, en particulier la MINUAR et le groupe des droits de l'homme, il est clair que ces organisations ne sont pas à la hauteur, ne font pas leur travail, mais au contraire causent une certaine anxiété à Kibungo ou font tout ce qu'elles peuvent pour semer la discorde dans les divers niveaux de l'administration.

M. Mushumba a ensuite cité quelques exemples de personnes accusées de complicité dans le génocide que l'équipe de Kibungo a aidées à échapper à la justice. (Voir le passage ci-dessus sur la "protection d'assassins présumés"). Il a continué :

Après avoir vu des membres du groupe des droits de l'homme à Kibungo causer une certaine insécurité dans certaines communes telles que Kigarama ou Mugesera où ils ont terrorisé les autorités municipales au point de les menacer, de les emprisonner...

Après avoir vu que tous ces exemples illustrent les mauvaises méthodes de travail..., les mauvaises relations qui existent entre eux et les autres sections de l'administration de Kibungo, à la fois le gouvernement local et les autorités judiciaires, et [après avoir vu] l'insécurité qu'ils ont causée... Pour toutes les raisons ci-dessus :

Nous demandons, Monsieur le ministre de la justice, que vous et les autres ministres concernés preniez d'urgence de sérieuses mesures contre les représentants de ces organisations internationales.

Nous demandons que les représentants du groupe des droits de l'homme de Kibungo soient remplacés par d'autres capables de faire du bon travail.

---

<sup>16</sup> Interviewé à Kibungo, le 22 mars 1995.

Tous les observateurs ont posé la même question : "Pourquoi sommes-nous si décidés à travailler contre le gouvernement au lieu de coopérer avec lui ?" Lilian, qui incrédule se tenait la tête entre les mains au cours d'une longue conversation, a soulevé des points pertinents :

Je ne vois pas de quelle manière nous pouvons accomplir quoi que ce soit si nous ne tissons pas des liens avec les gens de ce pays - le gouvernement, l'armée, les organisations de défense des droits de l'homme locales, les ONG locales, la population dans son ensemble. Mais comment pouvons-nous le faire ? Mon chef d'équipe m'a interdit de faire quoi que ce soit qui pourrait créer des relations avec la population. Il m'a interdit d'avoir des contacts avec l'APR et a exclu les contacts avec les organisations et la population rwandaises. Il considère le temps passé avec eux comme du "bavardage". Comment puis-je aider à désamorcer des crises, à faire avancer les choses sans parler avec les gens ? Si je ne consacre pas de temps à créer des liens avec les gens, comment puis-je comprendre ce qui retarde les progrès et où sont les problèmes ? Je ne peux pas m'attaquer à une situation et tout critiquer aussitôt. Mais c'est ce qu'on attend de moi.

Selon un observateur, "la mission est dominée par un mot d'ordre du style 'coincions le gouvernement'".

Depuis quelque temps maintenant, la HRFOR se concentre essentiellement sur le contrôle de la situation actuelle. Aucun effort soutenu n'a été fait pour aider le gouvernement à réagir aux faiblesses auxquelles il est confronté et commencer à éliminer les causes des problèmes. Au lieu de cela, la HRFOR se consacre presque exclusivement à établir des listes des incidents actuels. C'est non seulement une déformation de tout le contexte des droits de l'homme, mais cela reflète aussi l'état d'esprit d'une organisation si désireuse de découvrir des erreurs que la recherche de solutions ne l'intéresse pas. Comme beaucoup de ses collègues, Monique a critiqué les méthodes de la HRFOR :

A mon avis, cette mission contribue à l'instabilité au Rwanda. Si l'on passe son temps à constituer une base de données d'incidents, on perd de vue le but du travail qui devrait être d'améliorer la situation. S'il y a un problème, il ne suffit pas de découvrir qui en est responsable, que ce soit les autorités civiles ou l'APR. Bien sûr, il faut que nous découvriions qui ne fait pas son travail pour rectifier la situation.

Mais il y a d'autres questions qui devraient être posées et que nous ne posons pas. Par exemple, il y a une chose que je veux savoir : avons-nous vraiment parlé à la personne qui est responsable ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi ? Est-ce que le fait que nous ne lui ayons pas parlé signifie que nous n'avons pas d'assez bonnes relations avec elle ? Si oui, pourquoi ? Et que pouvons-nous, que devrions-nous faire pour remédier à cela ? Ces questions ne sont pas posées parce qu'on ne ressent pas la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec la population, ce qui serait un pas en avant pour résoudre les problèmes.

Elle a souligné un autre obstacle à la résolution des problèmes.

Le refus de reconnaître que les autorités ont rectifié des erreurs est un autre obstacle. Cela n'intéresse pas la mission de remarquer les mesures qui ont été prises. Comment une attitude toujours aussi négative peut-elle favoriser de bonnes relations ? Pourquoi avons-nous cette attitude ? Cela ne nous aide certainement pas à être efficaces.



De plus, ces listes d'incidents compliquent le travail des rapporteurs qui s'occupent d'autres aspects du mandat tels que l'administration de la justice et l'enseignement des droits de l'homme. Une observatrice a expliqué sa situation :

J'ai du mal à faire avancer les choses. J'essaie de m'assurer que l'APR, la gendarmerie, les représentants du gouvernement au niveau de la préfecture et au niveau municipal, ainsi que la HRFOR coopèrent. Mais comment est-ce possible quand on demande aux autres membres de mon équipe de consacrer leur temps à établir des listes de toutes les erreurs commises par l'APR et les gendarmes ? Pourquoi ne pas plutôt les aider ? Non seulement cette méthode est mauvaise en soi, mais elle ne fait rien non plus pour encourager les autorités militaires et civiles à travailler ensemble.

### *Retards d'ouverture des bureaux*

En raison des retards d'ouverture des bureaux, il est pratiquement impossible pour la population dans son ensemble de connaître l'existence des rapporteurs. Lorsque l'on a interrogé un grand nombre de personnes dans tout le Rwanda sur le travail et l'impact de la mission, ils avaient l'air tout à fait étonnés. La plupart de ceux qui étaient informés de la présence de la HRFOR ne parlaient, en général, que de leurs 4 x 4.

A partir de mi-mars, Kibuye, la préfecture la plus ravagée par le génocide, s'est retrouvée sans bureau. Les observateurs travaillaient dans une pension de famille au bord du lac, bien loin du centre-ville. L'équipe de Gisenyi avait installé ses "bureaux", jusqu'à récemment, à l'Hôtel Méridien situé dans le quartier le plus chic de Gisenyi. Loin du centre-ville, il aurait été inaccessible aux habitants ordinaires, même s'ils avaient connu l'existence de la HRFOR. Le bureau de Cyangugu n'a ouvert que début mars. Avant, les membres de l'équipe travaillaient dans leurs chambres dans une pension de famille qui appartenait à l'Eglise catholique, en haut d'une colline pentue, située à des kilomètres du centre-ville de Kamembe. Jusqu'à février, il n'y avait pas de rapporteurs à la préfecture de l'agglomération de Kigali, encore moins un bureau.

A partir de fin mars, il n'y avait plus ni observateur ni bureau dans la région de Byumba. Depuis décembre, un membre de l'équipe de Gisenyi s'y est rendu environ une fois par semaine pour travailler avec le préfet et les autorités locales sur les procédures d'arrestations et de détentions. Jusqu'à récemment, au lieu de chercher un local, l'équipe de Butare avait préféré utiliser une salle de réunion du camp de la MINUAR, protégé par des barreaux et gardé par des soldats en uniformes. En dehors de Kigali, seule l'équipe de Gikongoro avait considéré qu'il était urgent de trouver un local grâce à l'initiative personnelle de l'ancien chef d'équipe, Adam Stapleton. Un observateur a commenté :

La population n'est pas consciente de notre présence. Comment peut-elle l'être ? Nous n'avons pas de bureau et notre chef d'équipe refuse de faire un effort pour en trouver un. J'ai demandé qu'on me donne la responsabilité d'en ouvrir un. Cela m'a été refusé. Il ne s'agit pas d'un problème d'argent parce que nous avons un budget pour cela. Nous avons même tout le matériel de bureau qui n'a plus qu'à être déballé. Il s'agit d'un manque de volonté politique qui illustre le fait que nous ne sommes pas là pour servir la population. Que doit-elle faire ? Frapper aux portes de nos chambres ? Parce que c'est là que nous travaillons.

Pendant plusieurs mois, il n'y avait pas de bureaux mais le nombre de véhicules était également insuffisant. Les observateurs n'étaient donc ni disponibles ni efficaces.

La facilité avec laquelle les observateurs sont mutés d'une préfecture à une autre, avec un préavis très court et généralement sans explication, compromet également le réseau de relations qu'ils avaient établi et il est donc difficile pour la mission d'avoir un impact institutionnel. Les observateurs comme les représentants du gouvernement, d'organisations internationales et d'ONG se sont amèrement plaints que les mutations continuelles rendaient le suivi difficile et les mettaient dans une position délicate vis-à-vis de la population locale. Un observateur muté trois fois, sans raison donnée, a commenté :

La vitesse avec laquelle les rapporteurs sont mutés est inacceptable pour les représentants du gouvernement et de l'armée, de même que pour la population locale. On fait des promesses que l'on ne peut pas tenir.

Comme d'autres, John a refusé d'être muté après avoir passé quatre mois à établir des contacts dans une préfecture. Le responsable et son adjoint sont restés insensibles à son argument, à savoir qu'une mutation soudaine aurait des conséquences professionnelles et politiques négatives pour la HRFOR. Il a tiré les mêmes conclusions qu'un grand nombre de ses collègues :

Clarance n'a rien fait pour établir des contacts au niveau national. Il ne voit donc pas pourquoi il devrait prendre la peine d'établir des contacts au niveau régional.

Fin mars, de nombreux observateurs s'inquiétaient de la décision de muter le membre de l'équipe de Butare qui avait le plus d'expérience pour devenir un "représentant du protocole", un poste qui n'avait jamais existé jusque-là.

## **LE PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE : LA COOPERATION AVEC LE GOUVERNEMENT REJETEE ET QUALIFIEE DE "COLLABORATION"**

L'objectif principal de la visite, en mars, du Haut Commissaire, M. José Ayala Lasso, est de chercher à obtenir un financement, s'élevant à la coquette somme de 23 millions de dollars US, en vue de venir en aide au *Programme complet de coopération technique pour les droits de l'homme au Rwanda*, sur une période de deux ans. "Le programme", écrivait-il dans une lettre, datée du 13 mars, envoyée à des donateurs potentiels, "décrit les besoins minimums nécessaires au Rwanda pour évoluer vers la justice et la réconciliation". Au cœur de la proposition se trouvent des projets pour renforcer l'administration de la justice, promouvoir l'enseignement des droits de l'homme et établir un projet de défense juridique qui permette à des organisations de défense des droits de l'homme, locales et non gouvernementales, d'apporter aux prévenus une assistance judiciaire.

Un document de 55 pages, ambitieux et impressionnant sur le plan technique, a été préparé par le Programme de coopération technique de la HRFOR, qui servira de base aux discussions que M. Ayala Lasso aura avec les donateurs. Des discussions ont déjà eu lieu, à Kigali, entre la HRFOR et les ambassades occidentales. Dans sa lettre du 13 mars, M. Ayala Lasso écrivait :

L'attention s'est concentrée, à juste titre, sur la réhabilitation du système judiciaire. Cependant il ne faut pas négliger l'importance de l'enseignement des droits de l'homme. Ce programme complet inclut une composante sur des projets d'enseignement des droits de l'homme pendant deux ans dont le coût est estimé à près de deux millions de dollars US.

Il a été proposé qu'une partie substantielle de cette aide soit donnée directement au gouvernement rwandais sous la forme de projets de coordination bilatéraux et multilatéraux... Il est essentiel que nous répondions, sans aucun délai, à la situation d'urgence qui prévaut au Rwanda. Le programme fournit une structure pour l'intervention des donateurs. Plus important encore, mon opération de terrain apporte la structure nécessaire pour que les ressources soient envoyées, de façon efficace, à ceux qui en ont le plus besoin, par exemple, au niveau du gouvernement local.

Le Programme de coopération technique est le seul service de la HRFOR qui ait véritablement fait des efforts sérieux pour travailler avec le gouvernement du Rwanda dans le domaine de l'administration judiciaire et de l'enseignement des droits de l'homme. M. Todd Howland, qui dirige le service, est l'un des rares membres du personnel de la HRFOR à la fois qualifié, compétent et expérimenté. Il s'est efforcé, avec ténacité, de faire de la HRFOR un instrument capable de jouer un rôle constructif.

Mais M. Howland est perçu comme un "obstructionniste" par ceux qui considèrent la HRFOR comme un outil visant à saper la capacité du gouvernement à administrer la justice. Lors d'une réunion qui s'est tenue à Kigali en janvier, il fit "l'erreur" de suggérer que la mission partage les informations sur le génocide avec le gouvernement du Rwanda. Il reçut l'ordre de se taire par un collègue qui, depuis, a dévoué une énergie considérable à se lier d'amitié avec des soldats de l'APR dans le but précis de découvrir les informations "transmises" à l'APR par M. Howland.

Un rapporteur a commenté :

Aux yeux des personnes qui font fonctionner cette mission et aux yeux de bon nombre de rapporteurs, Todd a commis un péché capital. Il croit que la HRFOR peut, et en fait doit, travailler avec le gouvernement.

C'est ainsi qu'un rapporteur a résumé l'hostilité qui a miné l'unique aspect de la mission qui pouvait être positif. Pour souligner les efforts engagés visant à marginaliser le programme, plusieurs rapporteurs ont déclaré à African Rights qu'un fonctionnaire haut placé, au moins, s'y réfère ouvertement comme étant "l'unité de collaboration technique" ou "l'unité de crotte technique".

Il faut trouver des moyens créatifs pour soutenir les aspects positifs du *Programme complet*, en particulier les projets de fournir au gouvernement une aide pratique sous forme de moyens de transport, d'équipements de bureau ; de formation d'enquêteurs, procureurs et juges, de la gendarmerie, de l'armée, et des fonctionnaires du gouvernement local ; de réhabilitation des tribunaux et des bâtiments de la police. Il faut également encourager les investisseurs, les procureurs et les juges étrangers à venir travailler sur des cas et à offrir une formation professionnelle. Le Rwanda a désespérément besoin de cette aide, et ce le plus rapidement possible.

Malheureusement, le Programme de coopération technique ne peut remplir ces tâches que s'il n'est pas séparé de la HRFOR dans son ensemble. Si l'on considère la HRFOR dans sa constitution actuelle, tout porte à croire que l'argent des donateurs, soutenant la proposition qui a été indiquée dans ses grandes lignes, sera gaspillé. Le manque de direction politique, et d'impartialité, l'absence d'aptitude à la gestion et, surtout, le refus de travailler avec le gouvernement et l'armée dans un esprit de coopération, ont rendu une coopération positive et soutenue de la part du Programme de coopération technique impossible. Il serait éventuellement possible de le faire si une refonte en profondeur de la HRFOR était entreprise et si des personnes compétentes, expérimentées et responsables étaient nommées pour diriger l'organisation au niveau politique. En attendant que cela se fasse, nous pensons que soutenir ce programme ne fera que retarder l'application de la justice au Rwanda, causant, par là même, une instabilité politique supplémentaire.

#### *L'absence d'un contexte politique*

La proposition de Coopération technique, telle qu'elle est, présente des problèmes supplémentaires. Il s'agit d'un document technique écrit dans un contexte de vide politique. Il a déjà été noté que le Programme de coopération technique ne saisit pas les conséquences et les implications politiques plus larges du génocide et propose, de plus, une analyse troublante des arrestations et détentions actuelles.

Plusieurs rapporteurs, qui considèrent le travail sur le génocide comme prioritaire, pensent que l'accent que le Programme porte sur la collecte de ressources en a fait l'otage des forces puissantes de Genève et de Kigali, forces désireuses de mettre de côté la question du génocide. Un rapporteur a fait le commentaire suivant :

Même si le Programme de coopération technique inclut une approche intégrée, la politique des équipes sur le terrain visant à chercher à obtenir de l'argent à Genève pour leur programme ambitieux les ont forcées à remettre à plus tard toute recherche centrée sur le génocide. Donc, pendant tous ces mois où elles ont essayé d'obtenir l'accord de Genève sur ce projet, les équipes sur le terrain se sont concentrées sur les mauvais traitements actuels.

Les représentants sur le terrain du Programme de coopération technique ont essayé de coopérer avec les officiels du gouvernement local, ainsi qu'avec la gendarmerie et l'armée pour reconstruire l'administration judiciaire et pour rendre public l'enseignement des droits de l'homme. Malheureusement, leurs efforts ont été vains du fait du manque d'impartialité. Comme le décrit le chapitre ci-dessous intitulé "Partialité politique : Des efforts concentrés pour "épingler l'APR"", les rapporteurs impliqués par cet aspect de la HRFOR se plaignent de l'attitude hostile adoptée par la HRFOR envers l'APR et la gendarmerie, attitude qui a fait échouer leur chance de succès.

L'une des suggestions mises en avant pour l'avenir est d'organiser des programmes d'enseignement des droits de l'homme destinés aux forces armées et au personnel du ministère de la défense. Des milliers de jeunes soldats dans l'armée à l'heure actuelle ont perdu leur famille entière dans le génocide. Ils ont fait preuve d'une retenue remarquable. Ces soldats continueront à tenir compte de l'appel à la discipline lancé par leurs chefs tant qu'ils continueront de croire que leur gouvernement est engagé à administrer une justice appropriée. Ce sont là les mêmes soldats que le reste de la HRFOR s'est évertuée à miner. Il est peu probable que les forces armées ou le ministère de la défense prennent au sérieux l'offre de la HRFOR d'organisation de "séminaires" qui leur sont destinés.

#### *Justice, pas de séminaires : le défi de l'enseignement des droits de l'homme*

Une caractéristique prépondérante des travaux du Programme de coopération technique - et un thème qui a trouvé une place d'honneur dans la proposition - est : l'enseignement des droits de l'homme. Dans des circonstances normales, il serait approprié de se concentrer sur l'enseignement des droits de l'homme. Mais les circonstances ne sont pas normales dans le Rwanda de 1994/95. Un programme d'enseignement des droits de l'homme, utilisant les structures de la société civile, suppose un rôle positif des organisations civiques, et des personnes éduquées en général, suppositions que l'on peut sérieusement remettre en question au Rwanda.

Toutes les couches de la société rwandaise ont été touchées par le génocide. En l'espace de trois mois, plus d'un million de Tutsis furent tués de la façon la plus cruelle qui soit par leur gouvernement, leur armée, leur force de police et leurs concitoyens, y compris leurs collègues et voisins. Pendant cette période, l'ensemble de la machine de l'état, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, s'est évertuée à éliminer du Rwanda les Tutsis, et des Hutus opposés au programme politique des extrémistes purs et durs. En plus du gouvernement, des institutions et forces sociales puissantes, telles que la tête des églises, devinrent complices, soit par une participation directe, soit par leur manquement à condamner et à se distancier des auteurs du génocide. Chaque profession est lourdement impliquée dans le génocide de 1994. Les enseignants participèrent aux tueries en nombres considérables. Des médecins, des assistants médicaux, des prêtres, des religieuses, des universitaires, des journalistes, des

magistrats, des juges, des employés d'agences de l'ONU, d'organisations internationales et d'ONG tuèrent et encouragèrent les tueries. Ce sont là les faits qui ne peuvent être ni déniés, ni excusés.

Malheureusement, le Programme de coopération technique est soit mal informé, soit aveugle devant le rôle critique joué par les personnes éduquées. La proposition parle du rôle des ONG et de la "société civile" dans la mise en place du programme d'enseignement des droits de l'homme. La "société civile" au Rwanda n'a pas confronté sa propre participation au génocide. À moins qu'elle ne soit prête à le faire, et jusqu'à ce qu'elle le fasse, il est difficile de voir comment elle peut jouer un rôle constructif et efficace à transmettre les valeurs - vérité, justice et impartialité - qui sous-entendent un engagement envers les droits de l'homme.

Le génocide de 1994 fut rendu possible par la culture, prévalente au Rwanda, de l'impunité et du silence. Il y avait eu des massacres avant cela : en 1959, 1963, 1967 et 1973. À partir d'octobre 1990 jusqu'au début de l'année 1993, il y eut une campagne violente contre les Tutsis, considérés comme les "complices" du Front Patriotique rwandais (FPR) qui fit des milliers de morts. Il était rare que quiconque fut *jamais* puni pour ces crimes. Au contraire, les auteurs principaux ont été récompensés en obtenant une promotion.

Dans ce contexte, il faudrait mettre l'accent, d'abord et avant tout, sur la justice. La leçon la plus importante en matière des droits de l'homme pour les Rwandais (acteurs, victimes et ceux qui laissèrent faire) aujourd'hui, est de prendre conscience que les violations des droits de l'homme seront dénoncées et sévèrement punies. Pour atteindre cet objectif, les efforts des Rwandais et de la communauté internationale devraient se concentrer sur la dénonciation et l'engagement des poursuites judiciaires contre le crime de génocide. Jusqu'à ce que ceci soit fait, il est difficile de voir l'intérêt des séminaires et des publications qui parlent de "l'universalité" des droits de l'homme.

Le gouvernement du Rwanda a besoin de ressources substantielles, humaines et financières, de façon à répondre au crime de génocide et pour élaborer un système judiciaire qui respecte les droits de l'homme. Il devrait obtenir cette assistance de toute urgence pour l'aider à contenir le danger présent dans le sentiment croissant de désespoir et de cynisme quant à la perspective d'une justice.

L'alternative à la HRFOR, en tant qu'organisme rassemblant les fonds destinés au gouvernement, a fait l'objet de discussions parmi les donateurs au Rwanda, et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a donc été proposé. Ceci présente des inconvénients majeurs. Tout d'abord, le PNUD est une agence chargée des questions de développement. Elle ne dispose pas d'expérience substantielle en matière de droits de l'homme. Elle emploierait, très probablement, des consultants extérieurs et sous-traiterait l'ensemble du travail au Centre pour les droits de l'homme basé à Genève, qui est une partie intégrante du bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

En deuxième lieu, il s'agit d'un choix dont les implications politiques sont sérieuses. Confier au PNUD la remise sur pied de l'administration de la justice du Rwanda revient à traiter le génocide comme étant un problème de "développement".

Comparer l'enquête et la punition du génocide à la reconstruction de routes et de ponts est profondément troublant. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'une approche qui convient aux acteurs nationaux et internationaux qui sont déterminés à minimiser le génocide. C'est pour cette même raison qu'il faut rejeter cette idée.

Enfin, il s'agit d'un processus qui implique un très long facteur temps. Outre le ministère de la justice, il sera nécessaire d'y impliquer le ministère de la planification ainsi que le ministère de la réhabilitation. Ce retard aura peut-être pour conséquence une reprise des troubles politiques.

Pendant que ces discussions et décisions bureaucratiques traîneront en longueur, il faudra que les arrestations des personnes suspectées d'implication continuent. En attendant, les prisons et centres de détention, en nombre déjà insuffisant, deviendront sévèrement surpeuplés, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences pour la santé des suspects. Il ne fait aucun doute que certains détenus mourront de maladies aggravées par le surpeuplement. Une fois ce stade atteint, il y aura un tollé et une pression sur le plan international pour obtenir une amnistie générale. La libération de meurtriers présumés est non seulement injuste en soi mais elle provoquera aussi une situation politique explosive au Rwanda qui aura d'importantes conséquences régionales.

La solution satisfaisante ne réside pas dans la HRFOR dans sa conception actuelle, pas plus que dans le PNUD. L'urgence de la situation n'est pas une raison pour paniquer et adopter des politiques inadéquates. Au contraire, c'est une raison pour agir de façon responsable. African Rights pense que la meilleure approche serait de constituer un groupe de travail comprenant des représentants du ministère de la justice, des fonctionnaires du gouvernement local, de l'armée, de la police et de l'administration pénitentiaire, des juristes en exercice, des représentants du Programme de coopération technique de la HRFOR et de groupes indépendants de défense des droits de l'homme, afin d'étudier la façon la plus efficace et la plus juste de promouvoir l'administration de la justice et de servir la cause des droits de l'homme au Rwanda.

## **PARTIALITE POLITIQUE : DES EFFORTS CONCENTRES POUR "EPINGLER L'APR"**

*On attend de nous que nous déployions notre énergie à une chose : "épingler l'APR".*

Un rapporteur interviewé à Kigali, le 19 mars 1995.

À compter de début mars, la HRFOR a concentré pratiquement tous ses efforts à contrôler la situation actuelle. Selon les paroles d'un ancien rapporteur, "tout le reste a été mis de côté".

Dans une lettre publiée le 31 décembre 1994, le docteur Chris Scherrer et Patricia van Nispen, deux rapporteurs qui étaient alors au service de la mission, ont écrit :

Nous sommes employés sur la base d'un mandat qui comprend les aspects d'une enquête sur le génocide, l'instauration d'un climat de confiance, l'assistance technique et le contrôle de la situation actuelle. Au cours des premiers mois de la mission, les représentants des droits de l'homme furent gênés dans la mise en application de ce mandat par un manque de vision, de financement et par des problèmes logistiques. À présent, avant que la mission ait véritablement commencé, nous observons un changement de politique.

La HRFOR semble se concentrer sur un seul aspect du mandat. Les représentants des droits de l'homme sont encouragés à porter leur attention sur les violations actuelles des droits de l'homme. Le changement de politique aura non seulement un effet destructeur sur les opérations de terrain, mais également sur les questions de réconciliation et de réhabilitation au Rwanda. Des signes avant-coureurs indiquent que l'approche limitée de la mission est destinée à faire de la HRFOR un échec. Certains gouvernements pourraient essayer d'empêcher que la HRFOR devienne une opération modèle et se développe en un mécanisme entièrement orienté vers les droits de l'homme. Le nouveau centre d'intérêt de la mission s'éloigne des réalités et des besoins du pays.

Un autre rapporteur fit des remarques quant à la pression que lui-même et ses collègues subissaient, en indiquant clairement que la cible première de leurs travaux était l'APR.

L'obsession de la "surveillance", euphémisme signifiant "coincer l'APR", est devenue véritablement embarrassante. On attend de moi que je me tienne près de bars, dans la campagne, pour y recueillir des calomnies sur l'APR. C'est la chose la plus ridicule que j'aie jamais entendue et qui m'ait jamais été demandée de faire. Comment peut-on s'attendre que nous nous comportions d'une façon si peu professionnelle et si indigne ? Il n'y a rien de mal à ce que nous nous soucions des problèmes actuels liés aux droits de l'homme. Après tout, cela fait partie de notre mandat. Mais tout d'abord, ce n'est qu'une *partie* de notre mandat. Nous n'avons pas été envoyés ici à cette fin uniquement. J'aurais pensé que le génocide serait aussi un point central de la mission. Mais tel n'est pas le cas. Malheureusement, vous ne pouvez pas séparer l'un de l'autre. Sans comprendre ce qui a eu lieu dans le passé, comment pouvons-nous même juger dans quelle mesure les arrestations actuelles sont arbitraires ?

Si nous allons accuser l'APR de violations, il serait sensé de parler directement à l'APR de ces allégations. Mais non. Parler à l'APR est quelque chose de tabou. C'est



comme si leur parler était les "légaliser". Nous sommes nous-mêmes dissuadés de traiter directement avec l'APR. Et la plupart du temps, les ONG, qui viennent se plaindre, ne veulent pas, elles non plus, parler avec l'APR. Lorsque vous leur demandez s'ils ont porté le motif de leur plainte à l'attention de l'APR, ils paraissent généralement surpris et déclarent "Non, mais j'ai parlé au préfet". Nous devrions rassembler les informations de manière contenue et digne, et dans le contexte le plus large possible, chose qui nous a été précisément demandée de ne pas faire. Au lieu de quoi, on nous encourage à traîner dans des bars pour recueillir des informations négatives sur l'APR.

D'après un rapporteur, "le point de départ de cette mission est la neutralité des rapporteurs des droits de l'homme. Ainsi, ils ne peuvent pas aider le gouvernement. Leur tâche est limitée au compte-rendu de violations." La réalité est que la plupart des rapporteurs sont tout sauf neutres dans leur attitude envers l'APR. Il y a certainement des rapporteurs qui ont un esprit ouvert et qui sont justes dans leur comportement envers l'APR, qui ont essayé de travailler avec l'APR afin d'améliorer les droits de l'homme au Rwanda. Mais un nombre considérable de rapporteurs a été influencé par l'attitude ouvertement hostile adoptée par la direction de la HRFOR.

L'équipe de Kibungu est considérée par un grand nombre de gens comme particulièrement paranoïaque. Un rapporteur travaillant à Kigali a décrit la réaction d'un collègue posté à Kibungu et en visite à Kigali :

Il a reçu un message radio d'une ONG déclarant que l'un des membres du personnel local de la mission avait été retardé à un barrage routier à Kibungu. Il est devenu fou furieux, insistant pour que nous en informions immédiatement la MINUAR. Certains d'entre nous avons suggéré d'attendre un peu. Il ne cessait de dire : "Vous les mecs, vous ne savez pas ce que l'APR peut faire. Ils vont le tuer. Autant le déclarer mort s'ils l'ont arrêté à l'un de leurs barrages routiers". Une demi-heure plus tard, l'homme arrêté communiquait par radio que tout allait bien.

Le préfet de Kibungu, Protais Musoni, parlait d'une opération qui avait abandonné le principe d'impartialité :

Ils n'ont rien fait concernant le génocide qui fut terrible à Kibungu. Rien du tout. Ils semblent uniquement s'intéresser à la protection des gens qu'ils considèrent comme étant contre le gouvernement. Ils se contentent de se concentrer sur les violations actuelles. Et de toute façon, ils ne sont pas intéressés par la possibilité de procéder réellement à des enquêtes. Ils sont arrivés avec une idée préconçue sur les choses terribles que le gouvernement est en train de faire. Ils sont convaincus que la preuve est là ; ils ne font donc rien pour faire des enquêtes sur ces lourdes accusations. Ils vont et viennent pour "rassembler" les preuves. Ils ne sont pas intéressés par le fait qu'ils pourraient nous aider à trouver des solutions. L'unique chose positive que je puisse dire, c'est qu'ils ont aidé le procureur en lui donnant un moyen de transport. C'est tout.<sup>17</sup>

Conscient des préjugés de ses collègues, un rapporteur a plaisanté :

Certains rapporteurs n'y connaissent tellement rien en matière de politique, et sont cependant tellement déterminés à obtenir des informations sur l'APR, qu'ils iraient probablement voir les réfugiés de 1959/60 pour leur demander : "Dites-donc, est-ce que

---

<sup>17</sup> Interviewé à Kibungu, le 22 mars 1995.

vous avez des problèmes avec l'APR ?" Et encore faudrait-il qu'ils sachent qui sont les réfugiés de 1959/60.

Des rapporteurs d'un certain âge ont décrit leur honte devant les attitudes irrespectueuses adoptées par bon nombre de jeunes rapporteurs inexpérimentés envers les responsables de l'APR, sans parler des jeunes soldats. Une minorité des rapporteurs, généralement les membres plus âgés et plus expérimentés de la mission, ont réussi à établir des relations constructives avec l'APR et l'administration civile. Une observatrice, qui avait œuvré avec acharnement à établir de bonnes relations de travail avec l'APR dans son domaine, faisait part de son embarras :

Les choses que nous devons demander [à l'APR], les attitudes que nous sommes encouragés à prendre ne seraient jamais tolérées par quiconque de mon âge, ou par qui que ce soit d'ailleurs, dans mon pays en Europe.

Dans un moment d'exaspération, un responsable de l'APR s'est mis en colère et il lui a demandé si elle serait prête à poser les mêmes questions à des responsables de la sécurité dans son pays.

Cette question m'a prise de court. Et elle m'a fait réfléchir. Il m'a fallu admettre que dans mon pays, je n'aurais jamais osé poser des questions générales à un officier de son rang, et encore moins des questions spécifiques. Et bien sûr, je n'aurais jamais été mise dans une position exigeant qu'il rende des comptes à une personne de mon âge.

Plusieurs rapporteurs firent également observer qu'il était peu probable que la nouvelle approche militariste d'"envoi de patrouilles" facilite les relations avec l'APR. Même là où il existe des missions communes pour enquêter sur des infiltrations venant de pays limitrophes, l'effet, sinon l'intention, est loin d'être salutaire.

Bien entendu, nous disposons de ressources qu'ils n'ont pas, sous forme de cartes, d'appareils photo, etc... Le fait que nous possédions ces choses et pas eux apporte une note discordante. Et c'est ainsi parce qu'il y a tant d'autres choses qui ne vont pas dans la façon dont cette mission établit sa présence dans ce pays et ses relations avec l'APR. Ce devrait être une occasion de partager ces avantages pour mettre en place des mécanismes et des points forts au Rwanda. Mais ces appareils sont utilisés pour les miner, comme une sorte de compétition. C'est puéril et cela va à l'encontre du but recherché.

Tous les rapporteurs qui parlèrent avec African Rights remirent en question l'attitude politique et pratique de la mission envers l'APR. L'un d'entre eux posa la question suivante :

À qui profite cette attitude ? Comment cette approche peut-elle aider le peuple du Rwanda ? Si nous voulons protéger les victimes de l'injustice, comment est-il possible de contribuer de façon constructive en s'aliénant les personnes mêmes que nous devrions essayer d'influencer ? Pourquoi sommes-nous tellement déterminés à viser les mauvaises cibles ? Au lieu de coopérer avec l'APR en vue d'améliorer les droits de l'homme, nous travaillons contre eux. Lorsque l'APR arrête des gens accusés de génocide, nous devrions les aider à assurer que justice soit faite. Nous devrions les aider à établir la vérité derrière les accusations qui ont mené aux arrestations. Au lieu de cela, nous adoptons une attitude qui non seulement n'apporte rien mais qui, en fin de compte, encourage les représailles.

L'hostilité envers les militaires est parfois grotesque. Une observatrice qui s'est liée d'amitié avec un officier de l'APR, apparenté à quelqu'un qu'elle connaissait depuis des années, a relaté ses expériences. Elle était toujours avertie, quand elle partait le voir, qu'elle pourrait être "kidnappée". Pour cette raison, on lui conseillait de toujours essayer de savoir où il avait l'intention de l'emmener et de donner une indication du lieu de rendez-vous et de leurs projets.

C'est leur façon de penser. Imaginez de quelle façon ils envisagent leur travail. Leur paranoïa est telle qu'ils disent continuellement être suivis par l'APR. Ils vivent dans un monde à la James Bond.

Et l'hypocrisie dans tout cela est que ce sont ces mêmes personnes qui vont dire à l'APR qu'elles veulent coopérer avec elle. Si elles avaient, au moins, le courage de leurs préjugés. Mais devant l'APR, ce n'est que rire et politesse. Mais elles se méfient d'elle comme de la peste. Elles font appel aux officiers qui traitent avec elle aussi peu que possible, sauf pour obtenir des rendez-vous avec des officiels. La question n'est pas d'aimer ou de ne pas aimer l'APR. Nous devrions coopérer avec elle de sorte à faire un peu de bien pour le Rwanda. Cela nécessite de la bonne volonté des deux côtés. Mais il n'y a pas de bonne volonté de la part des responsables à la mission. Ils pensent que donner des informations, n'importe quelle information, à l'APR mettrait des gens en danger.

Un grand nombre de rapporteurs qui ont parlé à African Rights ont attribué le virulent parti pris anti-APR à la présence d'un nombre considérable de rapporteurs qui avaient travaillé auparavant avec la mission des droits de l'homme des Nations Unies en Haïti. Un rapporteur a décrit leur façon de penser qui, d'après elle, a influencé leur jugement de la situation.

Ils arrivent de Haïti au Rwanda avec l'idée que la situation politique ici est définie en ces termes : les méchants sont les Tonton Macoutes, et les gentils, le gouvernement. Ils n'utilisent pas leur jugement pour évaluer la situation au Rwanda. Ici, les méchants sont l'APR et les gentils sont les pauvres Hutus qui sont arrêtés et brutalisés par l'APR.

Au cours des dernières semaines, différents formulaires ont été élaborés pour enregistrer les mauvais traitements actuels. Puisque l'objectif est d'accumuler des "preuves" contre les militaires, aucun des formulaires ne laisse de place pour noter les actions correctrices effectuées par les autorités militaires.

Dans tous les formulaires que nous devons remplir sur la situation actuelle, il n'est pas prévu de place pour les actions correctrices de l'APR. Personne ne veut savoir si elle a désamorcé une crise, changé une certaine politique ou de méthode. Il n'y a pas de possibilité de noter des améliorations. Le but est de l'épingler, non pas de reconnaître qu'elle a fait quelque chose de bien.

L'Union européenne (UE) a accepté de financer un nombre considérable de nouveaux rapporteurs européens qui viennent d'arriver au Rwanda. Ceci a inquiété les rapporteurs de l'UE qui travaillent au Rwanda depuis quelque temps déjà. D'après un certain nombre d'entre eux, les représentants de l'UE qui ont visité le pays semblent très intéressés par les violations actuelles.

*Se préparer au deuxième "rapport Gersony"*

D'après un certain nombre de rapporteurs, la HRFOR prévoit de publier ce qui, comme M. Clarence l'a ouvertement déclaré à ses collègues, sera le "second rapport Gersony". Il est fait référence à un rapport rédigé pour le Haut Commissariat aux Réfugiés par un consultant, Robert Gersony, qui accusait l'APR de commettre des violations généralisées et systématiques contre les réfugiés retournant chez eux. La véracité et la crédibilité du rapport étant contestées par d'autres organes de l'ONU au Rwanda, le Secrétaire Général a interdit toute discussion ou publication du rapport en attendant des enquêtes ultérieures. Aucune copie n'a jamais été remise au gouvernement du Rwanda, ni à l'APR, leur refusant la possibilité de se défendre ou de prendre les mesures correctrices nécessaires. Mais les dégâts étaient faits et le rapport a empoisonné les relations entre l'APR et le HCR.

Que ceci fasse ou non partie des préparations pour le second "rapport Gersony", l'accent nouvellement porté sur la collecte *quotidienne* du nombre de violations imputables à l'APR est une indication des tendances actuelles. Il a été demandé à chaque équipe de remplir l'un des formulaires reproduits ci-dessous.

<u>Enregistrements de cas de violations des droits de l'homme</u>	<u>Secteur</u>
N°. Dossier. Nom de la victime. Violation. Lieu de la violation	
Date de la violation. Sexe. Responsable des droits de l'homme	

Peut-être que la HRFOR fera preuve de suffisamment de bon sens politique pour ne pas publier un tel rapport. Mais si elle le fait, il est difficile de voir comment le gouvernement du Rwanda, les autres agences de l'ONU, les pays donateurs, les organisations de défense des droits de l'homme, locales et internationales, les journalistes ainsi que le public rwandais peuvent prendre sérieusement un rapport rédigé dans les circonstances décrites plus haut.

## **ABSENCE DE GESTION ET D'ORIENTATION POLITIQUE**

*En matière de droits de l'homme, l'opération de l'ONU au Rwanda est un désastre complet. L'incompétence de la mission dépasse l'imagination. Et la raison principale à cela est qu'il n'y a absolument aucune direction ni gestion. L'opération entière n'a aucune connaissance dans le domaine des droits de l'homme.*

Adam Stapleton, ancien rapporteur à Gikongoro, interviewé à Londres, le 19 décembre 1994.

Le mandat de l'HRFOR est clair. Le problème a été l'exécution du mandat. Le responsable de la mission, M. William Clarence, est chargé de formuler des politiques et des stratégies intelligentes, afin que les objectifs de l'HRFOR soient atteints, et de guider les observateurs dans leurs travaux d'exécution pour atteindre les buts fixés. Il ne l'a pas fait. Pire encore, il n'a jamais essayé de le faire.

Les anciens observateurs et ceux travaillant actuellement pour la mission sont unanimes à critiquer avec virulence la direction - ou le manque de direction - de l'opération. "Indécis" est le mot le plus souvent employé pour décrire M. Clarence. Pas une seule personne interviewée par African Rights n'a eu une remarque positive à faire sur M. Clarence. Fonctionnaire retraité du Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU (HCR), il n'a aucune expérience directe en matière de contrôle des droits de l'homme. Son adjoint actuel, M. Abdirizak Essaied, lui aussi un ancien fonctionnaire du HCR, n'a aucune formation dans le domaine des droits de l'homme non plus.

Personne ne comprend pourquoi M. Clarence a été chargé de diriger une mission sur les droits de l'homme, jamais entreprise auparavant, dans un contexte politique aussi difficile et délicat. Son manque d'expérience en matière de droits de l'homme saute aux yeux dans ses activités quotidiennes. Les observateurs racontent, en plaisantant, des histoires sur M. Clarence qui font tort à la mission dans son ensemble, au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, au Centre des Droits de l'Homme de l'ONU et à l'ONU, en général, et qui desservent la cause des droits de l'homme.

Un rapporteur décrit un incident au cours duquel un homme se plaignait parce que son passeport avait été confisqué par le gouvernement. Le rapporteur chargé du dossier avait préparé une note à l'intention de M. Clarence. Il rejeta l'affaire, avançant que la confiscation d'un passeport n'avait rien à voir avec les droits de l'homme. Il semblerait que M. Clarence ne connaisse pas les contenus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Convention des Nations Unies sur les Droits Civils et Politiques, ni de la Constitution Rwandaise, qui protègent la liberté de mouvement.

Genève et New York doivent répondre du choix de M. Clarence au poste de responsable. Rien n'a été fait pour contrôler la confusion et la dérive, le manque d'initiatives diplomatiques et politiques, le gaspillage de ressources, le manque de compétence de la direction et le refus de travailler, de manière constructive, avec le

gouvernement et les autorités militaires qui caractérisent cette mission. Les frustrations d'un rapporteur ont été reprises dans de nombreux entretiens.

Pourquoi Genève l'a mis à la tête de cette mission ? Il ne prend jamais de décisions. Pour la moindre chose, il doit appeler Genève. Quand parfois je lui soumetts un rapport qui me semble important, il trouve un moyen de se défilier de tout engagement. Cette mission est stratégique. Elle aurait pu montrer le bon exemple. Mais tout ce qui a trait à cette mission est destiné à montrer le mauvais exemple. Cette mission n'est pas seulement n'importe quoi. Elle est vouée à l'échec. C'est une insulte aux Africains.

Son incapacité à prendre des initiatives a été vérifiée par l'absence de préparatifs pour la Journée des Droits de l'Homme du 10 décembre. Malgré les pressions exercées par plusieurs observateurs qui souhaitaient profiter de l'occasion pour mettre en avant les droits de l'homme et ainsi rapprocher la HRFOR du public rwandais, M. Clarence a refusé de changer d'avis jusqu'à ce qu'une directive arrive de Genève, juste avant la célébration. Les travaux préparatifs n'ayant pas été effectués, on peut s'attendre que peu de monde assiste à l'événement à Kigali.

Même le Rapporteur Spécial du Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU, M. René Degni-Ségui, a critiqué la direction en l'accusant d'être "vague". Rapportant les plaintes entendues au sujet du manque de ressources matérielles et de soutien logistique, il écrit :

Mais à ces raisons doivent être ajoutés des motifs liés à des conflits de personnalités et à l'imprécision des instructions données.<sup>18</sup>

Il faisait remarquer que les échecs de la mission avaient déjà conduit deux observateurs à démissionner et contribué à la décision prise par deux autres observateurs de ne pas faire renouveler leur contrat. Il ajouta que, lors de sa visite du 14 au 25 octobre 1994, il avait dû dissuader d'autres personnes de démissionner.

Le Rapporteur Spécial fit part de ses observations en novembre. La situation ne s'est pas améliorée depuis. Selon un nombre d'observateurs européens, les ambassadeurs européens et les représentants du gouvernement postés à Kigali pensent que M. Clarence "a pris le dessus". Son personnel n'est pas du même avis. Au cours de plusieurs entretiens récents avec African Rights fin mars, un grand nombre de rapporteurs ont souligné les points faibles permanents de la HRFOR, notamment le sentiment de ne pas avoir de but, le manque de direction, l'absence d'analyse des réussites et des difficultés de la mission. Il n'y a ni supervision, ni continuité dans le travail et aucune tentative pour parvenir à un sentiment de responsabilité institutionnelle.

### *Confusion et changements dans le mandat*

---

<sup>18</sup> Cité dans le rapport soumis au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU par M. René Degni-Ségui, le 11 novembre 1994.

Malgré la clarté du mandat sur le papier, les fonctionnaires du gouvernement, les officiers militaires, les employés d'organisations humanitaires et même les représentants des autres agences de l'ONU ont exprimé leur incrédulité quant à l'incapacité des rapporteurs à décrire le but de leurs travaux de manière cohérente. Un employé d'une organisation humanitaire a décrit une réunion gênante, qui s'est déroulée dans le bureau du Préfet de Ruhengeri, et au cours de laquelle les observateurs "ont expliqué" leur mission.

Le préfet leur a demandé de décrire leurs attributions. Il était évident qu'ils n'en avaient pas la moindre idée. Puis, ils leur a demandé d'indiquer exactement ce sur quoi ils étaient venus enquêter. Ils changeaient sans arrêt d'avis. Au départ, c'étaient les mauvais traitements actuels. Deux minutes plus tard, c'était le génocide. Finalement, nous étions tous complètement perdus. Alors, le Préfet leur a demandé de revenir lorsqu'ils auraient une idée plus claire sur la raison de leur présence au Rwanda. Une opération sur les droits de l'homme ne devrait pas être entreprise par des amateurs. Justement parce qu'ils n'ont pas d'idée précise sur leur mandat, il est difficile de savoir quelle sorte d'informations on peut leur fournir.<sup>19</sup>

Les observateurs eux-mêmes sont désorientés car la mission a tendance à s'attacher à un problème pour passer soudainement à un autre dossier sans explications, ni préparations. Sara travaille pour la mission depuis quatre mois.

Depuis que je suis ici, tout a été fait n'importe comment. Rien n'a été pensé, rien n'a été bien réfléchi. Nous n'avons ni plan ni stratégie pour quoi que ce soit et nous sommes complètement désorganisés. Nous passons d'une chose à l'autre. A un moment donné, tous les efforts sont portés sur l'administration de la justice, et puis soudain, on commence une enquête sur le génocide. Ensuite, c'est au tour des déplacés, après quoi ce sont les violations actuelles. Et à chaque fois, l'administration se concentre sur le nouveau dossier et perd de vue tout le reste. C'est vraiment triste parce que ça ne donne pas une bonne impression du travail de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Et c'est dommage pour le Rwanda.

Au cours d'un entretien avec African Rights à Kibuye le 12 mars, le Préfet de Kibuye, Asiel Kabera, a déclaré qu'il était loin d'être impressionné par la mission.

Je ne sais pas ce que les rapporteurs de l'ONU chargés des droits de l'homme font ici à Kibuye. Je les vois manger de bons repas à la pension, ils se promènent en voiture en ville, ils s'installent au bord du lac et prennent des bains de soleil. La seule chose qu'ils viennent me demander, ce sont des renseignements sur un interahamwe qui s'est fait arrêter. Ils s'emballent tout de suite quand un interahamwe a été arrêté. Ils viennent me voir au bureau et me lisent des listes de noms de gens qui ont été arrêtés. Leur intérêt pour les droits de l'homme à Kibuye s'arrête là. Ils ne savent rien sur le prisonnier, ils ne savent pas d'où il vient. Ils viennent sans aucun renseignement sur cette personne-là. On pourrait penser qu'ils veulent protéger l'interahamwe. En fait, la seule chose qui semble les intéresser, c'est obtenir "la preuve" que l'administration ne marche pas. Ils tournent autour du pot au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes de ce pays.

Leur mandat n'est pas clair à mes yeux. Je ne sais pas ce qu'ils sont venus faire ici. Ils disent qu'ils sont venus ici pour alléger les traumatismes de la population, pour faciliter le rétablissement. Mais depuis leur arrivée, ils n'ont, en fait, que contribué à accroître la tension à Kibuye. Ils vont dans les communes et dans les régions et posent des questions spécifiques à la population : "Est-ce que le gouvernement commet des

---

<sup>19</sup> Interviewé à Kigali, le 2 mars 1995.

injustices contre vous ?" A la suite de mes déplacements à travers la préfecture, et après avoir discuté avec la population, j'ai pris connaissance du genre de déclarations qu'ils font. Par exemple, des gens m'ont raconté que certains de ces rapporteurs voyagent à travers la région et disent que le gouvernement a été formé il y a sept mois, que tous les gens impliqués dans le génocide auraient déjà dû être arrêtés et que si aujourd'hui on arrête encore des gens, c'est que quelque chose ne va pas. C'est ce que j'entends dire par la population locale partout à Kibuye. Ceci me gêne beaucoup et me met en colère.

Les rapporteurs sont obsédés par l'APR, ils ne cessent de dire que les soldats de l'APR sont sûrement en train de chercher à se venger parce que leur peuple a été décimé. Pour eux, il est compréhensible qu'ils cherchent à se venger, c'est donc ce qu'ils doivent faire. Kibuye a été la région la plus touchée par le génocide. Mais les observateurs n'ont rien fait de concret à ce sujet, ils n'ont rien fait d'utile que je puisse vous citer en exemple. Etant donné leur réticence à faire quoi que ce soit de constructif au sujet du génocide, on se demande pourquoi ils sont venus au Rwanda.

La seule fois où ils m'ont demandé quelque chose qui soit sans rapport avec les arrestations, c'était en novembre. Ils étaient venus pour voir les dégâts faits [au bureau de] la préfecture et pour voir quels étaient nos besoins en ordinateurs, fax et autres équipements de bureau. Ils ne sont jamais revenus. Lorsque je leur en parle, ils me répondent toujours la même chose : "Nous avons envoyé le rapport à Genève mais il n'y a pas eu de réaction."

Il n'y a pas un seul secteur de nos besoins auquel je puis dire que cette mission des droits de l'homme ait contribué en quoi que ce soit. Quand je considère leur mandat, quand je pense à ce qu'ils disent qu'ils vont faire, je constate qu'ils ont rien fait pour nous. Absolument rien. Ils ne sont jamais venus parler de leurs projets pour contribuer à la reconstruction de Kibuye. Ils n'ont jamais effectué d'enquêtes approfondies sur le génocide, ils n'ont rien fait pour rétablir les organes judiciaires, ni pour restaurer un climat de confiance. Au contraire, ils ne créent que des problèmes. À mon avis, cette mission contribue à faire régner l'insécurité à Kibuye et à renforcer les tensions politiques.<sup>20</sup>

Le préfet de Kibuye n'est pas le seul se plaindre que la HRFOR a rendu les choses encore plus difficiles dans la région. Le préfet de Kibungo, Protais Musoni, se demande également si la mission a réalisé les objectifs qu'elle s'était fixés.

L'impact de cette mission à Kibungo a été totalement négatif. Franchement, je crois que les rapporteurs ici sont fous.

Quand ils sont arrivés, ils m'ont dit que leurs objectifs étaient d'enquêter sur le génocide, les violations actuelles des droits de l'homme, l'administration de la justice, de redonner confiance à la population et d'enseigner les droits de l'homme. Je leur ai donné la permission de se rendre partout où ils voulaient à Kibungo. Toutes les communes les ont bien accueillis.

Au départ, je m'attendais à ce que quelque chose de positif ressorte de leur présence. Loin de là. Aujourd'hui, je les considère comme une source de troubles politiques. Ils se déplacent dans la préfecture et demandent aux gens : "Vous êtes hutu ?", "Qu'est ce que les Tutsis vont font ?", "Qu'est-ce que l'APR vous fait ?". Ils nous créent des problèmes de sécurité et se mettent en danger eux-mêmes. Ils recherchent des personnes opposés au gouvernement pour leur donner une protection qu'ils ne méritent pas. Ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour protéger des gens qui étaient accusés de complicité dans le génocide. Ils font ça pour humilier les autorités, pour humilier l'APR. Il est même possible qu'ils aient aidé des personnes recherchées pour crime à s'enfuir du Rwanda. Je ne peux pas autoriser des gens comme eux à compromettre notre sécurité et notre souveraineté. J'ai demandé à l'un d'entre eux de

---

<sup>20</sup> Interviewé à Kibuye, le 12 mars 1995.



quitter la préfecture et un autre rapporteur est actuellement *persona non-grata* dans l'une des communes. (Voir plus haut).

Le préfet a expliqué pourquoi il n'a pas été impressionné par le calibre des observateurs de Kibungo.

Ils n'ont aucune connaissance sur le Rwanda, ni sur les origines de la situation. Ils ne savent pas comment travailler. Ils sont jeunes et immatures. Ils se mettent en danger eux-mêmes parce qu'ils pensent qu'ils peuvent nous imposer leurs vues. J'ai rencontré, avec d'autres préfets, leur responsable, M. Clarence, qui a admis que la plupart des rapporteurs étaient jeunes et immatures. Alors, nous lui avons demandé : "Si vous le savez, pourquoi faire venir des gens comme eux dans notre pays, des gens qui n'ont aucune expérience, qui ne peuvent rien nous apporter ?" Il a répondu qu'il fallait simplement qu'ils participent à des séminaires organisés à leur intention. Nous ne savons pas à quelle sorte de séminaire ils devraient participer mais nous sommes sûrs d'une chose, nous n'avons pas besoin d'eux.<sup>21</sup>

Un responsable étranger d'une ONG a indiqué qu'il ne fournissait plus d'informations sur les violations des droits de l'homme aux rapporteurs parce qu'il ne leur faisait pas confiance.

Nous ne savons pas exactement ce que les observateurs de l'ONU chargés des droits de l'homme font des informations qu'on leur fournit. Il semble que la mission n'ait pas d'objectif. Donc si on leur fournit des renseignements, on ne sait pas ce qu'ils feront de cette information. Quand on les voit sur le terrain, il est évident qu'ils ne travaillent pas en équipe. Ils ne reçoivent que très peu de directives, de leur responsable sur le terrain, de leur bureau à Kigali ou de Genève.

Une autre fois, nous sommes allés signaler un incident à un groupe d'observateurs, l'un d'entre eux est venu nous voir plus tard et nous a conseillé de ne pas perdre notre temps à transmettre des rapports à leur équipe parce que l'information n'était pas traitée.

Le problème est que la population locale, tout comme nous, sait tout ça. Comment peut-elle alors leur faire confiance ?

Il est difficile de trouver quelqu'un au Rwanda qui ait une critique positive à formuler sur la mission. Au mieux, les gens pensent que la plupart des rapporteurs sont venus avec de bonnes intentions. Mais vu le manque d'expérience général, l'absence de directive et de supervision, il n'est pas possible de minimiser les conclusions accablantes à tous les niveaux. Un envoyé d'une organisation humanitaire expliquait :

Ils ne savent absolument pas où ils peuvent se rendre pour recueillir des informations ou même comment procéder. Ils n'ont aucune idée de ce qu'ils doivent faire des renseignements qu'on leur fournit. Par exemple, ils nous ont demandé des listes de gens qui avaient disparu. On les leur a données. Ensuite, ils nous ont demandé, à nous, ce qu'ils devaient faire de ces listes.<sup>22</sup>

La HRFOR a employé des professionnels expérimentés, tels que Adam Stapleton, un juriste britannique, qui a travaillé trois mois à Gikongoro jusqu'à la mi-

---

<sup>21</sup> Interviewé à Kibungo, le 22 mars 1995.

<sup>22</sup> Interviewé à Kigali, le 2 mars 1995.

décembre 1994. Tout comme d'autres personnes qualifiées et dévouées, il n'a pas cherché à renouveler son contrat. Il l'a déclaré ouvertement.

En matière de droits de l'homme, l'opération de l'ONU au Rwanda est un désastre complet. L'incompétence de la mission dépasse l'imagination. Et la raison principale en est qu'il n'y a absolument aucune direction ni gestion. L'opération entière n'a aucune connaissance dans le domaine des droits de l'homme. Les gens qui ont été envoyés sur cette mission n'ont même pas lu les publications sur les opérations précédentes de l'ONU de protection des droits de l'homme. Nous n'avons fait que réagir aux événements. Nous n'avons, en aucun cas, contribué à calmer l'atmosphère tendue en faisant des déclarations constructives qui auraient pu soutenir les efforts des autres organisations. Au cours des trois mois que j'ai passés là-bas, le Centre de l'ONU pour les droits de l'homme n'a fait aucune déclaration publique. Il n'est donc pas étonnant que les organisations internationales qui travaillent au Rwanda méprisent la mission et le Centre.

Nous ne nous sommes jamais réunis pour décider des priorités, obtenir des directives pour nos travaux ou passer en revue nos activités. La seule exception a été une réunion au terme des trois mois passés là-bas. Clarence, le responsable de la mission, n'a aucune expérience dans le domaine des droits de l'homme et il était complètement perdu.

Il n'y a aucune structure en place pour communiquer l'information. Nous sommes censés être sur le terrain pour redonner confiance à la population locale. Mais comment le faire quand il n'y a pas de système pour communiquer l'information ? Il était parfois important que Clarence prenne des initiatives diplomatiques auprès du gouvernement afin de désamorcer la situation. Rien n'a été fait. Aucune procédure d'urgence n'a été mise en place non plus. La situation sur le terrain aurait pu être désamorcée si nous avions utilisé la radio pour calmer, informer et rassurer la population. Mais nous ne l'avons jamais fait. Aucune information n'a jamais été diffusée sur le nombre de personnes en prison, les décès en détention, les morts dans des circonstances suspectes ou tout autre aspect de la situation en matière de droits de l'homme. Aucune fondation appropriée n'a été posée.

M. Stapleton a ajouté :

Je dirais qu'en moyenne près de 85% des rapporteurs arrivent motivés. Mais leur motivation disparaît en raison du manque de directives, ce qui rend l'opération encore plus indécente.<sup>23</sup>

Les observateurs qui ont parlé à African Rights n'ont pas été surpris de ne recevoir qu'un soutien très faible du reste de l'ONU. Ils en attribuent l'entière responsabilité à la mission elle-même, qui, selon eux, a échoué dans sa tentative de présenter des preuves concrètes de sa contribution au rétablissement de la justice, de la confiance ou à la reconstruction du système juridique au Rwanda. Un rapporteur a ajouté :

Il s'agit d'une nouvelle opération. La mission doit gagner le respect des autres organismes et agences de l'ONU au Rwanda, tout comme à Genève et à New York. La mission aurait dû obtenir la confiance du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale pour les travaux qu'elle a entrepris. Mais elle n'y est pas parvenue. Au contraire, certains rapporteurs d'agences de l'ONU au Rwanda ont déposé des plaintes contre la mission parce que rien n'a été fait, suite à leurs demandes répétées d'enquêtes sur certains incidents. J'ai rencontré le responsable d'une

---

<sup>23</sup> Interviewé à Londres, le 19 décembre 1994.

agence de l'ONU à Kigali qui tenait beaucoup à verser de l'argent à la mission. J'ai été honnête et je l'ai découragé de le faire parce qu'aider financièrement cette mission, c'est jeter l'argent par les fenêtres.

## UNE OPERATION AU HASARD

Le 17 août 1994, José Ayala Lasso écrit dans le *International Herald Tribune* que “26 spécialistes des droits de l'homme seront bientôt déployés sur le sol rwandais... Afin de soutenir les travaux de la Commission des Experts, réunie pour la première fois à Genève lundi dernier, des équipes de deux observateurs chargés des droits de l'homme seront envoyées dans chacun des 10 districts du Rwanda, épaulées par des employés locaux.”<sup>24</sup>

Un plan présenté en septembre par M. William Clarence demandait 147 "spécialistes des droits de l'homme", un par commune. Jusqu'à mi-mars, seulement soixante observateurs avaient été postés au Rwanda. Environ quarante autres rapporteurs sont arrivés mi-mars. Aucun rapporteur n'a encore été nommé à la préfecture de Byamba. La région de Kigali, où les violations des droits de l'homme ont été les plus affreuses au début des années 90 et où la population a été décimée, n'a eu deux observateurs nommés qu'au mois de février. Il n'y a toujours pas de bureau. Mis à part quelques juristes expérimentés, aucun des observateurs n'est "spécialiste des droits de l'homme" ou n'a même jamais eu un poste dans le domaine des droits de l'homme. Certains d'entre eux ont la vingtaine et ce poste est le premier qu'ils aient jamais eu. Leur crédulité et leur incapacité à porter des jugements fondés sautent aux yeux et a des conséquences embarrassantes pour la HRFOR et l'ONU en général.

*Le recrutement du personnel : heureux d'embaucher le premier venu*

Les observateurs sont classés en deux catégories, les professionnels et les volontaires de l'ONU. La différence principale réside dans l'échelle des salaires. L'ironie est qu'un grand nombre de volontaires ont de meilleures qualifications et une plus grande expérience sur le terrain que certains professionnels. Un grand nombre de professionnels n'ont obtenu leur diplôme universitaire qu'en juillet ou décembre 1994.

Le personnel est recruté par le Centre des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Les observateurs étaient les plus surpris d'apprendre qu'ils étaient embauchés. Leur description de la procédure qui a conduit à leur recrutement est une plaisanterie difficile à croire. Le pire est que non seulement le recrutement s'est vraiment passé de cette manière, mais aussi que cette mission est le premier effort jamais tenté, jusqu'à présent, par la plus haute institution mondiale en matière de droits de l'homme pour faire face à l'épisode le plus affreux des violations des droits de l'homme depuis la création des Nations Unies.

Tous les observateurs interviewés par African Rights ont été embauchés par téléphone ou sur envoi d'un fax. Personne n'a passé d'entretien et aucune référence n'a été vérifiée. Beaucoup d'observateurs n'ont jamais parlé à personne au Centre, pas même au téléphone, avant d'être embauchés sauf pour vérifier que leur CV avait bien

---

<sup>24</sup> José Ayala Lasso, "Human Rights Monitors Can Help Bring Peace to Rwanda", *International Herald Tribune*, le 17 août 1994.

été reçu. Un juriste, qui a reçu une offre quarante-huit heures après avoir faxé son CV, et à qui on a demandé de partir pour le Rwanda sur le champ, a été ébahi :

Comment pouvaient-ils m'embaucher juste comme ça ? Ils ne savaient absolument rien de moi, à part ce qu'il y avait sur mon CV. Ils n'ont pas cherché à savoir qui j'étais. J'aurais pu être un cinglé.

La plupart des personnes ont été envoyées au Rwanda seulement quelques jours après avoir reçu une offre de contrat. Quelques candidats ont eu deux à trois semaines pour démissionner de leur emploi en cours. Un grand nombre d'observateurs n'avaient même pas posé leur candidature pour le poste, ni même postulé auprès du Centre des droits de l'homme de l'ONU. Ils avaient simplement envoyé leur CV à d'autres agences de l'ONU, notamment au Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR). Un rapporteur, qui avait envoyé son CV au HCR, a reçu un appel de Genève :

J'ai reçu un appel de Genève me proposant un poste au Rwanda. Le HCR était la seule organisation à qui j'avais envoyé mon CV. Je pensais donc que je parlais à leur représentant. Puis la personne [au téléphone] a employé le mot "il" en parlant du Responsable du HCR. J'étais troublé pendant quelques instants puisque je savais que le directeur du Haut Commissariat était une femme. J'ai finalement découvert que la personne qui m'offrait le poste travaillait au Centre des droits de l'homme où le Haut Commissaire est effectivement un homme.

Paul n'avait pas posé sa candidature pour le poste mais il avait envoyé son CV à l'ONU auparavant. Il est le premier à admettre qu'il n'avait aucune formation dans le domaine des droits de l'homme. Sa surprise fut donc grande de voir qu'il avait été sélectionné, mais il fut encore plus étonné de l'empressement avec lequel il fut embauché, puis de la réticence extrême à lui donner quelque chose à faire.

J'ai tout d'abord reçu un coup de téléphone de Genève me demandant si je voulais le poste. Puis j'ai reçu un fax de Kigali me proposant le poste et me demandant de me rendre à Kigali le plus tôt possible. Je me souviens m'être dit : "C'est encore plus urgent que je ne le pensais". Puis, plus rien pendant deux semaines. Je n'ai fait qu'une chose pendant ces deux semaines, pendant lesquelles j'étais supposé être payé : j'ai passé une visite médicale de deux heures.

J'ai attendu que l'on m'envoie à Kigali par avion. Finalement, j'ai dû prendre la décision de m'y rendre par mes propres moyens. Une fois arrivé là-bas, personne ne m'attendait. Il n'y avait aucun document me concernant. Après trois jours d'attente, j'ai demandé à voir les documents d'information. On m'a dit qu'il n'y avait rien par écrit et que chaque responsable de service organiserait une réunion d'information. Imaginez, c'était ma première expérience dans le domaine des droits de l'homme.

Il partit en désespoir de cause pour ensuite être assailli de demandes le priant de retourner à Kigali. Genève ne comprenait pas le problème, ses papiers ayant apparemment été envoyés au Rwanda trois semaines plus tôt.

Je suis retourné à Kigali. Mais aucune trace des papiers. Je commençais à me dire que c'était une grosse plaisanterie. Mais ça n'avait rien d'amusant. J'étais furieux. Entre temps, le responsable adjoint (actuel) continuait de nous demander d'être "patient". Il nous conseillait de lire le plus d'ouvrages possible sur le Rwanda. Mais que pouvions-nous lire ? On ne nous avait donné aucun rapport d'information et la mission n'avait pas de bibliothèque. En plus des deux semaines que j'ai passées à attendre avant d'être

envoyé au Rwanda, j'ai passé trois semaines à me tourner les pouces à Kigali. D'autres rapporteurs ont passé encore plus de temps à ne rien faire d'autre qu'à attendre. Et pendant tout ce temps, on nous versait de gros salaires.

Francis a eu une expérience similaire.

J'ai entendu parlé de la mission au Rwanda et j'ai faxé mon CV au Centre des droits de l'homme à Genève. Une semaine plus tard, on m'offrait le poste. Insistant sur l'urgence, ils m'ont demandé de faxer mon accord sous les trois jours, ce que j'ai fait. On m'a envoyé un billet classe affaires pour Genève, et je suis arrivé là-bas le mercredi soir. Le jeudi matin, on m'a fait passer une visite médicale et remplir des papiers administratifs. Le vendredi matin, j'ai eu ma seule et unique réunion d'information avec un des responsables du Centre qui venait juste de revenir du Rwanda. La seule chose qu'il m'ait dite pendant cette réunion était qu'il était très mécontent d'avoir eu à voyager en classe économie. Rien d'autre. Il ne m'a rien dit sur le Rwanda. Cet après-midi-là, je suis parti pour le Rwanda avec d'autres personnes nouvellement recrutées. Aucun d'entre nous ne savait quoi que ce soit sur le Rwanda.

African Rights n'a pas rencontré un seul rapporteur qui ait passé une entrevue avant d'être engagé. Diane, qui n'avait pas posé sa candidature pour la mission mais qui avait envoyé son CV à l'ONU à Genève, remarque :

Pour être capable de donner quoi que ce soit dans une situation telle que celle du Rwanda, il faut l'avoir vécue. Mais d'après ce que les autres ont raconté, ils interpellent les gens dans les couloirs du Palais des Nations à Genève et demandent "Vous voulez aller au Rwanda ?"

Un des partis pris politiques dans la procédure de recrutement est la domination des ressortissants des pays d'Afrique de l'ouest francophone qui ont soutenu la politique française au Rwanda et l'exclusion presque totale des Africains anglophones. Jusqu'à récemment, il y avait vingt-et-un observateurs africains à la mission. Deux d'entre eux seulement étaient originaires de pays anglophones, l'un dans la catégorie professionnelle, l'autre travaillant à l'administration. Seize autres observateurs venaient de pays dont les gouvernements avaient soutenu la politique française envers le Rwanda, c'est à dire le Sénégal, le Togo, le Mali, le Tchad, la Mauritanie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République Centrafricaine et le Bénin. Deux observateurs venaient d'Algérie et un autre du Maroc. Deux anglophones viennent de rejoindre le groupe des envoyés nouvellement recrutés, comme l'indique la dernière liste des observateurs datant du 10 mars.

La raison principale en est que le français est indispensable pour cette mission. La connaissance du français est certainement importante pour travailler au Rwanda, mais il faut contrebalancer ceci en admettant deux faits : (1) un grand nombre de soldats et de commandants de l'APR parlent l'anglais plutôt que le français et (2) il est délicat d'engager des ressortissants de pays qui ont fortement soutenu l'ancien gouvernement. De plus, si la connaissance du français avait été exigée à tous les niveaux, les nombreux observateurs non-originaux de pays africains, ne parlant pas le français, n'auraient pas été embauchés. African Rights a rencontré un certain nombre d'observateurs dont le niveau de français était manifestement insuffisant pour les travaux à effectuer. La HRFOR semble, une nouvelle fois, ne pas avoir essayé de répondre aux besoins de compétence pratique et d'impartialité politique, et n'est parvenue à aucun résultat.

La question de la langue a servi de pierre d'achoppement entre les différentes branches du gouvernement. Il est peut-être malencontreux mais compréhensible que la question de la langue ait divisé les observateurs eux-mêmes. Mais ceci a des conséquences politiques. Un rapporteur, qui a remarqué l'incapacité ou la réticence de certains observateurs francophones à faire l'effort de communiquer avec les officiers anglophones, raconte :

Un grand nombre de rapporteurs ont ainsi créé des problèmes au sein du gouvernement. La plupart des administrateurs civils, des bourgmestres, des conseillers etc... sont francophones. Un grand nombre d'officiers sont anglophones. Refuser de faire un effort envers eux est impoli. Ce qui est important, c'est de communiquer, au moins de faire preuve de bonne volonté. Le nombre de fautes que l'on fait importe peu. Les gens apprécient que l'on fasse un effort. Le fait de ne pas essayer de communiquer avec les gens avec lesquels on est censé travailler nous marginalise. Ceci reflète une attitude qui renforce les désaccords existants et accentue le sentiment anti-APR. Ceci sème la discorde. Et le fait que les rapporteurs aient cette attitude est une farce.

Quand M. Todd Howland, le responsable du Programme de coopération technique, a demandé un traducteur pour une série de réunions intra-ministerielles qu'il avait organisées pour faire avancer les discussions sur la réhabilitation du système juridique, Genève refusa, avançant que "le français était la langue officielle du Rwanda". La participation active de responsables haut placés du ministère de la défense et de la gendarmerie est essentielle pour parvenir à reconstruire les organes judiciaires. Un grand nombre d'officiers haut placés ne parlent que l'anglais et pas le français. La HRFOR le sait.

### *L'absence de préparatifs*

Rien n'illustre mieux le caractère brouillon de l'opération de la HRFOR que le manque total de préparatifs. Les premiers observateurs sont arrivés en septembre. Le troisième groupe est arrivé le 18 novembre. Les premières réunions d'information sur deux jours ont débuté le 22 novembre. Aucun livre, ni document sur les origines de la situation n'était fourni. Les réunions comportaient des cours de quinze à vingt minutes sur les sujets suivants :

- \* le système juridique,
- \* l'histoire du Rwanda, mais seulement depuis 1959,
- \* les relations entre les différents groupes sociaux et la structure administrative.

Ces cours représentaient un progrès certain mais les observateurs pensaient tous que ceux-ci sont superficiels et insuffisants. L'un d'entre eux expliquait :

Ils savent que pratiquement aucun d'entre nous ne sait quoi que ce soit sur le Rwanda. Comment est-ce qu'on pourrait comprendre la situation avec des immersions de quinze minutes, sans aucun autre document à lire ? Ce qui a été dit n'était pas suffisant. Et ce qui n'était pas traité était aussi important. Je ne savais rien du Rwanda. Mais je savais que l'histoire du pays ne commençait pas en 1959. Remarquez, même ça, c'est un progrès parce que normalement, pour cette mission, tout au Rwanda commence le 6

avril 1994. Absolument rien n'a été dit sur le contexte économique. Ce que nous avons appris sur le Rwanda, nous l'avons appris sur le terrain.

Les premières séances de formation n'ont eu lieu que vers le 2-3 février, quatre mois après l'arrivée des premiers observateurs. La première séance de formation a duré une semaine.

L'humour avec lequel les observateurs relatent leurs premières expériences au Rwanda cache, en fait, leur colère devant le manque de sérieux de la HRFOR, mise en évidence par l'absence de formation des observateurs à leurs responsabilités.

Thomas, un rapporteur qui n'avait aucune connaissance sur le Rwanda, est arrivé à Kigali sans avoir reçu de document sur les origines de la situation. La première semaine, personne ne lui a rien dit. Il n'a pas rencontré le responsable de la mission. Personne ne lui a dit où il allait être envoyé ni ce qu'on attendait de lui. Et soudain, un matin, on l'a réveillé pour lui dire de faire ses bagages.

Au bout d'une semaine, quelqu'un a frappé à ma porte à 7 heures du matin. J'ai ouvert la porte. J'étais en pyjama. Cette personne qui se trouvait en face de moi m'a annoncé qu'il était le responsable de mon groupe et que je devais faire mes bagages parce qu'on partait pour l'une des préfectures. J'ai refermé la porte. Il a insisté en disant que c'était vrai et qu'il se contentait de suivre les instructions qu'on lui avait données. J'étais furieux. Je me demandais comment j'avais pu me fourrer là-dedans. Je commençais à me demander s'il s'agissait d'une mission des droits de l'homme ou d'une opération militaire. Comment est-ce qu'on pouvait exiger que je quitte Kigali simplement parce que quelqu'un apparaissait à ma porte et me le demandait alors que j'étais encore en pyjama ? J'ai demandé une explication et tout ce que j'ai eu comme réponse, c'était "Désolé".

Comparé aux autres, il a eu de la chance. Une semaine d'attente à Kigali, c'est peu pour la HRFOR. Un rapporteur qui a dû quitter son domicile d'urgence en Europe pour se rendre à Genève, en classe affaires, et qui a été envoyé au Rwanda par le premier avion quittant Genève, a passé les trois semaines suivantes dans un hôtel à Kigali.

Un autre observateur décrit sa réunion d'information en décembre.

On a eu une réunion d'information de deux jours à Kigali. On ne nous a rien dit sur l'histoire du Rwanda, ni sur la situation politique et militaire actuelle. Ils ne faisaient que répéter "ces gens sont traumatisés".

D'autres envoyés ont eu des expériences et des déceptions semblables. Joanna raconte :

Nous sommes arrivés à Kigali et on nous a conduit à l'Hôtel Mille Collines. Nous ne faisons qu'une chose à Kigali, assister à des réunions quotidiennes sur la situation générale du moment dans chaque secteur militaire. Personne n'a jamais pris le temps de nous expliquer en quoi consistait la mission, de nous donner des documents à lire sur le Rwanda ou sur les autres missions des droits de l'homme de l'ONU. Je m'ennuyais parce qu'on ne me donnait rien à faire. Alors, de temps en temps, je montais à bord d'un hélicoptère avec l'Unité Spéciale d'Enquête (SIU) et les trois membres du Comité des Experts de l'ONU. Ce Comité était aussi une catastrophe. (L'avis général sur le Comité



des Experts est négatif dans tout le Rwanda). On allait voir un ou deux charniers, on s'arrêtait pour quelques minutes tandis que la population nous encerclait et tout le monde disait "Oh, c'est horrible !", "Regardez, un crâne !". La SIU rapportait parfois les crânes à Kigali.

### *Les conséquences d'une mauvaise gestion : luttes internes et mauvais moral*

Les points faibles de la direction décrits plus haut contribuent à faire régner un mauvais moral et à ne pas donner satisfaction au personnel quant à leur travail avec la mission.

Si une partie du problème, au départ, concernait effectivement les mauvaises procédures de recrutement, une fois les équipes arrivées au Rwanda, le problème était une gestion insuffisante du personnel et une capacité limitée à former des équipes (en tenant compte des expériences, des compétences, des forces et des connaissances linguistiques de chacun) et la difficulté à travailler avec ce qu'il y a disponible sur le terrain et à tirer le meilleur du personnel.

L'incapacité apparente des hauts responsables à prendre des décisions entraîne une multitude de petits problèmes et les solutions opportunes sont difficiles à trouver. Les notes internes sont remplies de contre-accusations graves et de récriminations personnelles qui reflètent un niveau de tension et de frustration extrême. La déception et l'amertume éprouvées par le personnel ne sont pas une exagération. "La structure de la mission, notamment le recrutement bâclé et le manque de responsables aptes à prendre des décisions, fait que le pire en nous ressort" expliquait un rapporteur. Les récriminations mutuelles sont apparentes même pour un observateur de passage.

Les observateurs se plaignent du manque d'hospitalité et de l'atmosphère générale désagréable. L'un des observateurs décrit les effets nocifs d'une cohabitation dans ces conditions :

L'environnement de la mission vous prend toutes vos forces et contribue à rendre les observateurs incapables de comprendre la gravité de la situation au Rwanda. L'ambiance au sein de la mission n'aide pas les gens à comprendre ou à faire face au contexte dans lequel ils travaillent. Alors ils se perdent dans des disputes mesquines, ce qui rend les choses encore plus difficiles.

Au départ, la mission manquait de voitures et l'arrivée de nouveaux véhicules a rapidement dégénéré en luttes de pouvoir mesquines.

La sécurité de certains observateurs est même en danger à cause de leurs collègues. Les mots employés par l'un des observateurs, qualifiant l'opération de "mission de fous", n'est peut-être pas une exagération. Choqués par le comportement violent et déraisonnable de l'ancien responsable de Gitarama, plusieurs observateurs ont porté plainte contre lui. Au moins un de ses collègues a officiellement déposé une plainte contre lui auprès de la police de la MINUAR. Selon certains rapporteurs, il a essayé d'écraser un collègue, a brisé une porte et a changé la serrure de la maison qu'il partageait avec un autre collègue à Kigali. Il a aussi menacé d'attaquer un troisième collègue. Ce dernier a alors commencé à dormir avec un couteau sous son oreiller et a finalement déménagé parce qu'il pensait que sa vie était en danger. Toutefois, la direction de la HRFOR a refusé de prendre des mesures jusqu'à ce qu'il soit transféré en

mars à la suite d'une plainte de l'APR au sujet d'une affaire tout à fait différente. Au lieu d'être renvoyé de la mission, il a été posté ailleurs en tant que responsable de l'équipe de Kibungu, une équipe ayant déjà eu des problèmes et dont le responsable précédent avait été renvoyé de la préfecture par le préfet lui-même.

Les observateurs femmes se sont également plaintes du sexisme sous-jacent au sein de la HRFOR. Il n'y a actuellement qu'une seule femme responsable d'équipe. De plus, au moins une femme a demandé à être relevée de ses fonctions de chef d'équipe.

### *Le gaspillage des ressources financières*

Le gaspillage et la prodigalité à tous les niveaux caractérisent la HRFOR. L'un des plus gros gaspillages est l'utilisation excessive des hélicoptères. Personne ne discute l'utilisation d'hélicoptères mais l'utilisation quotidienne de ces appareils dans un petit pays de 26 000 km<sup>2</sup>, possédant un réseau routier satisfaisant, ne se justifie pas. Au début décembre, l'équipe de Cyangugu a organisé une conférence sur trois jours pour célébrer la Journée des Droits de l'Homme, le 10 décembre. M. Clarence avait été invité à prendre la parole le dernier jour de la conférence. Il est arrivé en hélicoptère à 13 heures disant qu'il ne pouvait rester que 15 minutes. L'équipe de Cyangugu lui a demandé de rester plus longtemps. Il a refusé. Il a alors commencé son discours en anglais, sans penser qu'au moins 95% de l'auditoire ne parlait que français. À la demande des membres de l'équipe de Cyangugu, l'adjoint qui l'accompagnait a accepté de résumer le discours en français. Le résumé était, en fait, une traduction en français du discours de M. Clarence préparée à l'avance. Il n'avait pas le temps de discuter avec l'assistance, ni de répondre aux questions. Ils sont ensuite partis dans leur hélicoptère.

L'Unité Spéciale d'Enquête, chargée de rassembler des informations et de coordonner les travaux de recherche sur le génocide, s'est presque toujours déplacée en hélicoptère. Ils s'en sont même servis pour se rendre dans des préfectures proches de Kigali telles que Kibungu et Butare qui sont reliées par une route goudronnée et à deux heures de voiture.

La prodigalité au quotidien, propre à la mission, est illustrée par le fait que tous les observateurs ont voyagé en classe affaires, que ce soit pour se rendre à Genève ou à Kigali. Au début mars, African Rights a appris qu'une nouvelle base de données devait être installée pour un budget de 500 000 dollars. Un rapporteur perplexe déclara "On a peut-être besoin d'une nouvelle base de données mais sûrement pas à un tel prix. Pourquoi ne pas utiliser l'argent pour aider le gouvernement à faire face au problème des prisons surchargées".

*Trop proche pour la tranquillité d'esprit : Relations avec les observateurs militaires de l'ONU*

Les observateurs, un grand nombre de Rwandais et des étrangers travaillant au Rwanda ont critiqué les relations confortables et la dépendance qui existent entre la HRFOR et les Observateurs Militaires (MILOBS) de la MINUAR II, un groupe d'observateurs militaires non armés chargés d'enquêter et de surveiller tous les aspects de la situation actuelle au Rwanda. Malgré l'empiètement évident des responsabilités, il n'existe pas, en fait, de relations de travail officielles, bien qu'un accord dans ce sens ait, paraît-il, été discuté lors d'une récente réunion des Commandants de Secteurs. L'accord entre le gouvernement du Rwanda et le Haut Commissariat appelle la mission à "travailler en étroite collaboration avec la MINUAR et les autres agences de l'ONU". Ils en dépendent aussi pour des raisons de sécurité.

La dépendance vis-à-vis des MILOBS pour la sécurité, plus particulièrement sur le terrain, est tout à fait compréhensible. Le problème réside dans la confusion des rôles pour les enquêtes sur les incidents actuels. Il est clair, après observation de leur coopération sur le terrain, et après lecture de certains documents obtenus par African Rights, que les observateurs comptent, en grande partie, sur les documents fournis par les MILOBS. Ils partagent la même fréquence radio, les informations des observateurs étant donc accessibles aux MILOBS et inversement. Le fait qu'une partie si importante de leurs informations sur la situation actuelle provienne des MILOBS influence leur jugement sur les questions politiques et militaires.

Il est encore plus problématique qu'une grande partie des travaux d'enquête effectués par les observateurs soit entreprise en collaboration avec les MILOBS. Les observateurs se présentent habituellement pour enquêter sur des incidents accompagnés des MILOBS qui sont, bien entendu, en uniformes militaires. Un envoyé d'une organisation humanitaire décrit l'effet de l'uniforme sur les gens qui voudraient parler ouvertement.

Récemment des gens ont été retirés d'un dispensaire à Ruhengeri. Nos employés locaux nous ont dit ce qui s'était passé. Les observateurs des droits de l'homme sont arrivés avec des soldats de la MINUAR en uniformes. Les mêmes fonctionnaires qui nous avaient dit ce qui s'était passé leur ont dit que rien n'avait eu lieu. Quand on les a interrogés un peu plus tard, ils nous ont dit qu'ils ne voulaient pas parler devant des soldats en uniformes.<sup>25</sup>

Un autre envoyé d'une organisation humanitaire rapporte les mêmes faits :

Il y a une confusion des rôles avec les observateurs militaires qui sont censés recueillir des renseignements pour la MINUAR. La répartition des responsabilités entre les deux groupes n'est pas claire.

En plus de ce problème de perception, compter sur les MILOBS pour obtenir des informations opportunes et des analyses est un handicap majeur car les MILOBS eux-mêmes sont paralysés par le manque de véhicules. L'un des rapporteurs a décrit la frustration de devoir dépendre d'une équipe de 28 MILOBS pour se déplacer, eux-

---

<sup>25</sup> Interviewé à Kigali, le 2 mars 1995.

mêmes se partagent deux voitures et effectuent leurs patrouilles, la plupart du temps, à pied.

Il y a d'autres inconvénients à dépendre des MILOBS. Les MILOBS sont des soldats et non des policiers. Il est difficile de savoir quelles sont les techniques d'enquête qu'ils peuvent transmettre à des observateurs de la HRFOR, pour la plupart inexpérimentés ? De plus, la nouvelle approche de style para-militaire des patrouilles recueillant des informations (voir plus haut) a tendance à désavantager les femmes à cause de la camaraderie macho qui prévaut dans les forces militaires de l'ONU.

Enfin, beaucoup d'observateurs se sentent mal à l'aise parce qu'un certain nombre de MILOBS viennent de pays où l'armée est connue pour ses violations des droits de l'homme. Un officier indien dans la MINUAR II a été associé à des incidents graves de violations des droits de l'homme dans son pays. Ce problème n'est pas spécifique au Rwanda : la mission de l'ONU au Cambodge a fait l'objet de critiques parce que certains pays comme l'Indonésie en ont profité pour donner une image plus acceptable de leur armée.

#### *Une dépendance dangereuse : les ONG guides politiques*

Les points faibles de la HRFOR ont encouragé beaucoup d'observateurs à compter sur les informations et le jugement des expatriés et des employés locaux des organisations internationales et des ONG. Ceci est dangereux, particulièrement au Rwanda à l'heure actuelle. Il y a, bien sûr, des employés d'agences internationales et d'ONG qui ont fait des efforts pour comprendre la complexité politique de la situation au Rwanda et qui essaient de traiter les questions relatives aux droits de l'homme sous un angle aussi large que possible. Les observations et les inquiétudes de certains de ces employés figurent dans ce rapport. Mais, il est juste de dire, qu'à quelques exceptions près, les envoyés des organisations internationales et des ONG au Rwanda ne comprennent pas la situation politique au Rwanda et qu'ils sont encore moins capables de fournir une analyse précise.

Si les ONG font peu de cas de la HRFOR, les observateurs plus sérieux, plus réfléchis et mieux informés sur la situation politique, sont tout aussi critiques à l'égard des organisations internationales et des ONG. Un rapporteur, qui a une grande expérience des situations difficiles sur le terrain, remarquait :

Je suis le premier à admettre que je n'ai rien appris pendant mon séjour au Rwanda. Mais les gens que j'ai rencontrés dans les ONG ne peuvent certainement pas m'apprendre ce que je devrais savoir. Il y a des centaines de jeunes sans expérience qui courent partout ici et qui ne savent rien du Rwanda. Pire encore, ils ne sont pas intéressés. Ça ne serait peut-être pas si grave si un million de personnes n'avaient pas été tuées.

Pour moi, le personnel des ONG ici n'est pas très différent des observateurs. Eux aussi se servent du Rwanda pour obtenir un bon CV avec un poste "difficile". C'est pire qu'en Somalie, parce qu'en Somalie les ONG étaient devenues des cibles. Ici, on voit la vie que la population mène et la vie que nous nous avons. Il n'y a aucune excuse pour l'ignorance et le manque d'impact. Franchement, je ne comprends pas pourquoi la population locale ne nous vivent pas, eux et nous.

Beaucoup d'observateurs ont mentionné les partis pris politiques venant du personnel des agences de l'ONU et de nombreuses ONG. Des observateurs qui ont travaillé dans les trois préfectures de l'ancienne zone française, Gikonoro, Cyangugu et Kibuye, ont particulièrement critiqué le personnel expatrié des agences internationales et des ONG opérant dans la région, au sujet de l'existence prolongée de camps de personnes déplacées à Gikonoro et les camps de réfugiés au Zaïre et au Burundi. Un rapporteur, qui a travaillé à Gikonoro a expliqué, on ne peut mieux, les dangers d'une dépendance vis-à-vis des ONG :

Si j'avais accepté de suivre les conseils politiques des agences et des ONG à Gikonoro, j'aurais eu l'impression que notre tâche était de protéger les criminels. J'ai trop honte pour pouvoir répéter ce qu'ils disent quand ils se savent être entre gens du même milieu.

Le camp de Kibeho est plein de criminels qui tuent et attaquent des gens aujourd'hui, en février, qu'importe ce que ces mêmes personnes ont fait pendant le génocide. Et pourtant les ONG déclarent ouvertement : "Nous sommes ici pour nourrir ces gens. Peu nous importe le fait qu'ils soient des criminels ou pas." J'ai vu des fonctionnaires expatriés travaillant pour des ONG mentir au sujet de la situation sanitaire pour que les camps restent ouverts. Ils ne font pas attention aux personnes qu'ils recrutent, ce qui a des conséquences graves. J'ai dû moi-même prendre des mesures d'urgence avec l'aide de la MINUAR pour faire sortir du pays, par avion, un homme qui avait appris qu'un gang dirigé par le responsable local d'une ONG, basée à Kibeho, était sur le point de l'assassiner. Cette même ONG était la première à dire que les camps ne devraient pas être fermés parce qu'ils étaient les seuls lieux sûrs au Rwanda.

Même ceux qui ne vont pas jusque-là disent qu'ils ne peuvent pas rendre de jugement sur le génocide au Rwanda parce que ça rendrait leur travail difficile. Les ONG sont nos homologues naturels. On nous encourage à les considérer comme une source d'information et de conseils. À mon avis, ils ont tendance à renforcer les partis pris politiques qui existent à la direction de la HRFOR.

Un autre rapporteur racontait que les membres d'agences de l'ONU et d'ONG lui ont souvent demandé "d'arrêter de fourrer son nez dans les tombes et de poser des questions aux gens". Elle a ajouté : "Ces mêmes gens faisaient pression sur nous pour que nous arrêtions les criminels et aussi au sujet de la situation actuelle."

Les travaux de recherches effectués sur le terrain par African Rights, en 1994 et en janvier-mars 1995, font ressortir qu'un nombre important d'extrémistes et de tueurs ont travaillé et travaillent toujours pour des agences internationales et des ONG au Rwanda, dans les camps de réfugiés et pour des organisations humanitaires internationales à Nairobi :

Des hommes qui ont personnellement dirigé des massacres au Rwanda, des hommes et des femmes qui ont dénoncé leurs collègues aux tueurs, travaillent actuellement pour des organisations humanitaires, un certain nombre d'entre eux à des postes de haute responsabilité au sein d'agences influentes qui déterminent la politique internationale envers le Rwanda. Beaucoup d'autres personnes ont des membres proches de leur famille connus pour avoir participé au génocide. Un grand nombre de Rwandais, certains travaillant dans des régions sensibles telles que Gisenyi, Kibuye et Cyangugu, ont leur famille entière réfugiée au Zaïre.

Il y a actuellement, rien qu'à Kigali, cent vingt-quatre membres du personnel d'ONG et d'agences de l'ONU en prison, accusés de crimes liés au génocide. African Rights a interviewé des dizaines d'employés locaux d'organisations internationales et d'ONG qui sont emprisonnés pour complicité dans le génocide et a entrepris ses propres recherches au sujet de ces allégations.

Sachant que le génocide de 1994 était planifié, encouragé et exécuté par des gens instruits, il n'est pas vraiment surprenant que les employés des ONG locales et étrangères aient joué un rôle important. La réponse appropriée est d'effectuer des vérifications détaillées avant de recruter des employés et de coopérer avec les autorités et la HRFOR afin de s'assurer que les accusations soient fondées et que justice soit faite. Trop souvent la réaction est de faire pression sur les rapporteurs de l'ONU chargés des droits de l'homme pour qu'ils soutiennent, sans condition, leurs membres du personnel emprisonnés. Ceci porte préjudice à leur travail. Les ONG portent plainte pour arrestations "arbitraires", même dans les cas où le personnel expatrié n'a aucun moyen de savoir si les accusations sont fondées ou non. Un grand nombre d'observateurs sur le terrain se plaignent aussi que les fonctionnaires des agences de l'ONU et des ONG convoquent souvent leurs employés locaux pour les "informer" de la situation du moment. Les "réunions d'information" consistent, en général, en une litanie d'accusations à caractère politique sans fondement.

## CONCLUSION

La HRFOR a trahi les espoirs du peuple rwandais. La mission a aussi trahi le potentiel de ses observateurs. L'échec de la HRFOR n'est pas seulement une source de désarroi pour les observateurs expérimentés et informés sur la situation politique du pays, c'est aussi une déception pour les jeunes sans expérience. Leur enthousiasme aurait pu être utilisé à bon escient avec des directives, des encouragements et une bonne gestion. Ils auraient pu aider à améliorer la situation au Rwanda et auraient appris, en même temps, quelque chose de constructif. Le fait que ce rapport ait été inspiré par les observateurs eux-mêmes, venus au Rwanda dans l'espoir d'offrir leur aide, et qu'il soit fondé en grande partie sur leur expérience est un hommage à leur intelligence, à leur conscience politique, à leur humanité et à leur sensibilité.

Beaucoup d'observateurs ne pouvaient pas parler de leurs propres expériences sans être visiblement éprouvés. Le récit sombre d'une envoyée donne une idée de l'ambiance qui règne au sein de la mission et de la grande différence entre la vérité et le tableau optimiste de M. Clarence au cours de conversations avec des personnes de l'extérieur, y compris les envoyés d'African Rights.

Je n'ai jamais pensé que j'allais être engagée. Qu'est-ce que je connaissais de la situation ? Mais j'étais venue pour apprendre et je n'ai rien appris. Je ne connaissais rien du Rwanda ni de l'Afrique mais j'avais des qualifications professionnelles et de l'expérience qui auraient pu être utilisées à bon escient au Rwanda. Mais cela n'a pas été le cas. Ce que l'on m'a demandé de faire au cours de ces mois que j'ai passés ici, n'importe quelle personne sachant taper à la machine aurait pu le faire. Cette mission n'est pas seulement un gaspillage d'argent, c'est aussi un gaspillage de potentiel. Et j'ai honte de faire partie de ce gaspillage.

On vient au Rwanda en sachant que l'ONU s'est retirée du pays lorsque les gens étaient en train de se faire massacrer et que l'ONU ne pensait qu'à évacuer les Occidentaux. Etant occidentale, j'étais aussi venue pour compenser cela. Je me sens responsable de ce que le monde a fait au Rwanda. J'ai envie de faire quelque chose pour rattraper les échecs de l'ONU au Rwanda. Mais je n'ai pas eu l'occasion de le faire. À la place, j'ai l'impression de faire partie d'une autre mission de l'ONU qui n'a pas tenu ses promesses au peuple rwandais. J'ai honte de n'avoir rien fait, j'ai honte d'être autant payée pour ne rien faire, et je suis furieuse d'être aujourd'hui une touriste au Rwanda. Il n'est pas possible d'améliorer quoi que ce soit parce qu'ils ne veulent pas entendre de critiques, ni obtenir des informations qui mettraient leurs actions et leurs jugements en danger.

Pour un grand nombre d'expatriés travaillant pour cette mission et pour des ONG, ce sera du plus bel effet de dire, au cours d'une conversation, de retour en Europe ou en Amérique du Nord, qu'ils étaient au Rwanda en 1994-1995. J'ai vraiment pensé que j'allais travailler avec des gens qui étaient dévoués. J'ai l'impression d'avoir été trahie. Cette mission est une perte de temps, une perte d'énergie, d'argent. C'est un gaspillage de potentiel, mais plus que tout, c'est le gaspillage d'un espoir.

Un autre rapporteur se sent lui aussi déçu et trahi :

Je suis ici depuis deux mois. Je n'ai rien fait. Je n'ai rien accompli. Pire encore, je n'ai rien appris. Pire que tout, j'ai honte d'être ici, de ne rien faire dans un pays où il y a tant à faire. Je regrette vraiment de m'être engagé dans cette mission. Ça avait l'air idéal. L'ONU à Genève est tout à fait consciente du désastre ici. Mais elle continue d'envoyer

toujours plus de gens. On doit demander à l'ONU pourquoi elle fait ça. Est-ce que c'est pour montrer que l'ONU fait quelque chose pour les droits de l'homme au Rwanda ? Ça me ferait rire, s'il ne s'agissait pas du Rwanda. Ça serait drôle, si un million de personnes n'étaient pas mortes. Mais ces gens sont morts et sachant que nous ne faisons rien à ce sujet, j'ai plutôt envie de pleurer.

Les donateurs savent aussi à quel point c'est ridicule. Et pourtant, ils continuent de donner de l'argent pour la mission. Ils devraient arrêter de financer cette mission. C'est un gaspillage d'argent comme on n'en a jamais vu. À côté, l'UNOSOM (l'Opération des Nations Unies en Somalie) est un succès. Et c'est peu dire.

Dans un moment de désespoir, un rapporteur a déclaré qu'il voulait quitter la mission. Se rappelant, qu'au départ, il avait considéré la HRFOR comme l'expression de la solidarité internationale avec le peuple rwandais, il repense avec amertume à la trahison de ce moment d'espoir.

On devrait faire tout ce que l'on peut ici pour garder cet espoir en vie. Les gens attendent beaucoup de nous par le simple fait de notre présence ici. Notre présence est une déclaration de la communauté internationale disant qu'elle est venue aider le Rwanda. Si la population nous voyait comme des gens qui ont vraiment l'intention de faire quelque chose d'utile, je pense que cela leur donnerait l'espoir de continuer. Au contraire, nous avons brisé leur espoir. Cette mission est une catastrophe. C'était le moment où jamais de faire quelque chose de bien. Le fait d'avoir laissé passer cette occasion est de la cruauté suprême.

Un autre observateur explique pourquoi il a décidé de ne pas renouveler son contrat :

Cette mission remet en question toute la machinerie internationale des droits de l'homme. Le concept derrière la HRFOR est une technique des droits de l'homme terrifiante qui allie enquêtes et coopération avec le gouvernement, un effort de collaboration qui exige de bâtir des relations qui marchent dans les deux sens. Je me suis engagé dans la mission parce que je suis contre les travaux sur les droits de l'homme qui consistent [uniquement] à écrire des rapports critiques. J'étais très enthousiaste à l'idée de travailler sur un projet des droits de l'homme qui contribuerait à bâtir, d'une manière pratique, des mécanismes pour protéger les droits de l'homme.

Mais je n'ai rien accompli. Et cette mission n'a rien fait pour le Rwanda. C'est ma première expérience directe dans le domaine des droits de l'homme. Et ça m'a vraiment découragé de continuer à travailler dans le secteur des droits de l'homme.

La raison de ce désastre est liée à la direction incompétente de la HRFOR et à l'interprétation étroite du mandat de la mission. Le refus de s'occuper du génocide est la raison essentielle des distortions politiques de la mission qui ont eu des conséquences psychologiques profondes sur les observateurs. Incapables de connaître la raison fondamentale de la crise au Rwanda aujourd'hui ou pourquoi autant de Rwandais sont "traumatisés", les observateurs inexpérimentés ont assimilé les mauvaises priorités. Tout ceci, allié à un manque de professionnalisme, a entraîné l'auto-destruction de la HRFOR. La HRFOR met en doute le concept même des droits de l'homme au Rwanda et contribue à l'impunité dans le cadre du génocide et à l'instabilité politique.

La HRFOR s'est avérée être, jusqu'à présent, un gaspillage de ressources humaines et financières mais aussi une trahison des espoirs du peuple rwandais. Le bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme a lancé un appel pour obtenir des



fonds pour continuer la mission, exercice futile et contre-productif, à moins que la HRFOR ne soit complètement restructurée.

African Rights conclut par une série de recommandations qui permettraient à la HRFOR de jouer son rôle habituel de protecteur des droits de l'homme au Rwanda.

## RECOMMANDATIONS

L'opération de l'ONU pour les droits de l'homme au Rwanda (HRFOR), telle qu'elle existe actuellement est un gaspillage de ressources, de potentiel humain et d'espoir. Son mandat sur le papier est excellent et pourtant la mission ne peut pas atteindre les objectifs fixés sans une réforme en profondeur de son mandat, sans un changement dans ses relations politiques et sans une amélioration nette du niveau de professionnalisme. Mais la HRFOR doit surtout établir l'enquête sur le génocide comme point central de son mandat. Tant que cela ne sera pas fait, les efforts de la mission seront vains et futiles.

Le gouvernement du Rwanda ne devrait renouveler l'accord avec la HRFOR que sous des conditions très strictes, notamment une restructuration complète de la mission. Les donateurs internationaux et l'ONU devraient aussi insister pour que ces transformations soient entreprises avant de continuer à apporter leur soutien financier.

Le gouvernement du Rwanda, l'ONU et les donateurs internationaux devraient revoir le mandat détaillé de la HRFOR.

- Il faut un mandat intégral comprenant une enquête sur le génocide, une analyse des violations actuelles, la création de la confiance entre les différentes sections de la communauté et une coopération avec le gouvernement pour bâtir une administration de la justice. Ceci requiert l'établissement de responsabilités bien définies vis à vis du Tribunal International, du ministère de la justice, des forces armées, de la gendarmerie, de l'UNAMIR II, des MILOBS et des autres organisations. La HRFOR peut être tentée de déléguer les travaux relatifs au génocide à d'autres institutions mais ceci faussera profondément la psychologie et la politique de la HRFOR et portera atteinte à son efficacité. En bref, la HRFOR doit travailler sur le génocide.
- Les enquêtes relatives au génocide doivent être entreprises avec les niveaux de professionnalisme et d'impartialité requis
- La meilleure méthode d'éducation dans le domaine des droits de l'homme au Rwanda est l'action : il faut mettre un terme à l'impunité et faire juger ceux qui sont responsables du génocide.
- Le Programme de coopération technique semble prometteur et doit être soutenu à condition qu'un groupe de travail interministériel et interinstitutionnel soit formé pour définir les priorités et les politiques à suivre dans ce domaine et pour diriger les fonds externes au mieux.
- Il faut des objectifs et des procédures claires quant aux droits de visite dans les prisons. Un soutien au système carcéral doit aussi être apporté.
- Il faut établir une série bien précise d'objectifs et de procédures en matière de coopération dans le cadre d'arrestations de personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide. Il est essentiel de mettre un terme à l'impunité quant aux violations des droits de l'homme. Il faut pouvoir juger les criminels dans les limites possibles selon les circonstances. Il faut accepter que les procédures ne sont pas parfaites, du moins

à ce stade, mais toute arrestation ne doit pas être rejetée et être considérée comme complètement arbitraire.

Le gouvernement du Rwanda, l'ONU et les donateurs internationaux doivent insister pour que la HRFOR mette en place et maintienne l'impartialité.

- Il faut encore insister sur l'importance capitale du génocide. Négliger le génocide entraîne inévitablement une partialité politique.
- Il faut engager des observateurs venant de pays qui ont ou qui sont perçus comme ayant des tendances politiques différentes. Il faut engager des observateurs francophones mais aussi prendre en compte le fait que l'anglais est indispensable au Rwanda aujourd'hui. De plus, les observateurs originaires de pays dont les gouvernements ont soutenu l'ancien gouvernement du Rwanda ne sont pas considérés comme totalement impartiaux.
- Le groupe le plus vulnérable au Rwanda est celui des survivants du génocide. Il faut donner la priorité à la protection des survivants.
- La HRFOR doit adopter une attitude de soutien plutôt qu'une attitude provocatrice vis-à-vis des ministères du gouvernement. Une fois la confiance établie, les critiques de la HRFOR seront prises au sérieux plutôt que d'être rejetées comme étant des piques politiques.
- La HRFOR tombe actuellement bien en-dessous des niveaux acceptables de professionnalisme. Il faut y remédier immédiatement. Le gouvernement du Rwanda, l'ONU et les donateurs internationaux devraient insister sur les points suivants :
  - \* Les observateurs doivent être qualifiés et expérimentés. Ils devront posséder des connaissances linguistiques et juridiques. Certains observateurs devraient posséder des connaissances spécialisées dans certains domaines tels que les enquêtes médico-légales. Les observateurs devraient inclure des anciens magistrats, des enquêteurs de la police, des avocats militaires et toute autre personne possédant une expérience professionnelle utile à la mission.
  - \* Les observateurs devraient suivre une formation appropriée avant leur arrivée au Rwanda et avant qu'ils ne soient envoyés sur le terrain.
  - \* Le responsable de la HRFOR devrait posséder une expérience dans des opérations des droits de l'homme similaires.
  - \* Des normes minimum communes pour la collecte d'informations devraient être fixés par le Tribunal International et suivis par les observateurs afin que les informations rassemblées puissent être utilisées au Tribunal.
  - \* Il est essentiel que les observateurs suivent des normes minimum pour la collecte d'informations sur les droits de l'homme, notamment en matière de confidentialité et de vérification des renseignements.

- \* La collecte d'informations sur les droits de l'homme devrait être effectuée de manière respectueuse, en tenant compte des différences de culture, de façon discrète et en civil.

Pour conclure, la HRFOR telle qu'elle existe actuellement ne jouit pas de la confiance du peuple rwandais et ne représente ni la justice ni les droits de l'homme dans le pays ; la mission est un gaspillage de ressources. African Rights appelle le gouvernement du Rwanda, l'ONU et les donateurs internationaux à insister pour qu'une réforme fondamentale de l'opération soit la condition sine qua non pour qu'elle continue d'exister.

## **Rwanda : "Un espoir gâché"**

### **L'opération de l'ONU pour les droits de l'homme**

Au lendemain du génocide au Rwanda, l'opération de l'ONU pour les droits de l'homme au Rwanda (HRFOR) a fait naître un moment d'espoir. Pour les survivants du génocide, c'était là la première expression concrète de solidarité internationale d'un monde qui s'était contenté de contempler le génocide de loin. L'opération devait contribuer à la recherche de la vérité et de la justice. Pour un gouvernement assailli et appauvri, la mission représentait une chance de commencer la tâche difficile, mais urgente, d'assurer la justice et de reconstruire un pays dévasté au-delà de toute expression.

Sur le papier, le mandat de la HRFOR est impressionnant : enquêter sur le génocide (sans doute le pire incident en matière de violations des droits de l'homme depuis la création de l'ONU), surveiller la situation actuelle des droits de l'homme, restaurer un climat de confiance afin de faciliter le retour des réfugiés ainsi que reconstruire le système juridique du Rwanda. Les déclarations officielles de la HRFOR indiquent que ces objectifs ont été atteints.

Malheureusement, la réalité sur le terrain dément ce tableau optimiste. Ainsi que le prouve le présent rapport, qui s'appuie sur des informations de première main émanant des observateurs eux-mêmes, la HRFOR s'est révélée être un lamentable échec. Il fallait que la mission adopte un mandat intégré et fasse preuve d'impartialité et de professionnalisme. Rien de tout ceci n'a été établi. Vouée à devenir un épisode pitoyable de l'histoire du Rwanda, cette opération est bien, en fait, le digne successeur de la première mission d'assistance de l'ONU au Rwanda (MINUAR I) qui a abandonné le pays dès que le génocide a commencé. Par manque de but précis, gaspillage et incompétence, l'opération a été, selon un membre du personnel, "un boycott systématique de tout ce qui aurait pu constituer une contribution positive."

*Rwanda : un espoir gâché* décrit les points faibles de la HRFOR. Le rapport comprend une analyse de l'absence d'enquête sur le génocide de 1994 qui a entraîné la distortion du mandat et de l'approche adoptée, une étude de la médiocrité des normes professionnelles adoptées pour le contrôle des droits de l'homme, et un exposé de l'absence de prise de décision pour restaurer un climat de confiance. Sont également analysés : la partialité politique de la mission, l'absence de leadership et d'orientation politique, la nature hasardeuse du recrutement et de la gestion du personnel ainsi que les points faibles du Programme de Coopération Technique. Le rapport se termine par une série de recommandations pour réformer la mission.

**mars 1995**

**ISBN 1 899477 06 3**

